SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DE LA REGION DE MATAM

2020-2021

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION

ANSD
Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie

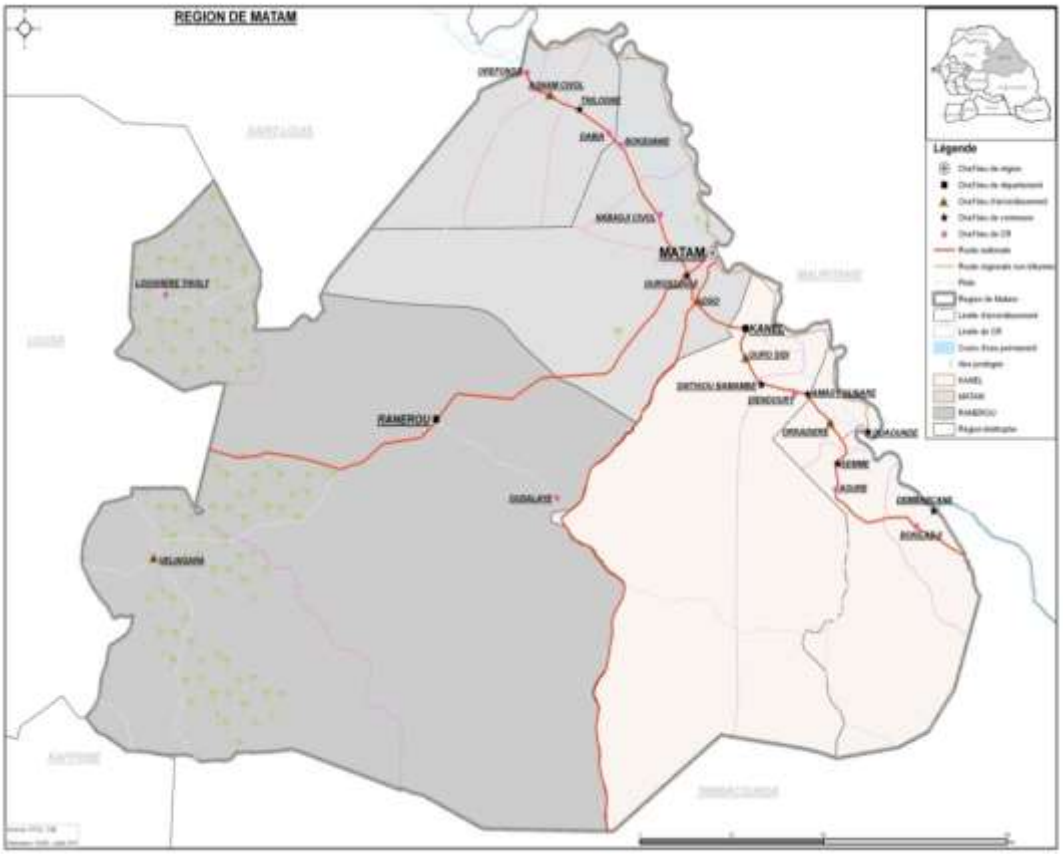

Décembre 2023

COMITE DE DIRECTION

Directeur général	Aboubacar Sédikh BEYE
Directeur Général Adjoint	Abdou DIOUF
Conseiller à l'Action Régionale	Jean Rodrigue MALOU
Président du Comité de Lecture et de Validation	El hadji Omar SENGHOR

COMITE DE REDACTION

Chef du service régional	Moustapha TALL

COMITE DE LECTURE ET DE VALIDATION

Direction générale	Elhadji Omar SENGHOR
	Jean Rodrigue MALOU
	Papa Ibrahima Sylmang SENE
	Mbaye FAYE
	Insa SADIO
	Birane CISSE
Direction des Systèmes d'Informations et de la Diffusion	Elhadji Malick GUEYE
	Alain François DIATTA
	Fodé DIEDHIOU
	Augustin Ndiangue NDIAYE
Direction des Statistiques démographiques et sociales	Djiby DIOP
	Mamadou SIDIBE
Direction de l'Administration générale et des Ressources humaines	N'Deye Binta Diémé COLY
Observatoire de la Pauvreté et des Conditions de Vie des Ménages	Macoumba DIOUF
Direction des Statistiques économiques et de la Comptabilité nationale	Mambodi FALL
	Manga NDIAYE
	Iphygénie SARR
	Bintou DIACK
	Khady BA
Direction de la Méthodologie, de la Coordination statistique et de l'Innovation	Oumy DIOP
	Awa CISSOKHO

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE
Rocade Fann Bel-air Cerf-volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal
Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15
Site web : www.ansd.sn ; Email: statsenegal@ansd.sn
Distribution : Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers
ISSN 0850-1491

Table des matières

LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX 5

SIGLES ET ABREVIATIONS 8

SECTION A. TERRITOIRE - POPULATION 11

TERRITOIRE 12

I.1 LA REGION DE MATAM DANS LE SENEGAL 13

I.2 ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET TERRITORIALE 15

POPULATION 17

II.1 STRUCTURE GLOBALE DE LA POPULATION 18

II.2 REPARTITION DE LA POPULATION PAR DEPARTEMENT ET MILIEU DE RESIDENCE 20

II.3 DYNAMIQUE DE LA POPULATION (FECONDITE, MORTALITE, MIGRATION) 22

OCCUPATION DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT 24

III.1 OCCUPATION PHYSIQUE DU TERRITOIRE 25

III.2 RESSOURCES FORESTIERES, FAUNIQUES ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX 26

III.3 CONDITIONS CLIMATIQUES 27

SECTION B. EMPLOI – TRAVAIL 29

EMPLOI 30

IV.1 POPULATION EN AGE DE TRAVAILLER 31

IV.2 POPULATION EN EMPLOI REMUNERE 33

IV.3 ETABLISSEMENTS OUVERTS, CONFLITS ET CONTRATS DE TRAVAIL 35

TRAVAIL FAMILIAL, CHOMAGE 37

V.1 TRAVAIL FAMILIAL 38

V.2 CHOMAGE 40

SECTION C. CONDITIONS D'HABITAT – VULNERABILITES 42

LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES 43

VI.1 LOGEMENT EQUIPEMENT DES MENAGES 44

VI.2 ACCES A INTERNET 46

EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE 48

VII.1 EAU 49

VII.2 ASSAINISSEMENT 51

VII.3 SOURCES D'ENERGIE DES MENAGES 53

POPULATION VULNERABLE 55

VIII.1 SITUATION DES ENFANTS (0-14 ANS) 56

VIII.2 SECURITE ALIMENTAIRE 58

SECTION D. SERVICES SOCIAUX 60

ASSISTANCE SOCIALE 61

IX.1 PROGRAMMES D'ASSISTANCE SOCIALE 62

JUSTICE 64

X.1 ÉTABLISSEMENTS PENITENTIAIRES ET PERSONNEL JUDICIAIRE 65

X.2 POPULATION PENALE 66

SANTE 68
XI.1 PERSONNELS ET EQUIPEMENTS DE SANTE 69
XI.2 RESULTATS DES PROGRAMMES DE SANTE 71

EDUCATION 73
XII.1 PRESCOLAIRE 74
XII.2 ELEMENTAIRE 77
XII.3 MOYEN ET SECONDAIRE GENERAL 79
XII.4 FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE 80

CULTURE, LOISIRS, JEUNESSE ET SPORTS 83
XIII.1 CULTURE ET LOISIRS 84
XIII.2 JEUNESSE ET SPORTS 85

SECTION E. ÉCONOMIE – FINANCES 89

SITUATION DES MARCHES ET PRIX A LA CONSOMMATION 90
XIV.1 SITUATION DES MARCHES 91

POSTE ET SYSTEME FINANCIER DECENTRALISE 93
XV.1 ACTIVITES DES SFD 94
XV.2 ACTIVITES POSTALES 96

FINANCES PUBLIQUES LOCALES 98
XVI.1 RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES 99
XVI.2 DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES 101

SECTION F. SYSTEME PRODUCTIF 103

ENTREPRISES 104
XVII.1 FORMALISATION DES ENTREPRISES 105
XVII.2 CARACTERISTIQUES DES ENTREPRISES 107

AGRICULTURES 109
XVIII.1 PRODUCTION 110

ELEVAGE, SYLVICULTURE ET PECHE 113
XIX.1 ELEVAGE 114
XIX.2 SYLVICULTURE 116
XIX.3 PECHE – AQUACULTURE 118

ENERGIE - MINES - CARRIERES 120
XX.1 ENERGIE 121
XX.2 MINES ET CARRIERES 123

COMMERCE - SERVICES 125
XXI.1 COMMERCE 126
XXI.2 TRANSPORT 128
XXI.3 TOURISME 130

SECTION G. ANNEXES 132

GLOSSAIRES 133

INDEX MOTS CLES 135

LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

Carte I.2. 1 : Carte administrative de la région de Matam 16

Figure II.1. 1 : Pyramide des âges de la population de la région de Matam 19

Figure II.1. 2 : Rapports de masculinité selon les groupes d'âges dans la région de Matam en 2020 19

Tableau I.1. 1 : Répartition de la population urbaine et rurale 14

Tableau II.1. 1 : Evolution de la population de la région de Matam de 1976 à 2020 19

Tableau II.1. 2 : Indicateurs de la population active en 2020 19

Tableau II.2. 1 : Répartition de la population de Matam selon le milieu de résidence, par circonscription administrative 21

Tableau II.2. 2 : Densité de population de la région de Matam selon le département en 2020 21

Figure II.3. 1 : Pourcentage des migrants dans la population 23

Tableau II.3. 1 : Évolution du taux de fécondité 23

Tableau II.3. 2 : Indicateur de naissances et de mortalités 23

Tableau IV.1. 1 : Répartition de la population en âge de travailler selon les caractéristiques sociodémographiques 32

Tableau IV.2. 1 : Répartition de la population de la région de Kaolack en emploi selon les caractéristiques sociodémographiques 34

Tableau IV.2. 2 : Taux d'emploi selon le milieu de résidence et le sexe 34

Tableau IV.3. 1 : Principaux indicateurs du sous-secteur de l'emploi 36

Tableau V.1. 1 : Part des aides familiaux dans la population active 39

Tableau V.1. 2 : Répartition des aides familiaux 39

Tableau V.2. 1 : répartition des chômeurs par tranches d'âge, milieu de résidence, sexe et niveau d'instruction 41

Tableau VI.2. 1 : Principaux indicateurs de la SONATEL 47

Tableau VII.1. 1 : Evolution de la situation de l'hydraulique urbaine 50

Tableau VII.2. 1 : Principaux indicateurs du Sous-secteur de l'assainissement 52

Tableau VIII.1. 1 : Principaux indicateurs suivis par AEMO 57

Tableau VIII.3. 1 : Principaux indicateurs du sous-secteur de la Santé 59

Tableau IX.2. 1 : Principaux indicateurs du sous-secteur de la protection sociale 63

Tableau IX.2. 2 : Principaux indicateurs du sous-secteur de la protection sociale (suivis par la CMU) 63

Tableau X.2. 1 : Principaux indicateurs du Sous-secteur de la Justice 67

Tableau XI.1. 1 : Indicateurs de couverture sanitaire des populations 70

Tableau XI.1. 2 : Répartition du personnel de santé selon la qualification professionnel, le type de structure et le statut, par circonscription administrative 70

Tableau XI.2. 1 : Evolution des principaux indicateurs de santé de la reproduction de la région selon les districts 72

Tableau XI.2. 2 : Evolution de la situation des Malades vus en Consultation Externe selon la catégorie de malades, par district 72

Tableau XI.2. 3 : Evolution du Taux de détection de la tuberculose selon le district 72

Tableau XII.1. 1 : Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et le statut, par circonscription administrative 75

Tableau XII.1. 2 : Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative 75

Tableau XII.1. 3 : Evolution des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et la circonscription administrative 75

Tableau XII.1. 4 : Evolution du Taux Brut de Préscolarisation (TBPS) selon le sexe, par circonscription administrative 76

Tableau XII.2. 1 : Evolution du nombre d'établissements d'enseignement Elémentaire selon la circonscription administrative et le statut 78

Tableau XII.2. 2 : Principaux indicateurs du Sous-secteur de l'Education 78

Tableau XII.3. 1 : Evolution du nombre d'enseignants du Moyen et du Secondaire général selon le statut des établissements, par circonscription administrative 80

Tableau XII.3. 2 : Répartition des élèves de l'enseignement Secondaire selon le Statut de l'établissement, le sexe, la série et le niveau, par circonscription administrative 80

Tableau XII.3. 3 : Evolution des TBS et de l'Indice de parité du Moyen et du Secondaire selon le sexe, par circonscription administrative 80

Tableau XII.3. 4 : Evolution du nombre d'admis au BFEM et au BAC selon le sexe, par circonscription administrative 80

Tableau XII.5. 1 : Evolution du nombre de structures d'ETFP selon le statut, par circonscription administrative 81

Tableau XII.5. 2 : Evolution des résultats au concours pour l'obtention de diplômes de l'enseignement professionnel au cours des trois dernières années selon le diplôme 82

Tableau XIII.1. 1 : Répartition des structures et organisations culturelles par circonscription administrative 85

Tableau XIII.1. 2 : Liste des sites historiques de la région, par département 85

Tableau XIII.1. 3 : Répertoire du patrimoine culturel immatériel (expressions culturelles et rites) de la région 85

Tableau XIII.1. 4 : Répertoire des activités culturelles de la région 85

Tableau XIII.2. 1 : Evolution du nombre d'infrastructures de jeunesse selon le type, par circonscription administrative 87

Tableau XIII.2. 2: Evolution du nombre d'associations de jeunes selon le type, par circonscription administrative 87

Tableau XIII.2. 3 : Situation des disciplines sportives pratiquées dans la région en 2020 88

Tableau XIV.1. 1 : Principaux indicateurs du sous-secteur du commerce 92

Tableau XIV.1. 2 : Evolution du nombre de marchés selon le type, par circonscription administrative en 2020 92

Tableau XV.1. 1 : Indicateurs clés 95

Tableau XV.1. 2 : Répartition de la production de crédit selon l'objet et le secteur d'activités 95

Tableau XVI.2. 1 : Dépenses des collectivités territoriales 102

Tableau XVII.1. 1 : Fréquence de l'immatriculation des nouvelles entreprises 106

Tableau XVII.1. 2 : Répartition des nouvelles entreprises par régime juridique 106

Tableau XVII.2. 1 : Caractéristiques des entreprises formelles par secteur d'activité en 2020 dans la région de Matam 108

Tableau XVII.2. 2 : Répartition des entreprises par taille (critère : chiffre d'affaires) en 2020 dans la région de Matam 108

Tableau XVIII.2. 1 : Situation et évolution des quantités de semences distribuées dans la région de Matam 111

Tableau XVIII.2. 2 : Situation et évolution des quantités d'engrais et autres fertilisants distribuées dans la région de Matam 111

Tableau XVIII.2. 3 : Répartition et évolution des cultures vivrières selon les superficies, les rendements et les productions par circonscription administrative 112

Tableau XVIII.2. 4 : Répartition et évolution des cultures industrielles selon les superficies, rendements et productions, par circonscription administrative 112

Tableau XVIII.2. 5 : Répartition et évolution des cultures maraîchères selon les superficies, rendements et productions, par circonscription administrative 112

Tableau XIX.1. 1 : Evolution des effectifs du cheptel et de la volaille familiale selon l'espèce par circonscription administrative 115

Tableau XIX.1. 2 : Evolution des statistiques des abattages contrôlés de viande dans les abattoirs de la région de Matam selon les espèces 115

Tableau XIX.1. 3 : Evolution de la production de lait 115

Tableau XIX.2. 1 : Exploitation locale des produits forestiers 117

Tableau XIX.3. 1 : Evolution des sites, des pêcheurs et de l'armeme nt selon le type de pêche, par circonscription administrative 119

Tableau XIX.3. 2 : Evolution de la production de la pêche artisanale selon le type de pêche, par circonscription administrative 119

Tableau XIX.3. 3 : Ventilation de la production artisanale selon la destination et l'année, par circonscription administrative 119

Tableau XX.1. 1 : Principaux indicateurs du sous-secteur de l'Energie 122

Tableau XX.2. 1 : Situation des mines 124

Tableau XX.2. 2 : Evolution de la production des carrières selon le volume et la valeur 124

Tableau XXI.1. 1 : Taux de valeur ajoutée en 2020 dans la région de Matam 127

Tableau XXI.1. 2 : Evolution du chiffre d'affaires des entreprises de commerce du secteur formel en 2020 dans la région de Matam 127

Tableau XXI.3. 1 : Type Réceptif par Département 131

Tableau XXI.3. 2 : Capacité d'Accueil 131

Tableau XXI.3. 3 : Taux d'Occupation (TO) 131

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEMO	Action Educative en Milieu Ouvert
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
ARV	Antirétroviral
BAC	Baccalauréat
BFEM	Brevet de Fin d'Etudes Moyennes
BRSP	Brigade Régionale des Sapeurs-Pompiers
BSF	Bourses de Sécurité Familiales
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CCA	Centre Conseil Adolescent
CDEPS	Centre départemental d'éducation populaire et sportif
CMU	Couverture Maladie Universelle
CS	Centre de Santé
CT	Collectivité Territoriale
DRDR	Direction Régionale du Développement Rural
DRH	Division Régionale de l'Hydraulique
DRS/SFD	Direction de la Réglementation et de la Surveillance des SFD
DS	District Sanitaire
ENES	Enquête Nationale sur l'Emploi au Sénégal
EPS	Etablissement Public de Santé
FDD	Fonds de Dotation de la Décentralisation
FECT	Fonds d'Equipement des Collectivités Territoriales
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
G2G	Got to Go
IRTSS	Inspection régionale du Travail et de la Sécurité Sociale
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
ODD	Objectifs de Développement Durable
OFOR	Office des Forages Ruraux
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PADAER	Programme d'appui au développement agricole et à l'entreprenariat rural

PM	Pêche Maritime
PNBSF	Programme Nationale des Bourses de Sécurité Familiale
PS	Poste de Santé
PSE	Plan Sénégal Emergent
PUDC	Programme d'urgence de Développement Communautaire
PUMA	Programme d'Urgence de modernisation des Axes et territoires frontaliers
RGPHAE	Recensement Général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage
RM	Rapport de Masculinité
RM	Région Médicale
RNU	Registre National Unique
SARL	Société à Responsabilité Limitée
SESR	Situation Economique et Sociale Régionale
SFD	Systèmes Financiers Décentralisés
SIDA	Syndrome d'Immuno-déficience Acquise
TAP	Taux d'Achèvement au Primaire
TBPS	Taux Brut de Préscolarisation
TBS	Taux Brut de Scolarisation
USAID	Agence des États-Unis pour le développement international
VAA	Vasculites ou vascularités associées
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
VPI	Vaccin Inactivé contre la Poliomyélite

AVANT PROPOS

La Situation économique et sociale régionale (SESR) est une publication annuelle qui fait la synthèse des informations statistiques émanant de l'ANSD et des autres structures du Système statistique national (SSN), dans le cadre de l'exécution de leurs tâches quotidiennes.

La SESR essaie d'embrasser la quasi- totalité des secteurs de l'activité économique et sociale en mettant en relief l'information quantitative, fournissant ainsi les principaux indicateurs économiques, sociaux et démographiques de la région.

Réalisée pour une année (N) en utilisant les données de l'année précédente (N-1), la SESR constitue un outil de consolidation des données régionales et un véritable instrument de planification et d'aide à la prise de décision pour les principaux acteurs du développement de notre pays.

Exceptionnellement, la présente édition traite de la situation économique et sociale des années 2020 et 2021 pour résorber, en partie, le retard de publication accusé.

La collaboration franche et précieuse de l'ensemble des partenaires de l'ANSD, constitués des membres du SSN, a été le socle de cette réalisation. Je les en remercie vivement.

Vous en souhaitant une bonne lecture, nous serons heureux de mettre vos remarques et suggestions à profit pour améliorer la qualité de ce précieux document.

Aboubacar Sédikh BEYE

Directeur général

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie

SECTION A. TERRITOIRE - POPULATION

CHAPITRE I : TERRITOIRE

CHAPITRE II : POPULATION

CHAPITRE III : OCCUPATION PHYSIQUE DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

Chapitre I : TERRITOIRE

I.1 La région de Matam dans le Sénégal

Créée par la loi 2002-02 du 15 février 2002 et par le décret 2002–166 du 21 février 2002, la région de Matam est située entre 14°20 et 16°10 de latitude Nord, 12°40 et 14°60 de longitude Ouest.

Elle est limitée au Nord par la République Islamique de Mauritanie et la région de Saint-Louis, au Sud et au Sud-Est par la région de Tambacounda, au Sud-Ouest par la région de Kaffrine, à l'Est par la République Islamique de Mauritanie et à l'Ouest par la région de Louga. Le fleuve Sénégal borde la région sur toute sa partie orientale et septentrionale, sur une longueur d'environ 200 Km.

La région couvre une superficie de 29 616 Km², soit environ un septième du territoire national. C'est ce qui fait d'elle la seconde région la plus vaste du pays après celle de Tambacounda.

La population de la région de Matam est estimée à 732 866 habitants en 2020, contre 760 588 habitants en 2021. Son poids démographique est de 4,38% par rapport à la population du Sénégal en 2020 et de 4,41% en 2021.

Dans la région de Matam, l'agriculture et l'élevage constituent les principales activités économiques. Elles sont pratiquées par plus de la moitié de la population. La sylviculture, la pêche, l'artisanat et le commerce y sont également importants et constituent des atouts de taille.

Définitions :

- **Le territoire** constitue l'étendue de la surface terrestre sur laquelle vit un groupe d'humains. En d'autres termes, c'est un espace délimité, approprié par un individu ou une communauté, sur lequel s'exerce un pouvoir.

Tableau I.1.1 : Répartition de la population urbaine et rurale

NOM LOCALITE	2020			2021		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
REGION MATAM	362505	370361	732866	376490	384098	760588
ZONE URBAINE	99326	101479	200805	106170	108316	214486
ZONE RURALE	263179	268882	532061	270320	275783	546103

Source : SRSD/MATAM

I.2 Organisation administrative et territoriale

L'espace régional est constitué par l'ancien département de Matam (région de Saint-Louis) auquel sont rattachées les communautés rurales de Lougré Thioly (arrondissement de Dodji) et Vélingara (arrondissement de Barkédji), qui faisaient partie de la région de Louga.

La région de Matam compte trois (03) départements, cinq (05) arrondissements, vingt et six (26) communes, 424 villages et 495 hameaux. Le département de Ranérou-Ferlo occupe plus de la moitié du territoire régional (51%). Les départements de Kanel et Matam font respectivement 30% et 19% de la superficie totale.

Les entités administratives de la région sont, de manière générale, vastes. En effet, chaque département de la région, pris individuellement, a une superficie supérieure à celle des régions de Diourbel et Dakar réunies. Le département de Ranérou-Ferlo, qui fait trois fois la région de Diourbel (4 559,3 Km²), est plus vaste que les régions de Dakar, Thiès, Ziguinchor et Fatick. Hormis Agnam-Civol, tous les autres arrondissements de la région de Matam ont une superficie plus étendue que les départements des régions de Thiès et Diourbel.

L'étendue de la région et de ses entités administratives, combinée à l'enclavement interne et externe, pose de réels problèmes de liaison, d'encadrement administratif et technique et de sécurité des populations.

Définitions :

- **Circonscription administrative** : l'administration territoriale de la République du Sénégal est assurée par les circonscriptions administratives et les Collectivités locales. Elle est organisée de manière à favoriser, notamment, le rapprochement de l'Administration des usagers, la qualité du service public et la promotion du développement local dans le respect du principe de la libre administration des Collectivités locales. Les circonscriptions administratives comprennent : la région, le département et l'arrondissement.

En savoir plus :

https://interieur.sec.gouv.sn/administration-territoriale/decoupage-administratif
https://www.anat.sn/

Carte I.2. 1 : Carte administrative de la région de Matam

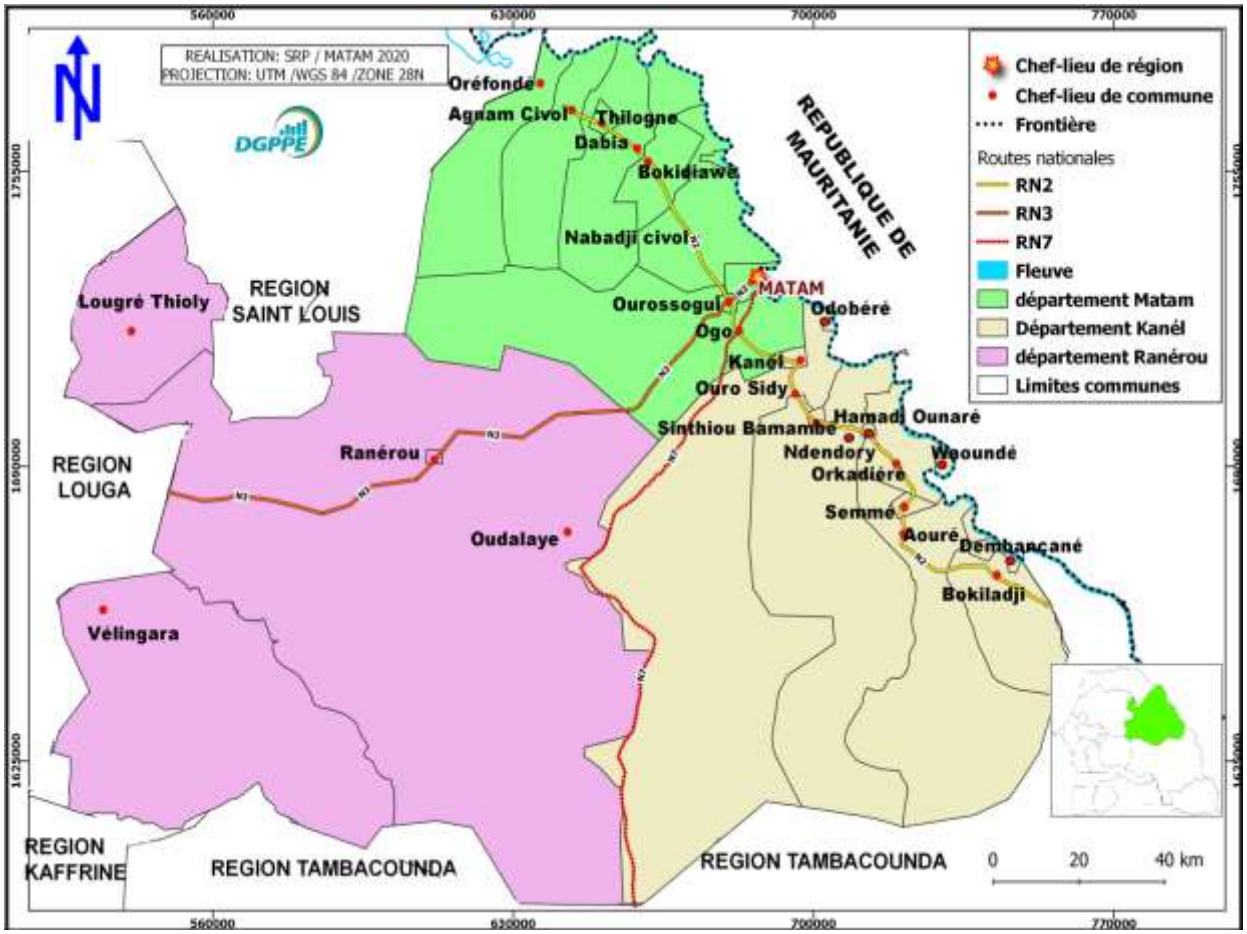

Chapitre II : POPULATION

II.1 Structure globale de la Population

Le recensement de 2013 avait donné une population de 562 539 habitants. De 2013 à 2014, la population de Matam a connu une augmentation relative de 3,9%, passant de 562 539 habitants à 584 514 habitants. Il faut noter que cette population ne cesse d'augmenter ; elle a été estimée à 732 866 habitants en 2020 contre 760 588 en 2021, soit un taux de croissance de 3,78%. Ces taux de croissance étaient plus faibles durant les années antérieures au RGPHAE de 2013, à l'exception de 2002. En effet, la population s'élevait à 168 575 habitants en 1976 contre 220 221 habitants en 1988, soit un taux de croissance moyen de 2,25% et à 423 915 habitants en 2002, soit un taux de croissance démographique de 4,79% (des localités ont été ajoutées à l'ancien département de Matam pour former la région en 2002). De 2002 à 2013, le taux de croissance démographique a connu une hausse de 2,61%; la population passait de 423 915 habitants en 2002 à 562 539 habitants en 2013.

La région de Matam, à l'instar des autres régions du Sénégal, a une pyramide des âges qui a une base élargie et un sommet rétréci (fécondité forte et mortalité élevée) ; ce qui indique une population jeune. Que ce soit du côté des hommes ou de celui des femmes, le constat est que la population âgée de moins de 40 ans représente plus de 84,96% de la population totale de la région tandis que celle âgée de plus de 60 ans représente moins de 5%.

En effet, sur un total de 376 492 hommes dans la région de Matam, les 326 596 ont moins de 40 ans, soit 86,74% de la population masculine. Chez les femmes, pour une population de 384 096, les 318 446 sont âgées de moins de 40 ans, soit 82,91% de la population féminine. Cette jeunesse de la population témoigne de l'existence d'un fort taux de natalité dans la région de Matam et cela peut être un atout pour son développement si la jeunesse bénéficie d'une formation et/ou d'une éducation de qualité leur permettant de prendre en main la problématique du développement de la localité. La faiblesse de la population âgée de 60 ans et plus témoigne de la faible espérance de vie à la naissance dans la région. En effet, chez les hommes, il y'a seulement 15 869 personnes âgées de 60 ans et plus, soit 4,21%. Chez les femmes, la population âgée de 60 ans et plus représente 19 732, soit 5,14%. La faiblesse des effectifs au-delà de 60 ans s'explique en partie par le niveau de mortalité encore élevé au-delà de cet âge.

L'analyse du graphique portant sur le rapport de masculinité montre que dans la région de Matam, il naît plus de garçons que de filles, soit 102 garçons pour 100 filles en 2020 et 2021. Ce rapport de masculinité évolue en faveur de la population masculine jusqu'à l'âge de 25 ans en 2020 et jusqu'à 29 ans en 2021. Ce qui signifie que de 0 à 29 ans, on trouve plus de garçons que de filles dans la région de Matam en 2021. Le niveau le plus élevé atteint par le rapport de masculinité dans la région est de 111 garçons pour 100 filles, et c'est au groupe d'âges 20-24 ans en 2021. Cette tendance va commencer à s'inverser à partir de 30 ans. Il faut noter que c'est entre 25 et 30 ans que l'on constate une égalité statistique entre le nombre d'hommes et de femmes. Autrement dit, c'est au niveau de ce groupe d'âges que l'on a un rapport de masculinité égal à 100. A partir de 30 ans, le rapport de masculinité est inférieur à 100. Son plus bas niveau est atteint au groupe d'âges 50-54 ans avec une valeur de 71 (la région ayant une longue tradition d'émigration, laquelle touche plus les hommes que les femmes). Dans ce groupe d'âges, on trouve 71 hommes pour 100 femmes. Au-delà, le rapport de masculinité commence à augmenter à nouveau, mais reste toujours en dessous de 100. Il augmente jusqu'à l'âge de 80 ans et plus, en passant de 71 à 89.

Définitions

Le rapport de masculinité désigne le rapport, dans une population donnée, ou d'un groupe d'âges, de l'effectif masculin à l'effectif féminin. Il est exprimé en nombre d'hommes pour 100 femmes. Une valeur inférieure à 100 indique que les femmes sont plus nombreuses que les hommes ; une valeur supérieure à 100 indique que les hommes sont plus nombreux que les femmes. Le graphique ci-dessus donne le rapport de masculinité selon les groupes d'âges dans la région de Matam en 2020.

Le rapport de dépendance démographique globale est défini comme étant le rapport de la population composée de jeunes (personnes âgées de 0 à 15 ans) et de personnes âgées (personnes âgées de 60 ans et plus) à la population en âge de travailler (personnes âgées de 16 à 64 ans). Autrement dit, il s'agit du rapport entre la population potentiellement inactive et la population potentiellement active.

Tableau II.1. 1 : Evolution de la population de la région de Matam de 1976 à 2021

Désignation	RGPH 1988	RGPH 2002	RGPHAE 2013	Proj. 2014	Proj. 2015	Proj. 2016	Proj. 2017	Proj. 2018	Proj. 2019	Proj. 2020	Proj. 2021
Population résidente	220 221	423 915	562 539	584 519	607 231	630 703	654 981	680 086	706 037	732 866	760 588
Taux d'accroissement moyen annuel (%)	2,25	4,79	2,61	3,91	3,89	3,87	3,84	3,83	3,82	3,79	3,78

Source : ANSD

Tableau II.1. 2 : Indicateurs de la population active en 2020 et 2021

Population	2020			2021		
	Homme	Femme	Ensemble	Homme	Femme	Ensemble
Potentiellement inactive	202 372	198 841	401 213	195 503	191 978	388 680
Potentiellement active	164 890	177 729	342 619	180 989	192 121	373 110
Rapport de dépendance	123	112	117	108	99,9	104

Source : ANSD, projections démographiques

Figure II.1. 1 : Pyramide des âges de la population de la région de Matam en 2021

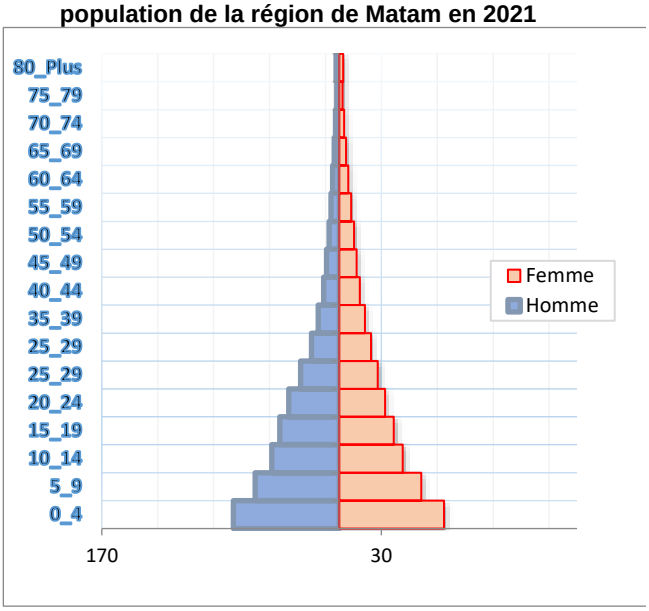

Source : ANSD

Figure II.1. 2 : Rapports de masculinité selon les groupes d'âges dans la région de Matam en 2020 et 2021

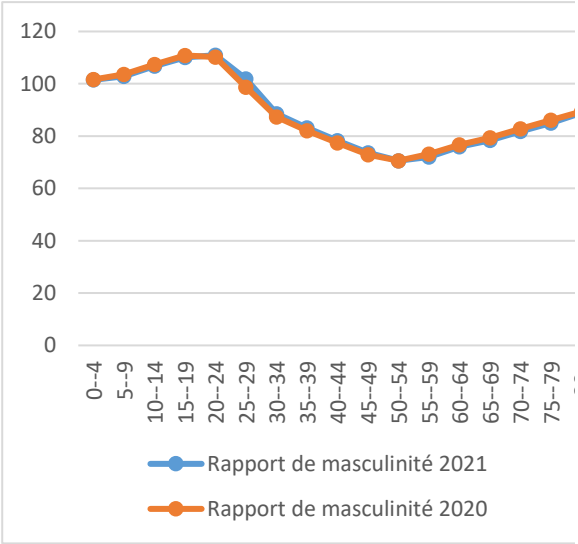

Source : ANSD, Projections démographiques 2020 et 2021

II.2 Répartition de la population par département et milieu de résidence

La répartition spatiale de la population de Matam laisse apparaître une disparité notable entre le milieu urbain et le milieu rural. Il faut noter que la plus grande partie de la population de Matam vit en milieu rural. En effet, 576 812 personnes vivent en milieu rural en 2020, soit 78,71% contre seulement 156 049 personnes pour le milieu urbain, soit 21,29%. En 2021, 546 103 personnes vivent en milieu rural, soit 71,80% contre 214 486 personnes en milieu urbain, soit 28,20%. Entre 2020 et 2021, la population rurale de la région de Matam a connu une baisse de 7 points de pourcentage.

La région de Matam s'étend sur une superficie de 28 532 km2 qui est répartie de façon inégale entre les trois départements. C'est le département de Ranérou-Ferlo qui occupe la plus grande superficie de la région avec 13 329 Km², soit 46,7% de la superficie globale. Il est suivi par le département de Kanel avec une superficie de 9 198 Km², soit 32,2% de la superficie régionale et le département de Matam avec une superficie de 6005 Km², soit 21,1% de la superficie totale de la région.

Globalement, la région de Matam qui est occupée par une population de 732 866 habitants en 2020 et 760 588 habitants en 2021, affiche une densité de 25,69 habitants au Km² en 2020 et 26,66 habitants au Km² en 2021. Avec une part 48,46% de la population régionale, le département de Matam est le plus dense de la région avec 59,15 habitants au Km² en 2020 et 61,4 habitants au Km² en 2021. Il est suivi par le département de Kanel avec une densité de 33,80 habitants au Km² en 2020 et 35,1 habitants au Km² en 2021 et celui de Ranérou-Ferlo, avec 5,02 habitants au Km² en 2020 et 5,2 habitants au Km² en 2021.

Définitions :

- **Taux d'urbanisation** : C'est le pourcentage de la population vivant dans les zones urbaines (définies selon les critères nationaux appliqués lors du dernier recensement de la population). Cet indicateur montre la concentration des populations dans les villes. Indirectement, il décrit les modes de vie, l'équilibre des populations dans le territoire et le pouvoir attractif des villes. La délimitation des zones urbaines est généralement définie par les pays dans leur procédure de recensement, et est habituellement basée sur la taille des localités, la classification des zones en centres administratifs ou selon des critères spéciaux comme la densité de population ou le type d'activité économique des résidents.

En savoir plus :

- https://habitat-worldmap.org/mots-cles/taux-durbanisation/
- https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.URB.TOTL.IN.ZS

Tableau II.2. 1 : Répartition de la population de Matam selon le milieu de résidence, par circonscription administrative

Département	Urbain				Rural			Ensemble		
	Années	Homme	Femme	**Ensemble**	Homme	Femme	**Ensemble**	Homme	Femme	**Ensemble**
Région	**2020**	79 700	76 354	**156 049**	280 496	296 317	**576 812**	360 196	372 671	**732 861**
Pourcentage	**2020**	10,88%	10,42%	**21,29%**	38,27%	40,43%	**78,71%**	49,15%	50,85%	**100,00%**
Région	**2021**	106 170	108 316	**214 486**	270 320	275 783	**546 103**	376 490	384 098	**760 588**
Pourcentage	**2021**	13,96%	14,24%	**28,20%**	35,54%	36,26%	**71,80%**	49,50%	50,50%	**100,00%**

Source : ANSD

Tableau II.2. 2 : Densité de population de la région de Matam selon le département en 2020

Département	Superficie (km^2)	Superficie Région	Population en 2020	Densité (hts/km^2) en 2020	Population en 2021	Proportion en 2020 et 2021	Densité (hts/km^2) en 2021
Matam	6 005	21,10%	355 166	59,15	368 601	48,46%	61,4
Kanel	9 198	32,20%	310 850	33,80	322 609	42,42%	35,1
Ranérou	13 329	46,70%	66 850	5,02	69 378	9,12%	5,2
Région	28 532	100,00%	732 866	25,69	760 588	100,00%	26,66

Source : ANSD

II.3 Dynamique de la population (Fécondité, Mortalité, Migration)

L'indice synthétique de fécondité (ISF) dans la zone nord du pays auquel appartient la région de Matam s'établit à 3,9 enfants en 2020/2021 contre une moyenne de 3,9 au niveau national. Ainsi la zone centre (4,9) enregistre l'ISF le plus élevé et dépasse de loin les zones Ouest (3,1 enfants en moyenne par femme), nord et Sud (4,0). La même tendance a été notée aussi en 2019, année durant laquelle l'ISF dans la zone centre s'élevait à 5,4 enfants, très proche de celui enregistré dans la zone Sud (5,3) mais de loin devant ceux notés dans les zones Ouest (4,0) et Nord (4,7).

Le nombre de naissances vivantes dans la région de Matam est de 17 906 personnes en 2020 contre 17 100 en 2021, soit une baisse de 4,5%. Aussi, le nombre total de morts est estimé à 591 en 2020 contre 535 en 2021. En conséquence, la mortalité a reculé de 9,5% entre 2020 et 2021.

Cependant on note une légère baisse de la mortinatalité. En effet, le taux est passé de 32‰ en 2020 à 30‰ en 2021.

Dans la région de Matam, 8,8% de la population interrogée étaient des migrants, dont 4,66% de migrants de retour (depuis plus de 12 mois), 1,04% de migrants de retour (depuis moins de 12 mois), 4,29% de migrants vivant en dehors du ménage au moment de l'enquête et 0,7% qui ont été déclarés migrants saisonniers

(Figure ci-après). La migration concerne 10,7% de la population où 36% des ménages à Matam. Notre analyse regroupe dans une même catégorie dite «des migrants» les personnes qui sont en dehors du ménage au moment de l'enquête, des migrants saisonniers et ceux de retour il y a moins d'un an avant l'enquête car ces personnes sont supposées être plus influencées par les caractéristiques socio-économiques des ménages au cours des 12 derniers mois avant l'enquête. La région de Matam, située dans la vallée du fleuve Sénégal, est plus concernée par la migration internationale en raison de la tradition migratoire datant de l'époque coloniale. Malgré cela, la migration interne y reste toujours dominante.

.

Définitions :

- **Fécondité** : elle exprime la fréquence des naissances au sein d'ensembles en âge de procréer (DDM). Indice Synthétique de Fécondité: C'est le nombre moyen d'enfants qu'aurait une femme en fin de vie féconde si elle avait des enfants aux taux de fécondité par âge actuels. Lors des EDS, les taux de fécondité par âge sont calculés pour la période des trois années qui précèdent l'enquête, basés sur l'historique détaillé des naissances fourni par les femmes. L'échantillon concerne les femmes âgées de 15 à 49 ans.
- **Mortalité** : on étudie sous le nom de mortalité l'action de la mort sur les populations (DDM). C'est l'occurrence des décès dans une population donnée. Le taux de mortalité est le rapport du nombre de décès de l'année à la population totale moyenne de l'année.
- **Migration** : ou le mouvement migratoire, est définie comme un ensemble de déplacements ayant pour effet de transférer la résidence des individus d'un certain lieu d'origine, ou lieu de départ, à un certain lieu de destination, ou lieu d'arrivée (DDM).

En savoir plus :

- Etude FAO 2018, Caractéristiques, Dynamiques, et Moteurs des migrations rurales au Sénégal (ca0277fr.pdf (fao.org))
- https://www.ined.fr/ - Dictionnaire démographique multilingue (DDM) - Rapports EDS 2017, 2019/
- https://www.statcompiler.com/fr/

Tableau II.3. 1 : Évolution du taux de fécondité

Pays	Période	Caractéristique	Taux de fécondité 15-49
Sénégal	2020-21	Groupe de Régions : Ouest	3,1
Sénégal	2020-21	Groupe de Régions : Centre	4,9
Sénégal	2020-21	Groupe de Régions : Nord	3,9
Sénégal	2020-21	Groupe de Régions : Sud	4
Sénégal	2020-21	Total	3,9

Source : STATCOMPILER

Tableau II.3. 2 : Indicateur de naissances et de mortalité

Indicateur	2021	2020
Nombres de naissances vivantes	17100	17906
Poids inférieur à 2500g	2066	2003
Poids supérieur ou égale 4000g	567	587
Mort-nés frais	299	344
Morts macères	236	247
Total morts -nés	535	591
Taux de mortalité maternel dans les structures	169‰	312‰
Taux de mortinatalité	30‰	32‰

Source : Région Médicale de Matam

Figure II.3. 1 : Pourcentage des migrants dans la population

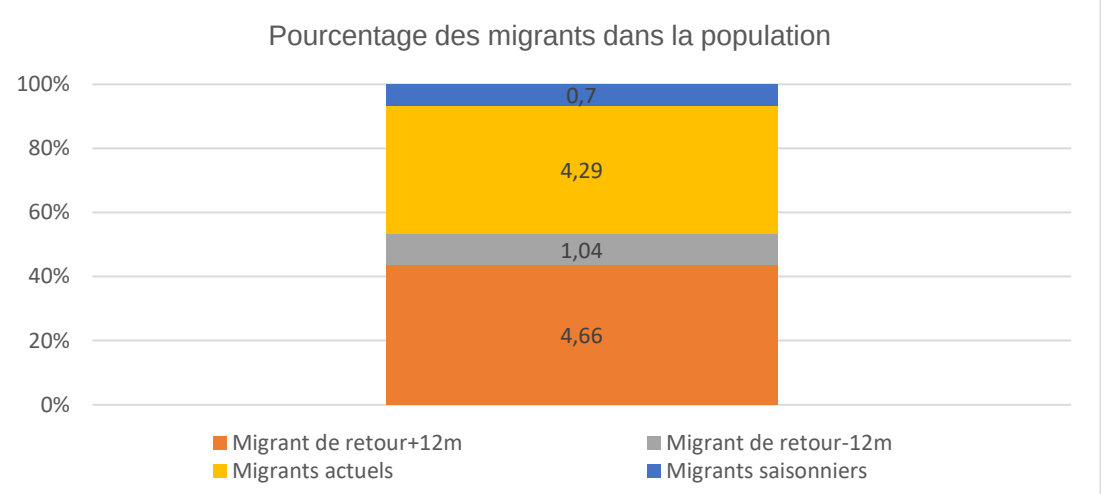

Source : FAO, 2018

Chapitre III : OCCUPATION DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

III.1 Occupation physique du territoire

La région de Matam est située dans les zones sahéliennes et soudano–sahéliennes (partie Sud). Cette position lui confère un milieu naturel diversifié et un environnement écologique riche et assez favorable.

Le relief est relativement plat par rapport au reste du pays. Il est caractérisé par une vaste plaine incisée de vallées.

Ce relief permet de distinguer trois (03) zones éco-géographiques distinctes :

- la vallée du fleuve constituée de dépressions et de micro reliefs, communément appelée «Dandé Mayo» ;
- la zone du Ferlo, elle est latéritique dans la majeure partie de son espace et sableuse dans sa partie occidentale (vers Lougré Thioly et Vélingara) ;
- le Diéri ou zone intermédiaire.

On distingue quatre grandes catégories de sols :

1. les sols des cuvettes de décantation (walo) autrement dénommés hollaldé, sont soumis, en l'absence d'endiguement artificiel, à une submersion de longue durée au moment de la crue. Les sols hollaldé sont destinés à la riziculture dans les zones aménagées ou aux cultures de décrue dans les cuvettes naturelles.
2. les sols des levées fluvio-deltaïques (fondé), dont la cote peut atteindre 15 m à Matam, se trouvent ainsi à l'abri des faibles crues. Les sols de fondé sont essentiellement destinés aux productions de diversification.
3. les sols de « falo », sur les berges du fleuve ou des marigots, sont constitués de dépôts actuels, de texture sableuse à sablo-argileuse. Le falo constitue le lit mineur du fleuve ; il est inondé pendant la période des hautes eaux et exondé en étiage. Durant cette période, les populations s'adonnent aux cultures de falo.
4. Les sols dunaires (diéri et ferlo sableux) ont la texture essentiellement sableuse (dior). Toutefois, on note quelques poches de sols latéritiques (dans le ferlo et une partie du diéri).

Le fleuve Sénégal est rattaché de plusieurs vallées d'écrêtage de sa crue surtout au niveau de la moyenne vallée. Depuis la construction des barrages de Manantali et de Diama, la remise en eau du fleuve a entrainé le remplissage de toutes les vallées rattachées au fleuve de manière permanente, ce qui donne l'aspect de zones de méandres et beaucoup de cours d'eau à franchir pour la continuité des routes. Parmi les cours d'eau les plus importants dans le Dandé Mayo, nous avons sur l'axe Sud, le Navel qui part de Matam et suit irrégulièrement le fleuve principal jusqu'après la commune de Waoundé.

Définitions :

- **L'autorisation de construire** : C'est un acte administratif délivré par une autorité administrative. Sur le territoire des communes, quiconque désire entreprendre une construction à usage d'habitation ou d'un tout autre type d'usage, doit au préalable obtenir une autorisation de construire. Elle vise à garantir le respect des normes urbanistiques et architecturales dans l'acte de bâtir. Elle s'impose aux administrations, aux services publics de l'Etat, aux communes comme aux personnes physiques. Elle est exigée non seulement pour les travaux neufs de construction, mais aussi pour la réalisation des clôtures, les modifications extérieures apportées aux constructions existantes, les reprises de gros œuvres, les surélévations, ainsi que pour les travaux entrainant une modification importante de la distribution intérieure des bâtiments existants.

En savoir plus :

- https://www.urbanisme.gouv.sn/services-aux-usagers/

III.2 Ressources forestières, fauniques et risques environnementaux

Le département de Matam dispose de quatre (04) forêts classées d'une superficie totale de 12 280 ha, soit un taux de classement de 2,2%. Le département de Ranérou-Ferlo renferme une bonne partie du domaine forestier existant dans la région. Il est constitué de sept (07) massifs classés dont cinq (05) réserves sylvopastorales et deux (02) réserves de faune qui occupent une superficie de 1 550 100 ha, soit 92,4% du territoire départemental. Le département de Kanel, qui a une seule forêt classée, a un taux de classement très faible.

La création des réserves de faune dans le Ferlo a pour objectif de préserver la faune relique et favoriser l'équilibre naturel du site. Le département de Ranérou-Ferlo concentre toutes les réserves recensées dans la région. Ces réserves se caractérisent par une riche biodiversité d'espèces végétales et fauniques.

L'évolution de ces réserves de faune en réserve biosphère du Ferlo comprenant, entre autres, les réserves sylvopastorales, les réserves naturelles communautaires et les unités pastorales vont contribuer à préserver davantage ces aires protégées.

Définitions :

- **Risques environnementaux** : Le risque environnemental peut se matérialiser par une pollution de l'eau, de l'air ou encore des sols, des sous-sols ou des eaux souterraines. **Ressources forestières** : les ressources forestières sont les éléments qui proviennent des forêts et peuvent être utilisées pour satisfaire certains besoins humains. Elles peuvent être consommées directement (comme dans le cas des fruits) ou elles peuvent passer par un processus de production pour obtenir un dérivé, comme c'est le cas avec le bois. **Ressources fauniques** : les ressources fauniques sont divisées en quatre groupes : la grande faune, la petite faune, les animaux à fourrure et les oiseaux forestiers. La grande faune, ou gros gibier, est composée des grands mammifères chassés par l'homme ; la petite faune, ou petit gibier, se compose principalement des petits mammifères et des oiseaux.

En savoir plus :

- https://www.denv.gouv.sn/
- https://www.environnement.gouv.sn/direction-des-eaux-for%C3%AAts-chasse-et-de-la-conservationdes-sols-defccs
- http://cafn.info/documents/Partie%2004%20-%20Les%20ressources%20fauniques.pdf

III.3 Conditions climatiques

Le climat est caractérisé par deux (02) saisons : une saison sèche, qui va de novembre à juin et une saison des pluies, qui va de juillet à Octobre. La région est comprise entre les isohyètes 300 mm et 500 mm, avec des précipitations pouvant atteindre parfois 600 mm d'eau dans la partie sud.

La région a reçu les plus fortes précipitations en 2020, avec un volume cumulé de 642,4 mm. En 2021, 488,8 mm de pluies ont été enregistrés. Toutefois cette situation est nettement différente de 2016 à 2019 où la pluviométrie moyenne n'a pas dépassé les 400 mm. En effet, la quantité de pluie a quasiment doublé entre 2019 et 2020 sans pour autant que le nombre de jours de pluie ait suivi le même rythme d'évolution (respectivement 31 et 37 jours de pluie pour 2020 et 2021).

Le climat de la région est caractérisé par une période de hautes températures qui dure cinq (05) mois (de février à juin) avec des maximas qui atteignent plus de 45° C et une période de basse température de sept (07) mois (de juillet à janvier) avec un adoucissement du climat dû aux précipitations et à l'installation de la saison froide.

La température moyenne régionale est estimée à 38,2°C. Il faut aussi noter que cette moyenne cache de fortes disparités si l'on sait que la région enregistre plusieurs fois des températures qui sont généralement supérieures à 45°C.

La région connait une humidité relative avec une évolution en dent de scie. La plus faible valeur atteinte est celle de 1998 avec 42% et la plus forte valeur correspond à celle de 2003 qui pourrait peut-être trouver explication dans les fortes pluies de cette année.

La région est balayée par l'harmattan (vent chaud et sec, de direction Nord/Nord-Est) et la Mousson (vent chaud et humide, qui souffle pendant l'hivernage).

Ces vents constituent un potentiel fort pour réduire la facture pétrolière en exploitant l'énergie éolienne.

La durée moyenne de l'ensoleillement est d'environ 7 à 8 heures par jour. Il faut noter qu'il arrive des périodes où on a environ 12 heures d'ensoleillement par jour. Ce fort potentiel cumulé permet de bénéficier pendant environ un tiers du temps du Soleil. Ce constat permet de déduire qu'avec de bonnes installations solaires, on pourrait réduire la facture pétrolière et peut être même accroître notre potentiel électrique. De ce fait, une politique orientée vers une diversification des sources de production d'énergie doit être mise en œuvre afin de mieux satisfaire les besoins croissants des populations de la région.

Définitions :

- **Température minimale** : la température minimale est la plus basse observée au cours d'une journée de 24 heures, plus exactement entre 18 heures U.T.C. la veille et 18 heures le jour même. Elle se produit le plus souvent vers le lever du jour ou dans l'heure qui suit.
- **Température maximale** : la température maximale est la plus élevée observée au cours de la journée, plus exactement entre 6 heures U.T.C. et le lendemain 6 heures. Elle se produit le plus souvent en cours d'après-midi.

En savoir plus :

- https://www.climatsetvoyages.com/climat/senegal/kaolack#janvier
- https://alertes-meteo.com/vague_de_froid/mini_maxi.htm

Graphique III.3.1 : Evolution de la pluviométrie de 2016 à 2021

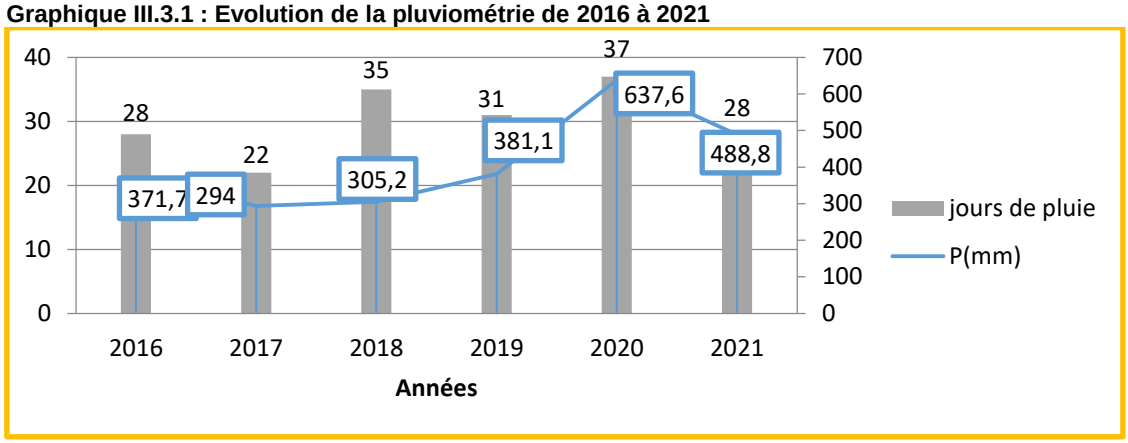

Service Météo de Matam/2021

SECTION B. EMPLOI – TRAVAIL

CHAPITRE IV : EMPLOI

CHAPITRE V : TRAVAIL FAMILIAL, CHOMAGE

Chapitre IV : EMPLOI

IV.1 Population en âge de travailler

La population en âge de travailler constitue l'offre globale de main d'œuvre. Elle représente le potentiel de la force de travail mobilisable. La population en âge de travailler (15-64 ans) à matam est estimée à 359 486 habitants, soit une évolution de 3,82% par rapport à 2019. Elle représente 49,05% de la population des ménages ordinaires résidents à matam. Le tableau IV.1.1 montre que les femmes sont majoritaires dans la population en âge de travailler au niveau de la région. En effet, elles représentent 51,68% de la population en âge de travailler.

Parmi la population en âge de travailler, 79,20% sont dans le milieu rural contre 20,80% dans le milieu urbain. Par rapport au groupe d'âges, 61,80% de la population en âge de travailler ont entre 15 et 35 ans. Le groupe d'âges de 36 à 45 ans enregistre 16,60% de la population en âge de travailler et celui des 46 ans et plus concentre 21,60% de la population en âge de travailler. Concernant le niveau d'instruction, 81,10% de la population en âge de travailler n'ont aucun niveau d'instruction, 12,6% ont atteint le secondaire, 4,20% le niveau préscolaire/primaire et 2,20% le niveau supérieur.

Définitions :

La population en âge de travailler comprend toutes les personnes considérées comme ayant un âge minimum requis pour pouvoir participer à l'activité de production économique telle que définie par le système de comptabilité nationale des Nations Unies (SCN). Dans le cas du Sénégal, cette population est constituée d'individus âgés de 15 ans ou plus, tous sexes confondus.

En savoir plus :

-Méthodologie - Population en âge de travailler (ibsa.brussels)

- Enquête Nationale sur l'Emploi, ANSD, 2015

Tableau IV.1.1 : Répartition de la population en âge de travailler selon les caractéristiques sociodémographiques

milieu de résidence	Pourcentage
urbain	20,80%
rural	79,20%
Total	**100,00%**
Sexe	
Masculin	48,32%
Féminin	51,68%
Total	**100,00%**
Groupe Age	
[15-24ans]	36,90%
[25-35ans]	24,90%
[36-45ans]	16,60%
[46 ans et plus [	21,60%
Total	**100,00%**
Niveau d'instruction	
aucun niveau	81,10%
préscolaire/Primaire	4,20%
Secondaire	12,60%
Supérieur	2,20%
Total	100,00%

Source : ANSD, ENES 2021

IV.2 Population en emploi rémunéré

En 2021, un peu moins d'un cinquième (19,7%) des personnes en âge de travailler dans la région de Matam avait un emploi rémunéré contre une moyenne nationale de 43,2%. Ainsi, Matam enregistre le taux le plus faible et est loin derrière les régions de Dakar (54,6%), Thiès (47,9%) et Louga (43,7%). Une analyse du taux d'emploi selon les caractéristiques sociodémographiques met en évidence des disparités. Le taux d'emploi noté en milieu urbain (22,9%) dépasse de 4 points de pourcentage celui enregistré en milieu rural (18,9%). Selon le sexe, le taux d'emploi chez les hommes (41,0%) dépasse de loin le taux observé chez les femmes (3,7%). La répartition de la population en emploi selon les différentes caractéristiques sociodémographiques indique des différences importantes. Un peu plus des trois quarts de la population en emploi est établie en milieu rural (75,7%), contre 24,3% en milieu urbain. Les 89,3% sont de sexe masculin. Il ressort de l'analyse de la répartition de la population en emploi selon l'âge que les jeunes (moins de 36 ans), malgré leur poids démographique important, représentent 41,6% de cette population. Les individus des tranches d'âge 36-45 ans et 46 ans et plus représentent respectivement 32,3% et 26,1% de la population en emploi dans la région. On note une prédominance des individus qui n'ont aucun niveau d'instruction dans la population en emploi rémunéré dans la région, soit 86,9%. Les individus qui sont dans les niveaux intermédiaires (préscolaire/primaire et secondaires) représentent respectivement 2,7% et 5,3% de la population en emploi. Par ailleurs, selon le statut occupé dans l'emploi, il a été constaté que les individus qui sont considérés comme des indépendants non agricoles sont majoritaires dans la population en emploi avec un taux de 52,2%, suivis des salariés (25,1%) et des indépendants agricoles (16,6%), de loin devant les patrons ou employeurs (1,4%) et les apprentis ou stagiaires (4,8%). Selon le secteur d'activités, près des deux tiers des personnes en emploi dans la région évoluent soit dans le commerce et la réparation (32,6%) soit dans les services (32,2%). Les secteurs agricole et industriel absorbent respectivement 21,3% et 13,9% de la population en emploi rémunéré dans la région de Matam.

Définitions :

- **La population en emploi** : elle comprend toutes les personnes participant à la production de biens et de services en contrepartie d'une rémunération (bénéfice ou salaire), ne serait-ce que pour une heure, pendant une brève période de référence (les sept derniers jours qui précédent le jour de l'interview), et toutes les personnes pourvues normalement d'un emploi, mais absentes de leur travail.
- **Le taux d'emploi** : il mesure la part des personnes en emploi, c'est-à-dire ayant un emploi rémunéré, parmi les personnes en âge de travailler. Il constitue une mesure de l'utilisation de la main-d'œuvre disponible dans l'économie pour la production de biens et services au sens de la comptabilité nationale.

En savoir plus :

- Enquête Nationale sur l'Emploi, ANSD, 2015

Tableau IV.2. 1 : Répartition de la population de la région de Matam en emploi selon les caractéristiques sociodémographiques

milieu de résidence	Pourcentage
urbain	24,3%
rural	75,7%
Total	**100,0%**
Sexe	
Masculin	89,3%
Féminin	10,7%
Total	**100,0%**
Groupe Age	
[15-24ans]	11,4%
[25-35ans]	30,2%
[36-45ans]	32,3%
[46 ans et plus [	26,1%
Total	**100,0%**
Niveau d'instruction	
aucun niveau	86,9%
préscolaire/Primaire	2,7%
Secondaire	5,3%
Supérieur	5,1%
Total	**100,0%**
Statut emploi	
Salariés	25,1%
Apprentis/Stagiaires	4,8%
Patrons/Employeurs	1,4%
Indépendant non agri	52,2%
Indépendant agri	16,6%
Aide familiaux	0,0%
Total	**100,0%**
Secteur Activité	
Agriculture	21,3%
Industrie	13,9%
Commerce et Réparation	32,6%
Services	32,2%
Total	**100,0%**

Source : ANSD, ENES 2021

Tableau IV.2. 2 : Taux d'emploi selon le milieu de résidence et le sexe

milieu de résidence	Pourcentage
urbain	22,9%
rural	18,9%
Total	**19,7%**
Sexe	
Masculin	41,0%
Féminin	3,7%
Total	**19,7%**

Source : ANSD, ENES 2021

IV.3 Etablissements ouverts, conflits et contrats de travail

Le secteur du Travail et de la Protection sociale représente un maillon déterminant pour assurer l'instauration d'une croissance forte et inclusive et concourt à la réalisation des objectifs du PSE et des Objectifs de développement durable (ODD).

Le secteur formel est marqué par la présence d'unités industrielles minières et agricoles. Il y a également des entreprises de service constituées par des établissements bancaires, de microfinance, des ONG et projets, des pharmacies, des stations de service, etc.

Le secteur informel est très présent dans la région mais il n'est pas créateur d'emplois rémunérés. Ce secteur est dominé par le sous-secteur du commerce qui se distingue par des initiatives individuelles. Dans ce secteur nous constatons que les personnes qui s'y activent n'ont pas de contrat de travail et par conséquent pas de protection sociale. La difficulté réside dans le fait de convaincre les entreprises à se formaliser ou, au moins, à passer des contrats de travail pour les personnes qu'elles occupent.

Il résulte de l'analyse que la plupart des indicateurs dans le domaine de l'emploi ont augmenté en 2021. En effet, les établissements ouverts ont augmenté, passant de 13 en 2020 à 17 en 2021. Ensuite, les emplois générés passent de 29 en 2020 à 127 en 2021 et les emplois perdus de 02 en 2020 à 21 en 2021, soit respectivement une hausse de 337% et 950%. Cet état de fait peut être imputable à la baisse de la pandémie Covid19 et à la subvention des établissements.

Les programmes de l'Etat dans la région (BTP, génie civil, assainissement) pourraient contribuer aussi à l'augmentation du nombre d'emplois. Cependant, la persistance du secteur informel et l'insuffisance des moyens juridiques et humains de l'Inspection du travail constituent des contraintes majeures.

Par contre, les établissements fermés ont baissé passant de 03 à 02 sur la période 2020 et 2021.

Définitions :

- **Immatriculation à la sécurité sociale**: l'immatriculation est obligatoire pour chaque travailleur salarié qui dispose d'un numéro de Sécurité sociale, élément indispensable pour permettre à l'entreprise de procéder aux déclarations mensuelles, trimestrielles et annuelles. Concrètement, la Sécurité sociale attribue à chaque personne un numéro unique, individuel qui permettra l'identification de la personne dans les différents organismes.

En savoir plus :

- https://www.editions-tissot.fr/guide/definition/immatriculation-a-la-securite-sociale
- https://www.dgtss.gouv.sn/
- https://dgtss.gouv.sn/sites/default/files/rapport_annuel_statistiques_du_travail_2021.pdf

Tableau IV.3. 1 : Principaux indicateurs du sous-secteur de l'emploi

Indicateurs	Réalisations		Ecart (%) entre 2019/2020
	2020	2021	
Etablissements ouverts	13	17	30,77%
Emplois générés	29	127	337,93%
Etablissements fermés	02	03	50,00%
Emplois perdus	02	21	950,00%

Source : IRTSS/ Matam 2021

Chapitre V : TRAVAIL FAMILIAL, CHOMAGE

V.1 Travail familial

Le tableau V.1.1 est relatif à la part des aides familiaux dans la population active. Les données de ce tableau montrent que les aides familiales représentent 4,6% de la population active (15-64 ans). La part des aides familiaux dans la population active est plus élevée dans le rural (5,2%) que celui d'urbain (2,00%). Les hommes (7,00%) sont beaucoup plus représentés que les femmes (1,10%) dans la population active.

Le tableau V.1.2 montre que parmi les aides familiaux, 90,50% sont dans le milieu rural contre 9,50% dans le milieu urbain. Ainsi, les hommes représentent 89,80% des aides familiaux contre 10,20% de femmes. Par rapport au groupe d'âge, 85,20% de la population des aides familiaux ont entre 15 ans et 35 ans. Le groupe d'âge de 36 ans à 45 ans enregistre 13,10% de la population des aides familiaux et celui des 46 ans et plus concentre 1,70% de la population des aides familiaux. Concernant le niveau d'instruction, 74,30% n'ont aucun niveau d'instruction. Il est suivi par niveau préscolaire/primaire (16,40%), par le niveau secondaire (5,50%) et le niveau supérieur (3,80%). Pour les secteurs d'activité, il apparait que les aides familiaux sont beaucoup plus présents dans l'agriculture (97,40%). Il est suivi par le secteur des industries (1,70%) et celui du commerce et de réparation (0,90%). Il faut noter que le secteur des services n'enregistre pas d'aides familiaux.

Définitions :

- **Les aides familiaux** sont par définition des personnes non salariées qui travaillent dans les activités productrices des ménages. Cette absence de rémunération fait qu'ils ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'emploi.
- **Travailleur familial** sont les personnes qui occupent un «emploi indépendant» dans une entreprise orientée vers le marché et exploitée par un parent vivant dans le même ménage, mais qui ne peuvent pas être considérées comme associés, parce que leur degré d'engagement dans l'exploitation de l'établissement, en termes de temps de travail ou d'autres facteurs à déterminer selon les conditions nationales, n'est pas comparable à celui du dirigeant de l'établissement.

En savoir plus :

- https://www.ansd.sn/ressources/rapports/Rapport_Enquete%20Nationale%20Emploi%20au%20Sene gal%20ENES-2015.pdf
- http://uis.unesco.org/fr/glossary-term/travailleur-familial-collaborant-lentreprise-familiale
- OIT 1993 - Résolution concernant la Classification internationale d'après la situation dans la profession.

Tableau V.1. 1 : Part des aides familiaux dans la population active

milieu de résidence	Pourcentage
urbain	2,00%
rural	5,20%
Total	4,60%
Sexe	
Masculin	7,00%
Féminin	1,10%
Total	4,60%

Source : ANSD, ENES 2021

Tableau V.1. 2 : Répartition des aides familiaux

milieu de résidence	Pourcentage
urbain	9,50%
rural	90,50%
Total	**100,00%**
Sexe	
Masculin	89,80%
Féminin	10,20%
Total	**100,00%**
Groupe d'âge	
[15-24ans]	69,50%
[25-35ans]	15,70%
[36-45ans]	13,10%
[46 ans et plus [	1,70%
Total	**100,00%**
Niveau d'instruction	
aucun niveau	74,30%
Préscolaire/Primaire	16,40%
Secondaire	5,50%
Supérieur	3,80%
Total	**100,00%**
Secteur d'activité	
Agriculture	97,40%
Industrie	1,70%
Commerce et Réparation	0,90%
Services	0,00%
Total	**100,00%**

Source : ANSD, ENES 2021

V.2 Chômage

Le chômage désigne l'offre de travail non satisfaite. Le taux de chômage est l'indicateur du marché du travail le plus souvent utilisé. Il correspond au pourcentage des personnes de la population active qui sont sans emploi. Le taux de chômage est aussi un indicateur du déséquilibre sur le marché du travail représentant la part de l'offre de travail non utilisée du pays. Il est également utilisé au sens large comme indicateur de la santé de l'économie, et pas simplement du marché du travail. Les taux de chômage pour des catégories spécifiques comme les femmes, les hommes, les jeunes, les adultes, les régions géographiques ou des professions spécifiques et des branches d'activité, jettent la lumière sur les groupes de travailleurs et de secteurs d'activité ou de régions les plus frappées par le chômage. La proportion des actifs au chômage est de 79,9% en milieu rural et 20,1% en milieu urbain. Le taux de chômage moins élevé en milieu urbain qu'en milieu rural serait dû à la saisonnalité de l'emploi en milieu rural. Dans le monde rural, le taux de chômage est erratique et dépend fortement de la saison de déroulement de l'enquête. Ainsi, le chômage urbain est un phénomène structurel.

Le chômage frappe généralement les jeunes de façon disproportionnée. Il en résulte que le taux de chômage des jeunes est presque toujours supérieur à celui des moins jeunes. Ce taux diminue avec l'âge. Le taux le plus élevé atteint 36,9 % parmi les jeunes de 15 à 24 ans, suivi de 31,1% pour la tranche des 25-35 ans. L'analyse du taux de chômage selon le sexe montre qu'il est 3 fois plus élevé chez les femmes que chez les hommes.

Le taux de chômage est très accentué chez les actifs ayant aucun niveau d'éducation (89,4%) et relativement très faible chez les actifs ayant le niveau d'éducation supérieur (1,1%). En général, le type d'emploi recherché par tout actif est fonction de sa formation et de son niveau d'éducation. La hausse du taux de chômage avec le niveau d'éducation pose un problème d'adéquation du système éducatif avec le marché de l'emploi au Sénégal.

Définitions :

- **Personne au chômage** : les chômeurs comprennent, au sens du Bureau international du Travail (BIT), toutes les personnes en âge de travailler qui au cours de la période de référence étaient sans travail, disponibles pour travailler durant une période de deux semaines et à la recherche d'un travail sur la période des quatre semaines ayant précédé la date de collecte. Le taux de chômage est obtenu en rapportant le nombre de chômeurs à la population active âgée de 10 ans ou plus. Toutefois, cette définition s'avère restrictive pour le Sénégal eu égard au marché du travail qui est peu structuré pour la recherche de travail. À cet effet, les personnes sans emploi, qui sont disponibles, mais ne recherchent pas un emploi pour des raisons jugées indépendantes de leur volonté sont comptées parmi les chômeurs et prises ainsi en compte dans la détermination du niveau de chômage dans le pays.
- **Population active** : les chômeurs et les personnes occupées constituent la population active. Les personnes occupées sont celles qui exercent un emploi ou qui exploitent une entreprise.

En savoir plus :

- https://www.ilo.org/
- https://www.ansd.sn/ressources/rapports/Rapport_Enquete%20Nationale%20Emploi%20au%20Senegal%20ENES-2015.pdf

Tableau V.2. 1 : répartition des chômeurs par tranches d'âge, milieu de résidence, sexe et niveau d'instruction

	Pourcentage %
milieu de résidence	
urbain	20,1
rural	79,9
Total	**100,0**
Sexe	
Masculin	27,6
Féminin	72,4
Total	**100,0**
Groupe Age	
[15-24ans]	36,9
[25-35ans]	31,1
[36-45ans]	16,6
[46 ans et plus [	15,4
Total	**100,0**
Niveau d'instruction	
aucun niveau	89,4
préscolaire/Primaire	4,1
Secondaire	5,4
Supérieur	1,1
Total	**100,0**

Source : ANSD, ENES 2021

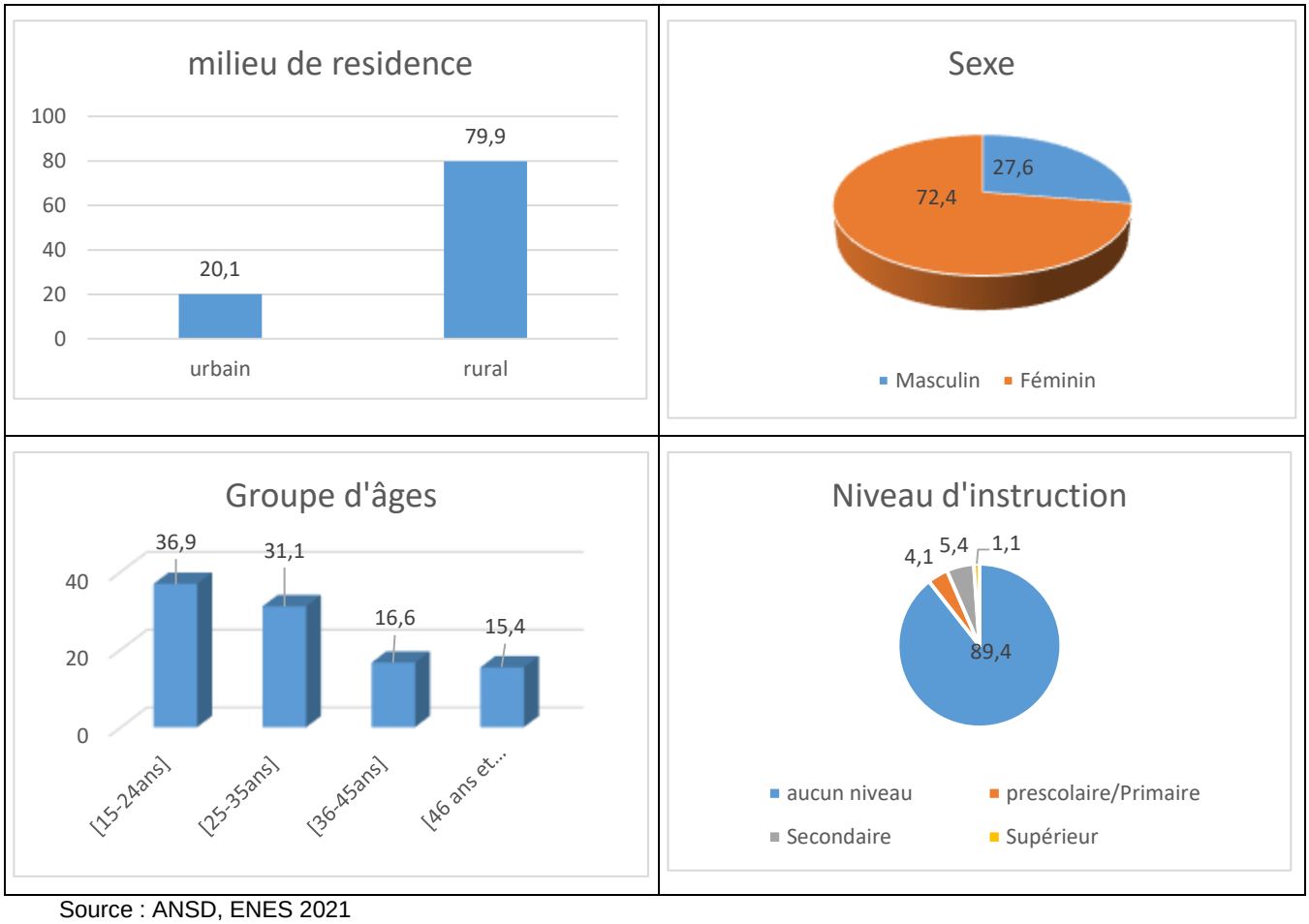

Source : ANSD, ENES 2021

SECTION C. CONDITIONS D'HABITAT – VULNERABILITES

CHAPITRE VI : LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES

CHAPITRE VII : EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE

CHAPITRE VIII: POPULATION VULNERABLES

Chapitre VI : LOGEMENT ET EQUIPEMENT DES MENAGES

VI.1 Logement équipement des ménages

Dans l'ensemble, l'analyse du type de logement à Matam permet de distinguer cinq catégories :

- Appartement dans un immeuble ;
- Maison à étage ;
- Maison basse ;
- Baraque ;
- Case.

La maison basse constitue le type de logement le plus fréquent dans la structure de l'habitat de Matam. En effet, il représente 67,34%. Ainsi, il est suivi par les ménages résidents dans les cases (23,67%) et ceux résidents dans les maisons à étage (7,03%). Les ménages résidents dans une Baraque et dans un Appartement dans un immeuble. En effet, ils représentent respectivement 1,82% et 0,14%.

Définitions :

- **Propriétaire avec titre de propriété** : Le logement doit appartenir au moins à un membre du ménage. Le propriétaire dispose d'un titre de propriété qui prouve que la propriété lui appartient.
- **Propriétaire sans titre de propriété** : Le logement doit appartenir au moins à un membre du ménage. Le propriétaire ne dispose pas d'un titre de propriété qui prouve que la propriété lui appartient.
- **Copropriétaire avec titre de propriété** : Si le ménage a des droits de propriété en même temps que d'autres ménages ou conjointement à un organisme privé ou public sur le logement qu'il occupe. Les ayants droit disposent d'un titre de propriété qui prouve que la propriété leur appartient.
- **Logé par l'employeur** : Dans le cas où le ménage occupe un logement qui lui est affecté par un employeur.

En savoir plus :

- Rapport EHCVM, 2018/2019, ANSD.
- Rapport RGPHAE, 2013, ANSD.

Tableau VI.1.1 Répartition des ménages de la région de Matam selon le type du logement occupé (%)

Type de logement	Appartement dans un immeuble	Maisons à étage	Maison basse	Baraque	Case	Autres	Total
Matam	0,14	7,03	67,34	1,82	23,67	0	100

VI.2 Accès à Internet

La SONATEL demeure la première société en matière de services de télécommunications sur l'échiquier régional. Aujourd'hui, quatre autres opérateurs (FREE, EXPRESSO, HAAYO et PROMOBILE) se sont installés et fournissent aux usagers les mêmes produits que la SONATEL. Parmi les produits offerts on peut citer l'internet, le téléphone fixe et le mobile.

Selon les données de la SONATEL, **le taux de pénétration de l'internet fixe** s'établit à 3% en 2020, alors que **le taux de pénétration du Mobile** s'accroit de 2,2 points de pourcentage, passant de 76,10% en 2020 à 78,30% en 2021. Cette croissance s'explique par le développement progressif du réseau et de la qualité de l'usage. Toutefois, ce taux est en dessous de celui du niveau national (112,8%).

Pour ce qui est du taux de pénétration DATA mobile, il a enregistré une hausse de 3,8 points de pourcentage entre 2020 et 2021.

Les principales contraintes soulevées sont essentiellement la perte temporaire de réseaux et l'inexistence de couverture dans le haut Diery et le Ferlo. Ainsi, il est recommandé de procéder à l'extension du réseau téléphonique par la mise en place d'autres antennes aussi bien pour le réseau mobile que le réseau fixe afin de permettre l'accès des populations aux différents services de téléphonie.

Définitions :

- Le taux d'accès Internet : dans le cadre de l'EHCVM, c'est **le pourcentage d'individus âgés de 12 ans et plus déclarant disposer d'un accès Internet**. Dans presque tous les cas cet accès s'effectue depuis un ordinateur, par liaison téléphonique, ADSL ou câble haut débit.

En savoir plus :

- Rapport EHCVM 2018/2019

Tableau VI.2. 1 : Principaux indicateurs de la SONATEL

Indicateurs	Réalisations		Ecart (%) entre 2020/2021
	2020	2021	
Taux de pénétration de l'internet fixe	3%	ND	ND
Taux de pénétration Mobile	76,10%	78,30%	2,2 pdp
Taux de pénétration DATA MOBILE	53,60%	57,40%	3,8 pdp
Couverture en 2G	97%	97%	00
Couverture en 3G	93 ,2%	97,8%	4,6 pdp
Couverture en 4G	74,5%	88%	13,5 pdp

Source : SONATEL, 2021

Chapitre VII : EAU, ASSAINISSEMENT ET ENERGIE

VII.1 Eau

L'accès à l'eau et à l'assainissement constitue une priorité majeure de la région. L'objectif principal du sous-secteur est la promotion d'une manière durable et équitable, de la gestion intégrée des ressources en eau, ainsi que l'accès universel à l'eau potable et à des services d'assainissement adéquats, conformément aux engagements de l'ODD 6 de l'agenda 2030 et de la stratégie africaine sur l'eau.

Depuis le lancement du PUDC, des efforts importants ont été enregistrés en termes de mise en place d'infrastructures structurantes, essentiellement des réseaux de types multi villages qui ont contribué à renforcer les niveaux de desserte. La région verra une augmentation de son parc d'ouvrage hydraulique de près de 10%. Cet accroissement du niveau de l'accès aux services a été accompagné par une réduction progressive des disparités entre les départements de la région.

Des efforts importants ont été enregistrés en termes de mise en place d'infrastructures, essentiellement des réseaux de types multi villages qui ont contribué à renforcer les niveaux de desserte. L'approvisionnement en eau potable de la région s'est nettement amélioré depuis 2015 soit en milieu urbain ou en milieu rural.

Le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural au niveau de la région a progressé de 89,4% à 90% entre 2020 et 2021. L'amélioration du taux d'accès au niveau de la région s'explique par l'augmentation du **nombre de branchements sociaux** qui est passé de 350 en 2020 à 700 branchements en 2021. En plus, 21 nouveaux forages ont été réalisés en 2021. Malgré cette évolution positive, la région n'a pas encore atteint l'objectif d'accès universel à l'eau potable.

Ces résultats peuvent s'expliquer par la réalisation de forages et de réseaux d'adduction d'eau multi-villages à travers le PUDC, le PADAER, le PUMA ; mais également par la mise œuvre du projet G2G entre l'USAID et Office des Forages Ruraux (OFOR).

Définitions :

- **Réseau d'eau potable** : l'eau du robinet provient des nappes souterraines (sources, puits, forages) et des eaux de surface : cours d'eau, lacs. Toutefois, avant de couler au robinet du consommateur, l'eau parcourt un réseau de conduites parfois long de plusieurs centaines de kilomètres. C'est ce linéaire que l'on appelle réseau d'eau potable.

En savoir plus :

- https://eau-assainissement.gouv.sn/

Tableau VII.1. 1 : Evolution de la situation de l'hydraulique urbaine

Indicateurs	Réalisations		Ecart (%) entre 2020/2021
	2020	2021	
Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural (en %)	89,4%	90%	0,6 pdp
Nombre de branchements sociaux réalisés (milieu rural)	350	700	100%
Nombre de forages	56	21	- 62,5
Taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain (en %)	ND	ND	-
Nombre de branchements sociaux réalisés (milieu urbaine)	93	163	75,27%
Coût moyen d'accès à l'eau potable (SEN'EAU)	292,26	292,26f	00%
Coût moyen de production TTC du m3 d'eau potable (SEN'EAU)	192,89	192,89	00%
Nombre de clients (SEN'EAU)	1692	ND	ND

Source : SEN'EAU

VII.2 Assainissement

En ce qui concerne l'assainissement, l'intervention des partenaires dans la promotion du changement de comportement et l'application de la loi dans les zones dites urbaines ont beaucoup contribué aux résultats positifs enregistrés.

Le taux d'assainissement en milieu urbain est passé de 43,47% en 2020 à 44,43% en 2021, soit une légère hausse de 0,96 point de pourcentage. Ce faible bon s'explique par la non prise en compte des communes urbaines dans les projets de constructions des latrines en cours dans la région et du coût élevé des ouvrages d'assainissement améliorés et la faiblesse du réseau d'assainissement dans les villes.

Malgré cette légère hausse du taux d'assainissement urbain, la cible de 71% est loin d'être atteinte.

Pour **l'assainissement en milieu rural**, le taux a légèrement évolué. Il passe de 36% en 2020 à 37,8% en 2021 pour une cible de 63%. Cette faible performance enregistrée par rapport à l'année dernière s'explique, en partie, par l'intervention des ONG dans certaines zones du Ferlo, de Ranérou et de Kanel, mais également à la faiblesse du pouvoir d'achat des populations. En sus, les effets de la Covid-19 viennent ralentir les efforts.

Définitions :

- **Drainage des eaux usées et pluviales** : le drainage est un concept de gestion de l'eau, également dans le domaine de la culture terrestre. En plus du drainage naturel, le drainage signifie l'élimination ciblée de l'eau par des installations artificielles et naturelles. C'est un ensemble de procédés et opérations mis en œuvre pour favoriser cette évacuation ; aménagement des surfaces en vue d'accélérer l'évacuation des eaux.

En savoir plus :

- https://eau-assainissement.gouv.sn/

Tableau VII.2. 1 : Principaux indicateurs du Sous-secteur de l'assainissement

Indicateurs	Réalisations		Ecart (%) entre 2020/2021
	2020	2021	
Taux d'assainissement urbain (Autonome**)**	43,47%	44,43%	0,96 pdp
Taux d'assainissement rural	36%	37,8%	1,8 pdp

Source : ONAS et Service Régional de l'Assainissement/ 2021

VII.3 Sources d'énergie des ménages

Les principaux combustibles utilisés par les ménages de la région de Matam pour la cuisson sont le bois, le charbon de bois et le Gaz butane. En effet, 52,56% des ménages utilisent le bois ramassé, et 38,4% font recours au bois acheté. Les proportions de ménage utilisant le charbon de bois et le gaz butane s'élèvent respectivement à 3,77% et 3,23%. Aucun ménage n'utilise l'électricité et le pétrole/huile comme principal combustible.

Il faut noter une faible utilisation des déchets d'animaux par les ménages pour leur cuisson.

Définitions :

- **Eclairage** : c'est l'application de la lumière aux objets ou à leur entourage pour qu'ils puissent être vus ; action, manière d'éclairer, de s'éclairer ; ensemble des appareils qui distribuent une lumière artificielle.
- **Combustibles** : ensemble des matières utilisées par l'homme pour la création d'énergie. Ces matières sont utilisées sous différentes formes que ce soit solide comme la houille, tourbe, liquide comme les produits pétroliers ou gazeux comme le gaz naturel.

En savoir plus :

- Rapport, EHCVM, 2018/2019

Tableau VII.3.1 : Répartion des ménages de Matam selon le type de combustible utilisé pour la cuisson

Type de combustibles	Bois ramassé	Bois acheté	Charbon de bois	Gaz	Electricité	Pétrole/huile	Déchets d'animaux	Autre	Total
Matam	52,56	38,4	3,77	3,23	0	0	0,77	1,28	100

Chapitre VIII : POPULATION VULNERABLE

VIII.1 Situation des enfants (0-14 ans)

Le nombre des mineurs en conflit, pris en charge par l'AEMO, est estimé à 55 en 2021 contre 43 en 2020, soit un écart de 15 mineurs de plus. Parmi ces 55 enfants, il est dénombré 53 garçons et 02 filles. Cette hausse du taux de fréquentation du service est liée à une meilleure connaissance des offres éducatives et aux campagnes de sensibilisation et d'information sur les rôles et missions de l'AEMO. En revanche, les filles sont généralement poursuivies pour infanticide. Avec la sensibilisation dans les établissements scolaires et les mobilisations communautaires, le nombre a fortement diminué. Ces filles sont passées de 05 en 2020 à 02 en 2021.

Toutefois, des efforts doivent être faits dans le cadre de l'encadrement des enfants. Le ratio d'encadrement des mineurs est passé de 3 encadreurs pour 43 en 2020 à 3 encadreurs pour 55 mineurs en 2021. Ensuite, d'autres contraintes sont notées dans l'assistance : la résistance chez certains mineurs ; la non-implication de certains parents et l'inconscience pour la matérialisation des droits de l'enfant.

Définitions :

- **Vulnérabilité** : l'expression « vulnérable » vient du latin « vulnérabilis, de vulnerare » qui signifie blesser. Il fait référence aussi au talon d'Achille : le point de faiblesse, la potentialité d'être blessé. Le sens de l'adjectif « vulnérable » a connu quelques évolutions au fil temps. Dans tous les domaines de recherche : médecine, psychologie, économie, géographie des risques, il est devenu le qualificatif d'une situation négative en relation à l'ensemble d'un groupe social ou d'une société. Autrement dit, la vulnérabilité traduit une situation de faiblesse à partir de laquelle l'intégrité d'un être est ou risque d'être affectée, diminuée, altérée.

En savoir plus :

- Rapport d'activités de l'Administration pénitentiaire 2021, AEMO

Tableau VIII.1. 1 : Principaux indicateurs suivis par AEMO

Indicateurs	Réalisations		Ecart (%) entre 2020/2021
	2020	2021	
Répartition géographique des mineurs en conflit avec la loi Matam : Urbain (25) – Rural (01) Kanel : Urbain (00) – Rural (02) Ranérou : Urbain (04) – Rural (22)			
Garçon	38	53	15
Fille	05	02	03
Ratio d'encadrement des mineurs par région	3/43	3/55	

Source : AEMO, 2021

VIII.2 Sécurité alimentaire

La région de Matam compte globalement 02 EPS, 09 centres de santé et 101 postes de santé. La norme qui est d'un centre de santé pour 50 000 habitants est largement dépassée dans tous les 04 districts de la région.

Concernant la santé de l'enfant, on note que **la prévalence de l'insuffisance pondérale** est estimée à 12,36% en 2020 contre 12,11% en 2021, soit une diminution de 0,25 point de pourcentage.

Pour **la proportion d'enfants malnutris guéris**, Le taux de guérison a légèrement augmenté de 58 à 69% entre 2020 et 2021 sans atteindre le seuil minimum requis de 75%. La disponibilité des intrants et l'amélioration du suivi ont contribué à cette augmentation. Cependant, les efforts de suivi doivent être poursuivis notamment en termes de recherche des abandons pour augmenter le nombre d'admissions et les chances de guérison.

Par contre, **la proportion d'enfants âgés de 0-11 mois complètement vaccinés** a légèrement baissé de 1,5 de points de pourcentage sur la période 2020-2021. Elle passe respectivement 67,5% à 66% et n'atteint pas la cible (90%). Cette contre-performance s'explique par :

- les ruptures de certains antigènes (VAA, VPI) et consommables (SAB 0,05ml),
- l'irrégularité des SA et SM,
- la qualité du reporting des données etc.
- l'insuffisance de la logistique roulante ;
- la rupture du vaccin anti amaril ;
- le faible maillage en PS dans la zone du Ferlo ;
- la mobilité de la population ;
- l'inaccessibilité géographique pendant l'hivernage ;
- l'absence de technicien en maintenance ;
- l'appui insuffisant des partenaires.

La région a enregistré une performance de 94% soit un point en-dessous de l'objectif et tous les patients diagnostiqués sont mis sous ARV. En effet, la proportion de personnes vivant avec le VIH SIDA sous ARV est passée de 91% en 2020 à 94% en 2021, soit une augmentation de 3%.

Toutefois, il est important de signaler les contraintes liées à la déperdition de certaines personnes dépistées positives à Ranérou et Matam avec un taux élevé de perdus de vue pour l'EPS de Ourossogui.

Enfin, **le taux de couverture du risque maladie de la population est** estimé à 17,52 % en 2020 et 19.78 % en 2021, soit un écart positif de 2,26%. Alors que la cible pour le taux de couverture en 2021 était fixée à 30%.

Définitions :

- **Sécurité alimentaire** : selon la définition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale des Nations Unies, une personne est en situation de « sécurité alimentaire » lorsqu'elle a la possibilité physique, sociale et économique de se procurer une nourriture suffisante, saine et nutritive lui permettant de satisfaire ses besoins et préférences alimentaires pour mener une vie saine et active.
- **Insécurité alimentaire aiguë** : selon le cadre de classification de la sécurité alimentaire, l'insécurité alimentaire aiguë présente cinq phases à savoir la phase 1 (minimale), la phase 2 (stress), la phase 3 (crise), la phase 4 (urgence) et la phase 5 (famine). On parle de phase 1 (minimale) lorsque les ménages parviennent à combler leurs besoins alimentaires et non alimentaires essentiels sans recourir à des stratégies atypiques ou non viables d'accès à l'alimentation et au revenu. On parle de phase 2 (stress), lorsque les ménages ont une consommation alimentaire minimale adéquate. Toutefois, ils ne peuvent se permettre certaines dépenses non alimentaires essentielles sans recourir à des stratégies d'adaptation de stress. Pour les autres phases, se référer aux sources énumérées ci-dessous.

En savoir plus

https://www.oecd.org/fr/agriculture/sujets/securite-alimentaire/
https://www.secnsa.sn/
https://fews.net/fr/sectors-topics/approach/integrated-phase-classification
http://www.ipcinfo.org/

Tableau VIII.3. 1 : Principaux indicateurs du sous-secteur de la Santé de l'enfant

Indicateurs	Réalisations		Ecart (%) entre 2020/2021
	2020	2021	
Taux d'achèvement (couverture adéquat) en CPN 4	52,1	53,7	+1.6pdp
Prévalence de l'insuffisance pondérale	12,36%	12,11%	- 0,25pdp
Proportion d'enfants malnutris guéris	58,9%	69,9%	+11pdp
Proportion d'enfants âgés de 0-11 mois complètement vaccinés	67,5%	66%	-1.5pdp

Source: REGION MEDICALE MATAM/2021

SECTION D. SERVICES SOCIAUX

CHAPITRE IX : ASSISTANCE SOCIALE

CHAPITRE X : JUSTICE

CHAPITRE XI : SANTE

CHAPITRE XII : ÉDUCATION

CHAPITRE XIII : CULTURE, LOISIRS, JEUNESSE ET SPORTS

Chapitre IX : ASSISTANCE SOCIALE

IX.1 Programmes d'assistance sociale

La protection sociale est au cœur des politiques publiques, en particulier des politiques de développement social. Elle vise à améliorer les conditions de vie et à assurer la promotion économique et sociale des couches sociales défavorisées. En effet, pour mettre en œuvre un mécanisme de protection sociale efficace, les programmes tels que la Carte d'Egalité de Chances (CEC), la Couverture Maladie Universelle (CMU) et la BNSF sont mis en œuvre.

Le tableau des principaux indicateurs du sous-secteur de la protection sociale montre que le nombre de bénéficiaires de la carte d'égalité de chances a légèrement évolué entre ces deux dernières années. En 2020, 825 nouveaux bénéficiaires dont enregistrés et 563 en 2021, ce qui donne un nombre total de 6 412 bénéficiaires en 2021.

Pour ce qui est du nombre de détenteurs de CEC bénéficiaires de BSF, il reste intact de 2020 à 2021. Le nombre se situe à 2 668 bénéficiaires durant ces deux périodes.

Les autres indicateurs renseignés dans le tableau XI.2.1 restent également constant sur la période de 2020 et 2021.

Le nombre de ménages vulnérables enrôlés dans le programme CMU a légèrement augmenté. Il est passé de 9 193 en 2020 à 9 417 en 2021, soit une hausse de 2,44%. Cette situation se justifie par les activités de plaidoyer auprès des leaders et mécènes de la région qui ont permis d'accroitre l'enrôlement des ménages vulnérables.

En ce qui concerne le taux de couverture par les mutuelles de santé, il a été noté aussi une augmentation de 2,26 point de pourcentage. Il passe de 17,52% en 2020 à 19,78% en 2021. Par ailleurs, Le taux de pénétration des mutuelles de santé entre 2020 (40,71%) et 2021 (42,26%) soit une hausse de 1,55 point. Ces augmentations ont été favorisées par l'organisation des activités de sensibilisation de proximité et des campagnes de collectes de cotisation.

Définitions :

- **Registre National Unique (RNU)** : le RNU est une base de données dynamique obtenue suivant un processus d'identification et de sélection de ménages en situation de pauvreté. Il permet d'ordonner ces ménages recensés selon des critères socioéconomiques. Pour son développement, le RNU s'est appuyé sur le processus et les instruments mis en place depuis 2013 pour la sélection des bénéficiaires du Programme National de Bourses de Sécurité Familiale (PNBSF). Ce processus comprend 3 étapes : le ciblage géographique, le ciblage communautaire réalisé par les comités villageois et de quartier et les enquêtes auprès des ménages.

Tableau IX.2. 1 : Principaux indicateurs du sous-secteur de la protection sociale

Indicateurs	Réalisations		Ecart (%) entre 2020/2021
	2020	2021	
Nombre de bénéficiaires de la carte d'égalité de chances	825	563	31,76%
Nombre de détenteurs de CEC bénéficiaires de BSF	2668	2668	00
Taux de couverture de la CMU (%) en faveur des bénéficiaires de CEC	1138	1138	00
Nombre de ménages vulnérables bénéficiaires de bourses de sécurité familiale	10 303	10 303	00
Nombre de ménages vulnérables inscrits dans le Registre National Unique	16 408	16 408	00

Source : SRAS / 2021

Tableau IX.2. 2 : Principaux indicateurs du sous-secteur de la protection sociale (suivis par la CMU)

Indicateurs	Réalisations		Ecart (%) entre 2020/2021
	2020	2021	
Nombre de ménages vulnérables enrôlés dans le programme CMU	9 193	9 417	2,44%
Taux de couverture par les mutuelles de santé (des personnes non prises en charge par les systèmes formels de sécurité sociale	17,52 %	19,78 %	2,26pdp
Taux de pénétration des mutuelles de santé	40, 71 %	42,26 %	1,55pdp

Source : CMU/MATAM 2021

Chapitre X : JUSTICE

X.1 Établissements pénitentiaires et personnel judiciaire

Conformément à l'article 685 du Code de procédure pénale qui stipule : « la mise à exécution des décisions prononçant une peine privative de liberté ou ordonnant une incarcération provisoire, la garde et l'entretien des personnes qui, dans les cas déterminés par la loi, doivent être placées ou maintenues en détention en vertu ou à la suite de décisions de justice sont assurés par l'Administration Pénitentiaire ».

La Maison d'Arrêt et de Correction (MAC) de Matam a un rôle de garde physique de ses pensionnaires doublés de celui de préparation à la réinsertion sociale de ces derniers.

La MAC de la région de Matam se trouve dans le département de Matam. Avec un plafond budgétaire de 160 détenus. La population carcérale est logée dans onze (11) dortoirs fonctionnels avec six (06) dans le secteur de prévenus, trois (03) dans celui des condamnés, un (01) destiné aux mineurs et deux (02) dont un (01) non fonctionnel au niveau du quartier des femmes de l'établissement.

L'établissement compte 25 agents et dispose d'un véhicule de type pick-up mono cabine.

Définitions :

- **Établissements pénitentiaires** : Ce sont des lieux privatifs de liberté gérés par l'administration pénitentiaire. On distingue deux catégories d'établissements pénitentiaires : les maisons d'arrêt et les établissements pénitentiaires.
- **Maisons d'Arrêt et de Correction (MAC)** : Ce sont des établissements pénitentiaires qui reçoivent des détenus provisoires (inculpés, prévenus et accusés) et des condamnés à une peine inférieure ou égale à (01) an.
- **Les Camps pénaux** : Ce sont des établissements pénitentiaires qui reçoivent les condamnés à une peine ou plusieurs peines dont le restant ou le total est supérieur à un (01) an, condamnés à la réclusion criminelle à temps, à perpétuité et à la détention criminelle à temps.
- **Taux d'occupation** : C'est un indicateur qui permet d'apprécier la surpopulation carcérale. En effet, selon les normes du Comité international de la Croix Rouge, la surface minimale par détenu est de 3,4 m² en tenant compte de la surface des toilettes. Le taux d'occupation est calculé en rapportant le nombre de détenus à la capacité d'accueil réelle.

En savoir plus :

- Rapport d'activités de l'administration pénitentiaire, 2021
- https://justice.sec.gouv.sn/
- https://mce-avocat.fr/lexique-dictionnaire-juridique/

X.2 Population pénale

La seule Maison d'Arrêt et de Correction (MAC) de la région se trouve dans le département de Matam. L'établissement a accueilli 307 détenus en 2020 contre 483 détenus en 2021 ; soit une hausse de 57,33%. En effet, sur la période 2020-2021, la population carcérale dépasse la cible de 2021 (220 détenus). Cette surpopulation carcérale a également une incidence sur le taux d'occupation des établissements pénitentiaires. Ce taux est estimé à 91% en 2021 contre 86% en 2020 ; soit une augmentation de 05 points de pourcentage. En effet, le taux d'occupation sur la période 2020-2021 est inférieur à la cible de 2020 (110).

Cette surpopulation carcérale pourrait avoir un impact sur les conditions de détention. Ainsi, le montant de l'allocation par détenu et par jour s'élève à 1150 FCFA sur la période 2020-2021. Il est prévu, pour atteindre la cible de 1500 FCFA, d'améliorer les conditions des détenus en prévoyant des crédits pour la réinsertion.

Concernant, les ressources humaines de la MAC, on note que le ratio moyen agents pénitentiaires/détenus est estimé à 1/6 en 2020 contre 1/10 en 2021. Ces ratios sont largement inférieurs à la valeur cible de 2021 (1/2).

Cette insuffisance des ressources humaines (magistrat dans les juridictions, agents pénitentiaires) a allongé la durée moyenne des détentions préventives et réduit la proportion de la population carcérale en instance de jugement. Cette dernière est estimée à 43% en 2020 et à 52% en 2021, soit un surplus de 9 points de pourcentage. Par conséquent, la durée moyenne des détentions préventives a accru entre 2020 et 2021, passant de 8 mois à 10 mois.

Pour faire face à ces contreperformances, il est nécessaire de : recruter massivement des agents ; renforcer les capacités du personnel ; multiplier des cabinets d'instruction ; l'octroi de crédits pour la réinsertion sociale des détenus

Notons qu'il est prévu de reprendre les chambres criminelles et privilégier les détenus mineurs et des alternatives à leur détention.

Concernant les mineurs en conflit avec la loi, ils proviennent de zones géographiques différentes. En outre, la plupart des mineurs viennent des départements de Matam et de Ranérou et sont incarcérés le plus souvent pour le vol de bétail et les délits de sang. Ceci est dû à la circulation des armes blanches et la consommation de produits hallucinogènes.

Définitions :

- **Population carcérale** : elle comprend l'ensemble des individus, prévenus et condamnés, détenus dans les établissements pénitentiaires ou sous contrôle de l'administration pénitentiaire par l'intermédiaire du bracelet électronique à un moment précis de l'année. On prend comme référence le 31 décembre.
- **Population pénale** : C'est l'effectif de la population carcérale à la date du 31 décembre à laquelle on ajoute le nombre de détenus qui s'ajournent dans les prisons depuis le 31 décembre jusqu'au jour-j.
- **Personne écrouée** : On dit qu'une personne est écrouée**, lorsqu'elle est mise en détention**, en prison. On emploie souvent ce mot au sujet d'une personne qui fait l'objet d'une mise en examen, avant même qu'elle ait été jugée. Exemple : le suspect a été mis en examen et écroué (il est donc détenu en attendant son procès). C'est l'ensemble des personnes qui sont entrées en détention au cours d'une année civile.

En savoir plus :

- https://www.ansd.sn/sites/default/files/2022-12/6-SES-2017-2018_Justice.pdf
- https://justice.sec.gouv.sn/
- Rapport d'activités de l'Administration pénitentiaire 2020, 2021

Tableau X.2. 1 : Principaux indicateurs du Sous-secteur de la Justice

Indicateurs	Réalisations		Ecart (%) entre 2020/2021
	2020	2021	
Ratio magistrat dans les juridictions/ 100 000 hbts			
Ratio moyen agents pénitentiaires/détenus	1/6	1/10	
Durée moyenne des détentions préventives	8 mois	10mois	25%
Proportion de la population carcérale en instance de jugement	43%	52%	9pdp
Montant de l'allocation par enfant et par jour en FCFA	ND	ND	-
Montant de l'allocation par détenu et par jour en FCFA	1150	1150	00
Population carcérale	307	483	57,33%
Taux d'occupation des établissements pénitentiaire (capacité d'accueil/population carcérale)	86%	91%	5pdp

Source : *Greffe/Mac-Matam, 2020*

Chapitre XI : SANTE

XI.1 Personnels et équipements de santé

L'effectif du personnel de santé, toutes qualifications confondues, qui œuvre dans la région est estimé à 699 individus en 2021. On note une répartition disproportionnée de ce personnel dans les entités administratives. Le département de Matam (chef-lieu de région) qui abrite la région médicale et les plus grandes structures de santé concentre plus de personnel (60,5%), comparé aux départements de Kanel (30,8%) et de Ranérou Ferlo (8,7%). L'essentiel de ce personnel évolue dans le public (98,3%) contre (1,7%) dans le privé. La répartition de ce personnel dans les différentes spécialités met en évidence que les proportions de médecins généralistes (3,1%), les médecins spécialistes (2,3%) et les chirurgiens-dentistes (1,4%) sont très faibles par rapport aux sages-femmes d'État (14,0%), aux infirmiers (14,4%) et aux agents sanitaires/assistants infirmiers (12,6%). Cette même réalité est notée dans les trois départements.

Une analyse de l'évolution des indicateurs de couverture sanitaires montre que la construction d'infrastructures sanitaires et le recrutement du personnel de santé ne suivent pas la dynamique de la population. En effet, un poste de santé dans la région prenait en charge 7530 individus en 2019, 7256 en 2020, soit en dessous de la norme établie par l'OMS qui est d'un poste de santé pour 10000 habitants. On note une tendance similaire au niveau de la couverture en centre de santé dont la valeur notée en 2021 (1 CS/126 764 hbts) est de plus de deux fois supérieure à la norme de l'OMS (1 CS/50000). L'écart est aussi important si l'on s'intéresse à la couverture des hôpitaux. Le nombre d'habitants qu'un hôpital couvre dans la région de Matam en 2021 (1H/253 529) est pratiquement deux fois supérieur à la norme de l'OMS (1H/150 000). Cette situation montre qu'en dépit des efforts qui sont fournis pour améliorer l'accès des populations aux soins de santé, beaucoup reste encore à faire dans la région pour atteindre l'objectif d'assurer un accès universel aux services de santé.

Définitions :

- **Poste de santé** : Le poste de santé est une structure publique de santé qui offre des soins curatifs paramédicaux, des services promotionnels et préventifs Centre de santé : les centres de Santé sont des structures sanitaires de proximité dispensant des soins de premier recours.
- **Les centres de Santé** élaborent un projet de santé. Ils mettent en places des actions d'éducation thérapeutique du patient, des actions de prévention et de santé publique.

En savoir plus :

- https://www.sante.gouv.sn/
- https://www.sante.gouv.sn/politique-de-sante/pyramide-de-sant%C3%A9

Tableau XI.1. 1 : Indicateurs de couverture sanitaire des populations

Indicateurs	2020	2021	Normes OMS
Nombre d'habitants par poste de santé	1/7 256	1/7 530	**1/10 000 hts**
Nombre d'habitants par centre de santé	1/122 144	1/126 764	**1/50 000 hts**
Nombre d'habitants par hôpital	1/366 433	1/253 529	**1/150 000 hts**
Nombre d'habitants par cabinet médical privé	-	-	-
Nombre d'habitants par clinique privée	-	-	-

Sources : Région Médicale de Matam

Tableau XI.1. 2 : Répartition du personnel de santé selon la qualification professionnel, le type de structure et le statut, par circonscription administrative

Personnel	Région Médicale	Hôpitaux	Ranérou			Kanel			Matam			Ensemble		
			public	privé	total	public	privé	total	public	privé	total	public	privé	Total
Administrateur	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	**2**
Médecin généraliste	1	12	2	0	2	3	0	3	4	0	4	9	0	**22**
Médecin spécialiste	0	9	0	0	0	1	0	1	0	0	2	2	0	**16**
Pharmacien- Biologiste	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	**0**
Chirurgien- Dentiste	0	4	1	0	1	3	0	3	1	1	1	9	1	**10**
Assistant social	2	1	1	0	0	0	0	0	2	0	2	6	0	**6**
Aide social	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	**1**
Intendant/Comptable	2	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	**6**
Commis. Admin.	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	**1**
Tech. Sup. de santé	1	14	1	0	1	3	0	3	3	0	3	22	0	**22**
Sage-femme	1	23	13	0	13	23	0	23	38	0	38	98	0	**98**
Infirmier	1	35	9	3	12	19	3	22	29	4	33	91	10	**101**
Agent Hygiène	0	2	3	0	3	6	0	6	5	0	5	16	0	**16**
Agent sanitaire/Assistant infirmier	0	44	8	0	8	22	0	22	14	0	14	88	0	**88**
ASC-Matrone	0	1	29	0	29	129	0	129	116	0	116	275	0	**275**
Secrétaire	2	8	1	0	0	1	0	1	1	0	14	14	0	**14**
Chauffeur	4	13	1	0	1	2	0	2	3	0	3	21	0	**21**
Total	**15**	**175**	**69**	**3**	**70**	**212**	**3**	**215**	**216**	**5**	**233**	**658**	**11**	**699**

Sources : Région Médicale de Matam

XI.2 Résultats des programmes de santé

Le taux d'utilisation en Consultation Prénatale (CPN) au niveau de la région est de 78% en 2021, un taux qui est en dessous de l'objectif national (80%)**.** Le district de Ranérou a le taux le plus élevé avec 154 %. Cette situation s'explique par sa position en rapport avec la transhumance.

Cependant on a noté une baisse de 4,9 ceci qui pourrait être expliqué par l'impact de la Covid 19.Le taux d'achèvement de la CPN de la région est globalement faible en 2021 (53,9%), mais on note une légère amélioration par rapport à 2020 (52,2%)

Le taux d'accouchement dans les structures a baissé de 10,63 points entre 2020 et 2021.

Seul le district de Matam à un taux d'accouchement dans les structures de 62,5%. Les districts de Ranérou et de Thilogne ayant les taux les plus faibles avec respectivement 48,08 % et 40,74 %.

Le taux de césarienne a fait un bond de 28 points dans le district de Thilogne et de 7,6 points à Matam en 2021.

Le programme de lutte contre le paludisme a connu une avancée notable au Sénégal et particulièrement dans la région de Matam. En effet, depuis un certain temps, le nombre de cas ne cesse de baisser. Mais entre 2020 et 2021, le nombre de cas de paludisme détecté dans la région a connu une hausse de 45,97%. Il est passé de 6 954 cas en 2020 à 10 151 cas en 2021.

Cependant, une hausse considérable de 1382,70% du nombre de patients âgés de 5 ans et plus atteints du paludisme est observée sur la période 2020-2021. En effet, le paludisme touche plus les enfants de 5 ans et plus dans la région de Matam et ceci quel que soit le district considéré.

Le taux de détection de la tuberculose dans la région de Matam s'élève à 57,33% en 2020 contre 54,61% en 2021. Ces taux varient selon le district. En 2021, le plus faible taux de détection est enregistré dans le district de Ranérou (25%) et le taux le plus élevé est noté dans le district de Thilogne (57,5%).

Il faut noter que la tuberculose est bien maîtrisée dans la région car le taux de guérison dépasse 80% pour tous les districts sauf Thilogne et Kanel en 2021 (respectivement 65.21% et 79.36%).

Définitions :

- **Programmes de santé** : C'est un ensemble organisé, cohérent et intégré d'activités et de services réalisés simultanément ou successivement avec les ressources nécessaires dans le but d'atteindre des objectifs déterminés en rapport avec des problèmes de santé précis et ce pour une population définie. Ce sont des programmes qui visent à assurer l'accès de l'ensemble de la population à un minimum de soins. On y retrouve les programmes de prise en charge intégrée de l'enfant, de lutte contre le paludisme, les IST-SIDA, la tuberculose, les infections respiratoires aigües, les programmes de promotion de la maternité sans risque etc.

En savoir plus :

- https://www.sante.gouv.sn/

Tableau XI.2. 1 : Evolution des principaux indicateurs de santé de la reproduction de la région selon les districts

Indicateurs	Année	Matam	Kanel	Thilogne	Ranérou	Total
Taux d'utilisation CPN	2020	93,30%	94,70%	56,40%	158,90%	94,80%
	2021	70,00%	75,00%	57,70%	154,00%	78,00%
	Variation en %	-23,30%	-19,70%	1,30%	-4,90%	-16,80%
Taux de couverture en CPN1	2020	49,07%	51,05%	37,53%	61,53%	49,28%
	2021	36,56%	40,88%	67,67%	39,12%	42,00%
	Variation en %	-12,51%	-10,17%	30,14%	-22,41%	-7,28%
Taux d'achèvement en CPN4	2020	56,80%	51,43%	510,00%	20,50%	52,20%
	2021	61,00%	54,36%	71,10%	22,50%	53,90%
	Variation en %	4,20%	2,93%	-438,90%	2,00%	1,70%
Taux d'accouchement dans les structures sanitaires	2020	80,00%	56,30%	42,00%	44,90%	60,50%
	2021	62,50%	43,05%	40,74%	48,08%	49,87%
	Variation en %	-17,50%	-13,25%	-1,26%	3,18%	-10,63%
Taux de césarienne	2020	5,10%	0,00%	0,00%	0,00%	5,00%
	2021	12,70%	0,00%	28,00%	0,00%	4,20%
	Variation en %	7,60%	0,00%	28,00%	0,00%	0,80%
Taux d'utilisation de méthodes contraceptives	2020	11,90%	8,30%	9,60%	18,81%	11,00%
	2021	13,60%	9,90%	10,70%	19,24%	12,10%
	Variation en %	1,70%	1,60%	1,10%	0,43%	1,10%

Sources : DHIS 2

Tableau XI.2. 2 : Evolution de la situation des Malades vus en Consultation Externe selon la catégorie de malades, par district

	Enfants de - 5 Ans		Patients Agés de 5 ans et +		Femmes enceintes malades			
	Nb. total de cas vus (toutes Affections confondues)	Nb. de cas de paludisme confirmé (par TDR)	Nb. total de cas vus (toutes Affections confondues)	Nb. de cas de paludisme confirmé (par TDR)	Nb. total de cas vus (toutes Affections confondues)	Nb. de cas de paludisme confirmé (par TDR)	Nb. total de cas vus (toutes Affections confondues)	Nb. de cas de paludisme confirmé (par TDR)
2020	83337	667	348144	6184	34889	103	466370	**6954**
2021	42393	42374	94318	91690	1790	1790	138501	**10151**
Variation	-49,13%	6252,92%	-72,91%	1382,70%	-94,87%	1637,86%	-70,30%	45,97%

Source : Région Médicale de Matam

Tableau XI.2. 3 : Evolution du Taux de détection de la tuberculose selon le district

Districts	Année	Population	Cas attendus	Cas dépistés	Taux détection (%)	Taux de guérison des malades TPM+	Taux d'interruption de traitement (perdus de vue ou abandons)
District de Matam	2020	252168	225	129	57,33	ND	ND
	2021	271560	229	130	44.97	92.30	ND
District de Thilogne	2020	102996	40	31	77,5	ND	ND
	2021	110915	40	23	57.5	65.21	ND
District de Kanel	2020	310850	119	61	51,26	ND	ND
	2021	334751	120	63	52.5	79.36	ND
District de Ranérou	2020	66848	12	9	75	33.33	ND
	2021	71989	12	3	25	83.33	ND
Total Région	2020	732862	396	230	57,33	ND	ND

Chapitre XII : EDUCATION

XII.1 Préscolaire

L'Académie compte 68 structures dont 68 publiques. Le privé n'est pas représenté dans la région. Les structures d'accueil du DIPE de Matam sont principalement composées de 46 cases des tout-petits, 13 écoles maternelles, 9 classes préscolaires à l'élémentaire et 0 garderie d'enfant.

Le Département de Matam regroupe à lui seul, 53% des structures, suivie de celui de Kanel avec 37% et enfin de Ranérou avec 10%. Le réseau régional est très peu couvert par les structures du DIPE.

Pour asseoir une bonne extension du sous-secteur de la petite enfance, il est nécessaire d'accroitre la participation des collectivités territoriales, des communautés et de diversifier le modèle de structures en ouvrant des classes préscolaires à l'Elémentaire et en développant des structures communautaires.

Pour le compte de l'année scolaire 2020-2021, les effectifs dans le préscolaire sont de 6236 enfants dont 3440 filles et 2796 garçons. Le Tableau XII.1. 2 présente la répartition des effectifs par sexe dans les trois IEF. Dans l'Académie de Matam, les filles restent plus nombreuses que les garçons dans toutes les structures de la Petite Enfance.

Par ailleurs, on note que l'essentiel des effectifs du préscolaire se trouve dans les départements de Matam (3648) et Kanel (2316). Ranérou est à la traine avec 227 enfants enrôlés.

Ainsi, de la cible enfant, on est passé aux cibles : enfants, couples mère-enfant, parents, communautés pour une prise en charge intégrée et holistique de l'enfant avec l'appui de partenaires.

En outre, dans l'immense majorité des enfants est accueillie soit dans des écoles maternelles (2046) soit dans les cases des Tout-petits (3848). Les classes préscolaires à l'Elémentaire/case communautaires et les Garderies d'enfants ont accueilli respectivement 342 et 0 enfants en 2021.

Dans l'Académie de Matam, les effectifs enrôlés dans le Préscolaire ont connu une hausse de 2020 à 2021 de l'ordre de 7% en valeur relative et de 422 enfants en valeur absolue.

La participation des enfants dans le préscolaire est mesurée par le taux brut de préscolarisation (TBPS). Cet indicateur permet d'appréhender le niveau de couverture de la préscolarisation (population d'âge 3 à 5 ans). Le TBPS tend à augmenter au cours des deux dernières années dans l'Académie de Matam (24%). Aussi, le taux brut de préscolarisation est de 8,50% en 2021 est encore faible et loin de la moyenne nationale 17,30%.

L'indice de parité est passée de 1,24 en 2020 à 1,26 en 2021. La contribution des collectivités territoriales, des communautés et des partenaires doit être encouragée si on veut atteindre les objectifs de la préscolarisation et prendre en charge effectivement la Petite enfance dans la région.

Définitions :

- **Le préscolaire** est une sorte de pré-école, qui permet d'accueillir les enfants trop jeunes pour commencer l'école primaire c'est-à-dire enfants qui n'ont pas atteint l'âge de la scolarité obligatoire. Elle est parfaitement structurée et compte trois différents niveaux qui permettent aux enfants d'acquérir le savoir nécessaire pour leur première année de scolarisation. Il y a la petite section, la moyenne section et la grande section.

En savoir plus :

- https://www.education.sn/fr/services-deconcentres

Tableau XII.1. 1 : Répartition des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type et le statut, par circonscription administrative

Type d'établissement	Statut	Ranérou	Kanel	Matam	Région
Case communautaire/CPE	Public	6	2	1	9
	Privé	0	0	0	0
	Total	6	2	1	9
Case des Tout Petits	Public	1	20	25	46
	Privé				0
	Total	1	20	25	46
Ecole maternelle	Public	0	3	10	13
	Privé	0	0	0	0
	Total	0	3	10	13
Garderie d'enfants	Public	0	0	0	0
	Privé	0	0	0	0
	Total	0	0	0	0
Total	Public	7	25	36	68
	Privé	0	0	0	0
	Total	7	25	36	68

Source : Inspection d'Académie de Matam, juillet 2021

Tableau XII.1. 2 : Répartition des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement, le sexe et la circonscription administrative

Type d'établissement	Sexe	Ranérou	Kanel	Matam	Région
Case communautaire /Classe préscolaire à l'Elémentaire (CPE)	Garçons	72	28	43	**143**
	Filles	95	42	62	**199**
	Ensemble	167	70	105	**342**
Case des Tout Petits	Garçons	50	850	797	**1697**
	Filles	55	1030	1066	**2151**
	Ensemble	105	1880	1863	**3848**
Ecole maternelle	Garçons	0	170	786	**956**
	Filles	0	196	894	**1090**
	Ensemble	0	366	1680	**2046**
Garderie d'enfants	Garçons	0	0	0	**0**
	Filles	0	0	0	**0**
	Ensemble	0	0	0	**0**
Total	Garçons	122	1048	1626	**2796**
	Filles	150	1268	2022	**3440**
	Ensemble	**272**	**2316**	**3648**	**6236**

Source : Inspection d'Académie de Matam, juillet 2021

Tableau XII.1. 3 : Evolution des effectifs des établissements d'accueil de la petite enfance selon le type d'établissement et la circonscription administrative

Type d'établissement	Année	Ranérou	Kanel	Matam	Région
	2019/2020	127	62	70	**259**

Case communautaire /Classe préscolaire à l'Elémentaire (CPE)	**2020/2021**	167	70	105	**342**
	Variation en %	31%	13%	50%	**32%**
Case des Tout Petits	**2019/2020**	100	1538	1884	**3522**
	2020/2021	105	1880	1863	**3848**
	Variation en %	5%	22%	-1%	**9%**
Ecole maternelle	**2019/2020**	0	354	1679	**2033**
	2020/2021	0	366	1680	**2046**
	Variation en %		3%	0%	**1%**
Garderie d'enfants	**2019/2020**	0	68	0	**68**
	2020/2021	0	68	0	**68**
	Variation en %	0	0%	0%	**0%**
Total	**2019/2020**	**227**	**2022**	**3633**	**5882**
	2020/2021	**272**	**2384**	**3648**	**6304**
	Variation en %	**20%**	**18%**	**0%**	**7%**

Source : Inspection d'Académie de Matam, juillet 2021

Tableau XII.1. 4 : Evolution du Taux Brut de Préscolarisation (TBPS) selon le sexe, par circonscription administrative

Indicateurs	Années	TBPS Garçons	TBPS Filles	TBPS Global	Indice de parité F/G
Ranérou	**2019/2020**				
	2020/2021				
	Variation en %				
Kanel	**2019/2020**				
	2020/2021				
	Variation en %				
Matam	**2019/2020**				
	2020/2021				
	Variation en %				
Région	**2019/2020**	**6,7%**	**8,2%**	**7,5%**	**1,24**
	2020/2021	**8,5%**	**10,2%**	**9,3%**	**1,26**
	Variation en %	**27%**	**24%**	**24%**	**0,02**

Source : Inspection d'Académie de Matam, juillet 2021

XII.2 Elémentaire

L'enseignement élémentaire constitue le deuxième palier du système éducatif national. Il accueille les enfants âgés de 6 à 13 ans pour une durée officielle de 6 ans. C'est aussi le programme le plus important, tant du point de vue des effectifs (structures, personnels, élèves) que des moyens consacrés. Au niveau régional, le nombre d'établissements d'enseignement élémentaire est passé de 432 unités (dont 1 établissement relevant du privé) en 2020 à 441 unités (dont 2 relevant du privé) en 2021, soit un accroissement en valeur absolue de 09 unités et en valeur relative de 2,1%. Cet accroissement varie selon la circonscription administrative. En effet, il est de 4,5% à Kanel, de 1,5% à Matam. Une évolution n'est pas observée dans le département de Ranérou. Le nombre d'établissements de l'enseignement privé est passé de 01 unité (dans la commune de Matam) en 2020 à 02 unités (dans les communes de Matam et de Kanel) en 2021, soit une progression du nombre d'unités de 100%. Au niveau régional le taux de réussite au CFEE est passé 70,53% en 2020 à 62,82% en 2021, soit un recul de près de 7 points de pourcentage.

Le TBS a évolué entre 2020 (68,7%) et 2021 (71,6%) et connait une hausse de plus de 2 points de pourcentage.

Par rapport au taux de redoublement, il s'établit à 2,35% en 2020 contre 2,65% en 2021, soit un écart de 0,3 point.

En ce qui concerne le taux d'achèvement, il est passé de 42,70% à 35,28% entre 2020 et 2021 soit un écart de 7,42 point.

Quant au taux d'abandon, il est passé de 10,75% en 2020 à 12,93% en 2021, soit un écart de 1,23.

Définitions :

- **École élémentaire** : l'école élémentaire accueille les élèves du cycle des apprentissages fondamentaux (cycle II) – CP, CE1 et CE2 – et des deux premières années du cycle de consolidation (Cycle III) – CM1 et CM2.

- **Le taux brut de scolarisation** est le nombre total des inscriptions dans un niveau spécifique d'éducation, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée.

- **Taux de redoublement** : pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans un niveau, qui y sont à nouveau inscrits l'année n.

Tableau XII.2. 1 : Evolution du nombre d'établissements d'enseignement Elémentaire selon la circonscription administrative et le statut

Circonscriptions administratives	2019/2020			2020/2021			Variation en %		
	Public	**Privé**	**Total**	**Public**	**Privé**	**Total**	**Public**	**Privé**	**Total**
Ranérou	94		94	94		94	0	-	**0**
Kanel	133		133	138	1	139	+3,8	-	**4,5**
Matam	204	1	205	207	1	208	1,5	0,0	**1,5**
Région	**431**	**1**	**432**	**439**	**2**	**441**	**1,9**	**100,0**	**2,1**

Source : Inspection d'Académie de Matam, juillet 2021

Tableau XII.2. 2 : Principaux indicateurs du Sous-secteur de l'Education

Indicateurs	**Réalisations**		**Ecart (%) entre 2020/2021**
	2020	**2021**	
Taux brut d'admission au CI (TBA)	86,30%	74,7%	-11,6 pdp
Taux brut de scolarisation à l'élémentaire (TBS)	68,7%	71,6%	2,9 pdp
Indice de parité au primaire	1,68	1,7%	0,02 pdp
Taux d'achèvement au primaire (TAP)	42,7%	35,28	-7,42 pdp
Taux de redoublement Primaire	2,35%	2,65%	0,3 pdp
Taux d'abandon	10,75%	12,93%	-1,23%
Taux de réussite au CFEE	70,53%	62,82%	-7,71 pdp

Source : Inspection d'Académie de Matam, juillet 2021

XII.3 Moyen et secondaire général

De 630 professeurs enseignants du Moyen Secondaire général en 2020, l'effectif du personnel est passé à 675 professeurs en 2021. Le personnel a connu une faible augmentation de 45 professeurs (soit 7%).

Dans le Moyen comme dans le Secondaire, le personnel est concentré à Matam et à Kanel pour l'essentiel. Cela s'explique par le nombre important d'établissements et d'apprenants dans ces deux départements.

En 2021, l'Enseignement secondaire compte 9 590 élèves dont 5 631 filles contre 3 959 garçons soit respectivement 58,7% et 41,3%. Ainsi, Les 92,3% sont dans le public.

En somme, 8 137 élèves fréquentent les séries littéraires (84,8%) alors que dans les séries scientifiques, ils ne sont que 1 453 élèves (15,2%). Les filles en séries scientifiques sont 832 élèves contre 621 garçons.
La série S est donc faiblement représentée et ne concerne que le public. Il n'existe pas de séries scientifiques dans le privé.
La faible fréquentation dans les séries scientifiques peut être imputée à des contraintes socio-culturelles défavorables à l'accès et au maintien des filles dans ces séries mais aussi à la mutation de certains éléments des équipes pédagogiques. Ce qui signifie qu'il y a lieu de renforcer les stratégies visant à orienter et surtout à maintenir les élèves dans les séries scientifiques d'où l'importance de l'option du gouvernement qui consiste à inverser la tendance dans l'orientation des élèves en classe de seconde vers les séries scientifiques.
A cet effet, sept (07) collèges ont bénéficié de financement dans le cadre des projets d'établissements à orientation scientifiques (PEOS). L'ouverture du Bloc Scientifique et Technologique (BST) participe à cet effort de promotion des sciences.

En 2020, le TBS au Moyen est de 33,6% dont 44,3% pour les filles et 24,0% pour les garçons ; celui du Secondaire est de 20,8% dont 25,3% pour les filles et 16,9% pour les garçons. Au Moyen comme au Secondaire, les filles ont les meilleurs TBS. Ainsi l'indice de parité est de 1,85 au Moyen et 1,5 au Secondaire.

En 2021, le TBS au Moyen est de 35,8% dont 45,8% pour les filles et 26,5% pour les garçons soit un indice de parité en faveur des filles de 1,73. Pour le secondaire, l'indice de parité s'établit à 1,56 avec un TBS de 25,1% pour les filles et 16,1% pour les garçons.

Définitions :

- **Enseignement du second degré** : regroupe l'enseignement dispensé dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique, les lycées professionnels du ministère en charge de l'Éducation nationale ou d'autres ministères (principalement le ministère en charge de l'agriculture) et les établissements régionaux d'enseignement adapté.

Tableau XII.3. 1 : Evolution du nombre d'enseignants du Moyen et du Secondaire général selon le statut des établissements, par circonscription administrative

Cycle	Circonscription administrative	2019/2020			2020/2021			Variation en %		
		Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Moyen	Ranérou	54	0	54	52	0	52	-4%	0%	-4%
	Kanel	211	1	212	212	1	213	0%	0%	0%
	Matam	345	0	345	312	0	312	-10%	0%	-10%
	Région	**610**	**1**	**611**	**576**	**1**	**577**	**-6%**	**0%**	**-6%**
Secondaire	Ranérou	24	0	24	26	0	26	8%	0%	8%
	Kanel	147	13	160	192	11	203	31%	-15%	27%
	Matam	425	21	446	433	13	446	2%	-38%	0%
	Région	**596**	**34**	**630**	**651**	**24**	**675**	**9%**	**-29%**	**7%**

Source : Inspection d'Académie de Matam, juillet 2021

Tableau XII.3. 2 : Répartition des élèves de l'enseignement Secondaire selon le Statut de l'établissement, le sexe, la série et le niveau, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Niveau	Public			Privé			Total		
		Filles	Garçons	total	Filles	Garçons	total	Filles	Garçons	total
Région										
Séries littéraires	**Seconde**	1728	1021	2749	80	64	144	1808	1085	2893
	Première	1357	932	2289	108	94	202	1465	1026	2491
	Terminale	1330	1065	2395	196	162	358	1526	1227	2753
Séries scientifiques	**Seconde**	396	243	639	21	17	38	417	260	677
	Première	217	168	385	0	0	0	217	168	385
	Terminale	198	193	391	0	0	0	198	193	391

Source : Inspection d'Académie de Matam, juillet 2021

Tableau XII.3. 3 : Evolution des TBS et de l'Indice de parité du Moyen et du Secondaire selon le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Cycle	Années	TBS Garçons	TBS Filles	TBS Global	Indice de parité
Région	**Moyen**	**2020**	24,0%	44,3%	33,6%	1,85
		2021	26,5%	45,8%	35,8%	1,73
		Variation en %	8%	3%	7%	-0,06
	Secondaire	**2020**	16,9%	25,3%	20,8%	1,5
		2021	16,1%	25,1%	20,4%	1,56
		Variation en %	-5%	-1%	-2%	0,04

Source : Inspection d'Académie de Matam, juillet 2021.

Tableau XII.3. 4 : Evolution du nombre d'admis au BFEM et au BAC selon le sexe, par circonscription administrative

Circonscription administrative	Sexe	BFEM			BAC		
		2019/2020	2020/2021	Variation en %	2019/2020	2020/2021	Variation en %
Ranérou	**Garçons**	85,40%	71,74%	-18%			
	Filles	86,20%	66,67%	-23%			
	Ensemble	85,70%	69,57%	-19%			
Kanel	**Garçons**	92,90%	84,89%	-9%			
	Filles	85,00%	84,34%	-1%			
	Ensemble	87,60%	84,52%	-4%			
Matam	**Garçons**	86,80%	81,16%	-6%			
	Filles	84,70%	76,92%	-9%			
	Ensemble	85,50%	78,61%	-8%			
Région	**Garçons**	88,30%	81,75%	-7%	69,1%	67,9%	-2%
	Filles	84,90%	79,27%	-7%	65,5%	57,0%	-13%
	Ensemble	**86,10%**	**80,22%**	**-7%**	**67,2%**	**61,9%**	**-8%**

Source : Inspection d'Académie de Matam, juillet 2021

XII.4 Formation professionnelle et technique

La région dispose de sept (07) des établissements publics de formation professionnelle. Il s'agit des CFP de Matam, Ourossogui, Kanel, Waounde,

Sinthiou Bamambé, Agnam et Ranérou. Ces structures s'inscrivent dans la mise en œuvre de la nouvelle réforme qui consiste à développer les axes suivants :

- l'élargissement de l'accès à la formation professionnelle et technique ;
- l'amélioration de la qualité des enseignements/apprentissages par la mise en œuvre de l'Approche Par Compétence ;
- le renforcement de la gouvernance et de l'autonomie des structures ;
- le développement et la mise en œuvre d'un dispositif d'appui et de suivi à l'insertion socioprofessionnelle et à l'apprentissage.

S'agissant du taux d'accroissement des effectifs, on note une légère baisse. Il est passé de 0,08% et 0,02%. Ce résultat est imputable à la création de nouveaux centres de formation professionnelle dans la région et l'ouverture de nouvelles filières de formation. Par rapport à la cible (15,10%), un gap 15,08 points de pourcentage est noté.

Pour ce qui est des autres indicateurs ; les données ne sont pas disponibles pour l'instant.

Définitions :

- **Enseignement supérieur** : regroupe les enseignements généraux, techniques ou professionnels qui demandent de disposer d'un niveau de formation supérieur ou égal au baccalauréat ou à son équivalent. Les enseignements sont dispensés dans les établissements d'enseignement publics ou privés, sous tutelle d'un ministère ou non.

Tableau XII.5.1 : Evolution du nombre de structures d'ETFP selon le statut, par circonscription administrative

Circonscription administrative	2019/2020			2020/2021			Variation en %		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Ranérou	1	0	1	1	0	1	0	0	0
Kanel	3	0	3	3	0	3	0	0	0
Matam	3	0	3	3	0	3	0	0	0
Région	7	0	7	7	0	7	0	0	0

Source : Inspection d'Académie de Matam, 2022

Tableau XII.5.2 : Principaux indicateurs de l'enseignement technique et formation professionnelle

Indicateurs	Réalisations		Ecart (%) entre 2020/2021
	2020	2021	
Effectifs de travailleurs bénéficiant de la formation continue	202	ND	ND
Taux d'accroissement des effectifs de la formation professionnelle et technique	0,08	0,02	0,06

Source : IA/ Matam 2022

Chapitre XIII : CULTURE, LOISIRS, JEUNESSE ET SPORTS

XIII.1 Culture et Loisirs

Les infrastructures culturelles ne sont pas trop développées dans la région de Matam. En effet, on compte seulement 82 structures composées de centre culturel, de foyers de jeunes, etc. Il faut noter que les troupes théâtrales et les troupes folkloriques sont plus nombreuses dans la région avec respectivement 28 et 18 troupes. Dans la région, il n'existe qu'un seul centre culturel, deux théâtres de verdure et deux orchestres.

S'agissant des salles de spectacle et des bibliothèques, on en décompte 04 et 05 respectivement. Les foyers de jeunes sont au nombre de 08. L'essentiel des infrastructures et structures culturelles sont localisées dans les départements de Matam et Kanel, respectivement 37 et 41. Le département de Ranérou-Ferlo en compte seulement 04.

Le patrimoine matériel du secteur culturel de la région comprend trois sites historiques et culturels. Le premier est la mosquée de Séno Palèle qui constituait un point de convergence des guerriers d'El Hadji Omar pour discuter des stratégies de guerre. La deuxième est la mosquée d'Abdel Kader Kane construite avant El Hadj Oumar TALL. Enfin la troisième est la réserve de Katané où on trouve des oryx gazelles, des pythons, des tortues terrestres, etc.

Le patrimoine culturel immatériel est composé de festivités religieuses (ziar et gamou). Le ziar de El Hadji Thierno Samassa a fait de Matam un point de convergence des fidèles venant de toutes les localités du pays et de la sous-région (Mali, Gambie et les deux Guinées). Le Gamou de Cheikh Moussa Kamara draine également des milliers de fidèles venant de tous les horizons. En plus de ces deux évènements phares, d'autres ziars et gamous d'envergure moindre sont organisés régulièrement dans la plupart des localités de la région.

Ces évènements religieux ont, durant cette période de l'année, un impact économique réel sur les populations grâce au développement du commerce et de certains services.

La richesse culturelle de la région est valorisée par l'organisation de deux festivals. Le premier est celui de Thilogne qui se tient tous les deux ans, et le second, celui de Ourossogui qui regroupe tous les villages castés, spécialisés dans une production artistique.

Ces activités culturelles sont méconnues dans les autres régions du Sénégal. Il faut faire la promotion à travers une bonne politique de communication, afin d'augmenter fortement l'affluence.

Définitions :

- **La culture est l'ensemble des connaissances**, des savoir-faire, des traditions, des coutumes, propres à un groupe humain, à une civilisation. On distingue généralement trois grandes formes de manifestation de la culture : l'art, le langage et la technique.
- **Patrimoine culturel désigne les artefacts**, les monuments, les groupes de bâtiments et sites, les musées qui se distinguent par leurs valeurs diverses, y compris leurs significations symboliques, historiques, artistiques, esthétiques, ethnologiques ou anthropologiques, scientifiques et sociales. Il comprend le patrimoine matériel (mobilier, immobilier et immergé), le patrimoine culturel immatériel (PCI) intégré dans la culture et les artefacts, sites ou monuments du patrimoine naturel.

En savoir plus :

- https://www.ontario.ca/fr/document/analyse-de-lecosysteme-culturel-document-dinformation-sur-la-strategieculturelle-de-lontario/importance-de-la-culture
- Institut de statistique de l'UNESCO, Cadre de l'UNESCO pour les statistiques culturelles, 2009

Tableau XIII.1.1 : Répartition des structures et organisations culturelles par circonscription administrative

Structures	Matam	Kanel	Ranerou-ferlo	Région
Centre culturel	1	0	0	1
Site et monuments historiques	4	9	1	14
Théâtre de verdure	1	1	0	2
Orchestre	2	0	0	2
Troupes folkloriques	5	11	2	18
Troupe de théâtre	12	15	1	28
Salle de spectacle	2	2	0	4
Bibliothèque	2	3	0	5
Galerie d'art	0	0	0	0

Source : Service Régional du Tourisme de Saint Louis, 2022

Tableau XIII.1. 2 : Liste des sites historiques de la région, par département

Département	Sites historiques	Observations
Kanel	Mosquée de Séno Palèle	Point de convergence des guerriers de El Hadji Omar pour discuter des stratégies de guerre
Matam	Mosquée d'Abdel Kader Kane	Construite avant El hadji Omar TALL
Ranérou-Ferlo	Réserve de Katané	Oryx Gazelles, pythons, tortues terrestres

Source : Service Régional du Tourisme de Saint Louis, 2022

Tableau XIII.1. 3 : Répertoire du patrimoine culturel immatériel (expressions culturelles et rites) de la région

Expressions culturelles et Rites	Observations
Gamou El Hadji Thierno Samassa	Point de convergence de toutes les localités mais également la sous-région y prend part : Mali, Gambie Guinées Conakry et Bissau
Gamou Cheikh Moussa Kamara	Point de Convergence

Source : Service Régional du Tourisme de Saint Louis, 2022

Tableau XIII.1. 4 : Répertoire des activités culturelles de la région

Dates	Activités	Localités ou lieux	Observations
20-22 Décembre	Festival de Thilogne	Thilogne	Faire sa promotion
	Festival culturel d'Ourossogui	Ourossogui	Faire sa Promotion et le mettre dans l'Agenda culturel

Source : Service Régional du Tourisme de Saint Louis, 2022

XIII.2 Jeunesse et Sports

Le nombre d'infrastructures de jeunes dans la région de Matam est insuffisant pour répondre aux objectifs juvéniles fixés. Ces infrastructures sont sous équipées et leur état de vétusté fait qu'elles sont rarement fréquentées.

Pour toute la région, en 2021, on compte trois CDEPS, un CCA et un espace de jeunes. Il n'existe pas de CSE, ni de foyer de jeunes dans la région. Il faut aussi préciser que sur les années 2020 et 2021 aucune infrastructure de jeunes n'a été construite dans la région de Matam.

Les associations de jeunes dans la région de Matam sont au nombre de 389 en 2021. Ces associations sont des mouvements de jeunes à caractère national, des associations affiliées au mouvement navétane et d'autres types d'associations. S'agissant des associations affiliées au mouvement navétane, elles s'élèvent à 237 et sont plus nombreuses dans le département de Matam (194). Le nombre de mouvements de jeunes à caractère national est faible en 2021; il s'élève à 10. Il faut noter que c'est dans le département de Matam que l'on trouve le plus d'associations de jeunes (236), suivi du département de Kanel (94) et enfin du département de Ranérou-Ferlo (44).

Sur la période 2020-2021, 44 nouvelles associations de jeunes ont été créées dans la région de Matam.

Précisons que la difficulté avec les associations est que la majorité ne fait pas de déclaration auprès des services de la jeunesse après délivrance du récépissé.

Le sport occupe une place importante dans les activités juvéniles. Les types de disciplines sportives pratiquées dans la région sont nombreux. Presque toutes les disciplines sportives sont gérées par la ligue régionale sauf pour le Viet Vo Dao, les randonnées pédestres, les courses hippiques, les sports de vacances et le sport scolaire.

Les sportifs qui détiennent une licence sont généralement répertoriés dans les types de disciplines sportives gérées par la ligue régionale (Taekwondo, Football, et basketball). Le football est la discipline sportive la plus pratiquée avec 368 licenciés répartis entre 11 clubs. Il n'y a pas de football féminin dans la région.

Le tableau XIII.2. 1 montre également que le sport de vacances et le sport scolaire délivrent le plus grand nombre de licences, respectivement 6 225 et 9 214 pour l'année 2021. Pour certaines disciplines sportives, les filles sont bien représentées ; il s'agit de l'athlétisme et du volleyball.

Les jeunes représentent plus de 50% de la population régionale. Sur le plan sportif, la région accuse un déficit en infrastructures. Celles-ci sont essentiellement localisées dans les communes de Matam, Ourossogui, Thilogne, Kanel et Sinthiou Garba. Les autres communes et localités rurales sont dépourvues d'infrastructures sportives.

La région de Matam compte 12 stades et terrains clôturés dont 01 stade régional et 06 stades municipaux. Le stade régional et les 04 stades municipaux se trouvent dans le département de Matam. Les 02 autres stades municipaux sont localisés dans le département de Kanel. Aussi, les terrains de football, de basketball sont nombreux dans la région ; ils sont respectivement au nombre de 52 et 24 en 2021.

Le nombre d'ASC n'a pas changé sur la période 2020-2021, elles s'élèvent à 249 en 2020 et sont majoritairement localisées dans le département de Matam (141) ; le département de Kanel en compte 89.

En dehors des ASC, il existe des équipes de football (11), de basketball (6), de volleyball (4) et des clubs d'athlétisme (6).

Notons que ces regroupements de jeunes sont des structures formelles mais ne sont fonctionnelles que pendant les vacances scolaires. Leurs activités gravitent essentiellement autour du sport (football) et de la culture (théâtre).

Les centres de formation sportive existants sont sous équipés et ne répondent pas aux attentes des populations.

Il faut préciser que la région ne compte pas de club de judo, de boxe, de Viet vo dao, de gymnastique, de jeux de dames, de boule et de karaté.

Définitions :

- **Licence sportive** : acte unilatéral de la fédération sportive qui permet la pratique sportive et la participation aux compétitions, et le cas échéant (selon les statuts de la fédération) la participation au fonctionnement de la fédération.

Tableau XIII.2.2 : Evolution du nombre d'infrastructures de jeunesse selon le type, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	CDEPS[1]	CSE[2]	EJ[3]	FJ[4]	CCA[5]	Total
Ranérou	**2021**	1					1
	2020	1					1
Kanel	**2021**	1					1
	2020	1					1
Matam	**2021**	1		1		1	3
	2020	1		1		1	3
Région	**2021**	**3**		**1**		**1**	**5**
	2020	**3**		**1**		**1**	**5**
	Variation %	**0**		**0**		**0**	**0**

Source : Service Régional de la Jeunesse de Matam

Tableau XIII.2.3 : Evolution du nombre d'associations de jeunes selon le type, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	Mouvements de jeunes à caractère national	Associations affiliées au mouvement « navétane [1]»	Autres associations déclarées	Total
Ranérou	**2021**	3	25	16	44
	2020	3	25	2	30
Kanel	**2021**	2	18	89	109
	2020	2	18	74	94
Matam	**2021**	5	194	37	236
	2020	5	194	22	221
Région	**2021**	10	237	142	389
	2020	10	237	98	345
	Variation %	0,00%	0,00%	44,90%	12,75%

Source : Service Régional de la Jeunesse de Matam

[1] CDEPS = Centre Départemental d'Education Populaire et Sportive
[22] CSE = Centre Socio-Educatif
[3] EJ = Espace Jeunes
[4] FJ = Foyer de Jeunes
[5] CCA = Centre Conseil Adolescents

Tableau XIII.2.4 : Situation des disciplines sportives pratiquées dans la région en 2020

Disciplines sportives	Structures de gestion	Nombre de clubs	Nb de licenciés (dont nb de filles)	Observations
Athlétisme	**Ligue régionale**	06	167 dont 59 filles	
Football	**Ligue régionale**	11	368 pas de filles	
Basketball	**Ligue régionale**	06	Pas de licences	Ligue non affiliée
Handball	**Ligue régionale**	01	Pas de licence	Ligue non affiliée
Volleyball	**Ligue régionale**	03	154 dont 79 filles	
Karaté	**Ligue régionale**	-	-	-
Taekwondo	**Ligue régionale**	06	32 dont 02 filles	
Viet Vo Dao	**Comité d'exception**	-	-	-
Jeux de Dames	**Ligue régionale**	-	-	-
Scrabble	**Ligue régionale**	01	-	
Echec	**Ligue régionale**	-	-	
Natation	**Ligue régionale**	-	-	
Randonnée pédestre	**Comité d'exception**	-	-	
Sport Boules	**Ligue régionale**	-	-	
Sport travailliste	**Ligue régionale**	01	-	
Courses hippiques	**CNG**[6]	07	-	
Sports de vacances	**ORCAV**[7]	249	6225 pas de filles	
Sport scolaire	**UASSU**[8]	156 (établissement scolaires)	9214 dont 3489 filles	Pour la saison 2018-2019, les phases régionales ont été tenues conformément au calendrier national.
Total	**///**	**447**	**16160** dont **3629** filles	///

Source : Service régional des sports de Matam, 2018

6 CNG = Comité National de Gestion

[7] ORCAV = Organisation Régionale de Coordination des Activités de Vacances

[8] UASSU = Union des Associations Sportives Scolaires et Universitaires

SECTION E. ÉCONOMIE – FINANCES

CHAPITRE XIV : SITUATION DES MARCHES ET PRIX A LA CONSOMMATION

CHAPITRE XV : POSTE ET SYSTEME FINANCIER DECENTRALISE

CHAPITRE XVI : FINANCES PUBLIQUES LOCALES

Chapitre XIV : SITUATION DES MARCHES ET PRIX A LA CONSOMMATION

XIV.1 Situation des marchés

La région de Matam dispose de beaucoup d'atouts et de potentialités sur le plan commercial. Ces atouts et potentialités se résument en une position géographique stratégique, un secteur artisanal dynamique, un « hub » commercial constitué par « Ourossogui » et les localités connexes, une zone de transit sous régional, des flux commerciaux transfrontaliers importants, des transactions commerciales élevées entre les opérateurs économiques. A cela il faut ajouter le fait qu'il y'a une forte absorption des jeunes dans ce secteur du commerce.

En 2021, le commerce connaît une relative stabilité même si des perturbations sont parfois notées. Ces dernières concernent en général les prix de certains produits de grande consommation et sont liées à la situation des prix au niveau de Dakar.

Les indicateurs du sous-secteur montrent d'une manière globale que seuls les stocks de riz local, de lait en poudre, de Ciment SOCOCIM, de Gaz butane (6 et 2,7kg) ont connu une évolution positive entre 2020 et 2021.

Les stocks de riz local passent de 1442,410 tonnes en 2020 à 1 960,245 tonnes en 2021 soit un écart positif de 35,9%. La qualité de la production et la hausse des prix des importations de riz expliquent, en partie, cet écart positif.

Le stock de lait en poudre est passé de 514,575 tonnes en 2020 à 2 208,080 tonnes en 2021 soit une augmentation de 329,11%.

Le stock de Ciment SOCOCIM passe de 1 160,5 tonnes en 2020 à 1 849,5 tonnes en 2021 soit 59,37%.

Les stocks de Gaz butane de 6kg et de 2,7 kg passent respectivement de 41,579 tonnes et 13,803 tonnes en 2020 à 139,43 tonnes et 17,936 tonnes en 2021 soit des écarts respectifs de 235,33% et 29,94%.

Les facteurs explicatifs de cette augmentation sont en grande partie liés à la stabilité du marché et à une bonne qualité d'approvisionnement du marché régional de ces produits.

Par contre, les stocks des autres produits sont en baisse en 2021. En effet, Pour le Riz brisé parfumé, il passe de 1 544,860 tonnes en 2020 à 395,970 tonnes en 2021, soit un écart de 74,36%. Le stock de riz brisé non parfumé connait une baisse de 2,33% passant de 5 499,944 tonnes en 2020 à 5 371,680 tonnes en 2021. Les sucres en morceaux et cristallisé ont connu des chutes aussi. Ils passent respectivement de 366,980 tonnes et 370,170 tonnes en 2020 à 282,220 tonnes et 265,445 tonnes en 2021, soit des écarts respectifs de 23,09% et 28,30%. La présence sur le marché de sucre d'origine étrangère constitue la principale contrainte.

Le stock en huile passe en 2021 à 1 204 075 L contre 1 792 093 L en 2020 soit un écart de 32,81%. Ceci s'explique par une hausse des coûts liée à une augmentation des prix du fret sur le marché sous régional.

S'agissant du stock de ciments DANGOTE, il a connu une baisse entre 2020 et 2021. En effet, il passe de 498,05 tonnes en 2020 à 452,075 tonnes en 2021, soit une chute de 9,23%. Cette baisse des ciments consommés est favorisée par la reprise timide de certains chantiers au niveau de la région.

Tableau XIV.1. 1 : Principaux indicateurs du sous-secteur du commerce

Indicateurs	stocks en tonne		Ecart (%) entre 2020/2021
	2020	2021	
Riz brisé parfumé	1544,860	395,970	- 74,36%
Riz brisé non parfumé	5499,944	5371,680	-2,33%
Riz local	1442,410	1960,245	35,9%
Sucre Morceaux	366,980	282,220	-23,09%
Sucre Cristallisé	370,170	265,445	-28,30%
Lait en Poudre	514,575	2208,080	329,11%
Huile	1792093 L	1204075 L	-32,81%
Ciment SOCOCIM	1160,5	1849,5	59,37%
Ciment DANGOTE	498,05	452,075	-9,23%
Gaz Butane x 6 kg	41,579	139,43	235,33%
Gaz Butane 2,7 kg	13,803	17,936	29,94%

Source : Service Régional Commerce Matam, 2021

Tableau XIV.1. 2 : Répartition du nombre de marchés selon le type, par circonscription administrative en 2021

Circonscriptions administratives	Marchés permanents	Marchés hebdomadaires	Total
Ranérou	07	07	14
Kanel	20	05	25
Matam	23	05	28
Région	50	17	67

Source : Service Régional Commerce Matam

Chapitre XV : POSTE ET SYSTEME FINANCIER DECENTRALISE

XV.1 Activités des SFD

Les institutions bancaires et les assurances composent l'essentiel du secteur financier du Sénégal. Toutefois, les systèmes financiers décentralisés (SFD) constituent un maillon important du secteur en facilitant notamment les flux financiers provenant du secteur informel.

Un système financier décentralisé est une institution dont l'objet principal est d'offrir des services financiers à des personnes n'ayant généralement pas accès aux opérations des banques et établissements financiers tels que définis par la loi portant réglementation bancaire.

La Microfinance joue donc un rôle incontournable pour l'atteinte des objectifs majeurs du Plan Sénégal Émergent notamment une inclusion financière optimale.

Les SFD disposent d'un délai de 06 mois après la clôture de l'exercice social pour transmettre leurs rapports annuels d'activités et états financiers au regard de l'article 51 de la loi 2008-47 portant réglementation des systèmes financiers décentralisés. Dès lors, les données de 2021 sont provisoires.

Le nombre de SFD (07) n'a pas évolué entre 2020 et 2021. Ce qui signifie qu'il n'y a ni octroi ni retrait d'agrément sur cette période.

Le nombre de sociétaires est estimé à 23 392 en 2021 contre 22 304 en 2020, soit une hausse de 4,90%. Ce qui correspond à 1088 nouveaux adhérents, en 2021, dans la région.

Une légère hausse de 8,06% est notée sur le nombre de bénéficiaires de crédit SFD qui passe de 6 649 en 2020 à 7 185 bénéficiaires en 2021.

En ce qui concerne le volume de crédits accordés en milieu rural, l'enveloppe a connu une augmentation de 5,38%. Le volume de crédits est passé d'environ 709 millions en 2020 à 747 millions en 2021. Ces crédits sont investis pour la plupart dans les secteurs de l'agriculture, l'élevage, l'artisanat, les PME/PMI et le commerce.

Des mesures importantes ont été prises dans le cadre de la résilience économique pour endiguer les effets de la pandémie dans ce secteur.

La poste de Matam a enregistré un **volume des transferts de fonds** de travailleurs migrants de 9 774 026 685 FCFA en 2021. Cette somme a connu une baisse de 8,29% par rapport à l'année 2020 (14 088 327 159 FCFA). Ces opérations se font via les transferts comme BRED (pensions des migrants retraités), mais aussi RIA, Western Union et SMALL-WORLD. Cette baisse des envois est due à la pandémie Covid-19. En plus, à l'interne, les tensions de trésorerie (manque criard de fonds dans les bureaux de poste) et le déploiement des équipes mobiles pour les paiements des Bourses familiales dans les zones éloignées constituent des entraves à relever.

Définitions :

- Définitions des types de crédit (Référentiel comptable spécifique des SFD):
  - **Crédits d'équipement :** crédits consentis aux entreprises en vue de l'acquisition de matériels fixes ou roulants et du financement de l'acquisition et de la construction d'immeubles ou d'immobilisations incorporelles.
  - **Crédits de trésorerie :** crédits à court terme et ayant pour objet le financement des besoins courants d'exploitation des entreprises.
  - **Crédits à la consommation :** constitués des concours consentis aux particuliers pour un objet autre que professionnel et destinés à l'acquisition de biens d'équipement ou de consommation, ou à permettre le règlement de dépenses courantes

En savoir plus :

- https://www.drs-sfd.gouv.sn/
- https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/politiqueseconomiques/economiefrancaise/encours_de_credits/

Tableau XV.1. 1 : Principaux indicateurs des SFD

Indicateurs	Réalisations		Ecart (%) entre 2020/2021
	2020	2021	
Nombre de SFD	7	7	0
Effectif du sociétariat	22 304	23 392	4,90%
Nombre de bénéficiaires de crédit	6 649	7 185	8,06%
Nombre de Femmes bénéficiaires de crédit SFD	2 004	ND	
Volume de crédits distribués en milieu rural	709 383	747 532	5,38%

Source : La Direction de la Réglementation et de la Supervision des Systèmes Financiers Décentralisés (DRS/SFD)/2022

Tableau XV.1. 2 : Volume des envois de fonds des travailleurs migrants payé par la Poste

Indicateurs	Réalisations		Ecart (%) entre 2020/2021
	2020	2021	
Emissions des transferts	3 676 348 278	3 980 976 781	8,29%
Paiements des transferts	14 088 327 159	9 774 026 658	-30,62%

Source : poste Matam 2022

XV.2 Activités postales

La région de Matam compte plusieurs bureaux de poste qui sont répartis dans les trois départements. Des boites postales ont été installées dans ces bureaux de poste mais moins de la moitié seulement a été attribuée à des clients.

Le montant total émis par les huit bureaux de poste de la région en 2020 (3 676 348 278 FCFA) est inférieur à celui obtenu en 2021, (4 281 409 993 FCFA). Cette performance peut être imputable à la hausse des montants des mandats émis par CHP, des CNE versements, des recharges cartes Postcash, des RIA Emis, des Money Gram emis et des inscriptions des étudiants. À l'image des mandats émis, le montant des mandats payés en 2020 dans la région (14 088 327 159 FCFA) est supérieur à celui obtenu en 2021 (10 066 709 312 FCFA). Cela pourrait être expliqué par le repli des montants des mandats payés par les autres structures de transferts entre 2020 et 2021. Les structures de transferts les plus utilisés sont les « CHP payés » (3 924 403 438 en 2020 contre 2 624 795 104 en 2021), suivi des « RIA » dont l'utilisation est passé de 2 964 829 111 en 2020 à 1 589 526 073 en 2021. Le département de Matam qui regroupe le plus grand nombre de bureaux de poste absorbe 49,13% des mandats payés en 2020 même si ce pourcentage a haussé en 2021 (58,81%). Il s'en suit le département de Kanel qui concentre 49,10% du montant total des mandats payés en 2020 contre 38,10% en 2021.

Définitions :

- **Mandat-poste** : Titre de paiement émis par l'administration des Postes en représentation de fonds remis par un particulier qui désire les faire acheminer. On distingue les mandats ordinaires qui sont envoyés par l'intéressé au destinataire et dont ce dernier va percevoir le montant dans un bureau de poste ; les mandats-cartes payables à domicile par les préposés jusqu'à une certaine somme, les mandats-cartes de versement à un compte courant postal, les mandats-contributions adressés à un comptable public en règlement d'impôts, enfin les mandats télégraphiques.

Tableau XV.2. 1 : Évolution du montant des mandats payés par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative (Montant en FCFA)

Structure de transfert d'argent	Département de Matam		Département de Kanel		Département de Ranérou		Région	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Mandats CHP payés	2019302673	1 586 947 024	1816172439	957 079 684	88928326	80768396	3924403438	2 624 795 104
Mandats Poste-One payés	231134573	87 978 241	1060935563	15 150 737	20008300	12568069	357236436	115 697 047
CNE remboursements	424209737	425 727 221	396313314	286 511 216	62116012	40920469	882639063	753 158 906
BSF payés		576 275 000		314 250 000		111800000		1 002 325 000
subvention covid19		150000						150 000
Retrait sur cartes Poste Cash		18 282 050		8 891 500		1800550		
Retrait Tiers PosteCash								
PAM ECOBANK		2600560				0		2 600 560
Wizel		2 081 110		665 596		150000		2 896 706
Mandats EUROGIRO payés								
Mandats IFS payés	200055	246 804	8813253				9013308	246 804
BRED payés	581120821	643 232 573	1375751786	979 232 182		678296	1956872607	1 623 143 051
Transfert Western Union payés	1152752434	564 905 863	919335616	165 204 667	25579834	4554311	2097667884	734 664 841
SMALL WORLD	979888499	388 335 851	367235772	110 921 164	1729560	1222500	1348853831	500 479 515
Mandats ENIM payés		95 315 760		491 994 827		0		587 310 587
R I A	1290079654	1 122 706 529	1626020896	423 447 049	4872856l	43372495	2964829111	1 589 526 073
Cash minute Payés		67 342 760		16 284 348		520540		84 147 648
Transfast payés								
SIGUE								
MONEYGRAM Payés	243545123	138 600 036	301768160	34 557 890	1498198	12400394	546811481	185 558 320
JUBA EXPRESS								
World Rémit		13 207 324		1 190 120		0		14 397 444
omnex		186 845 501		29 542 105		250000		216 637 606
eurogiro								
MT Pay								
Mandat Placid payé								
Total	6922233569	5920780207	6917504799	3834923085	248588791	311 006 020	14088327159	10066709312

Source : DRP MATAM

Tableau XV.2. 2 : Évolution du montant des mandats émis par la poste selon la structure de transfert d'argent, par circonscription administrative (montant en FCFA)

Structure de transfert d'argent	Département de Matam		Département de Kanel		Département de Ranérou		Région	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Mandats CHP émis	803072989	17538085O0	91827446l	689262132	250739258	120346832	1972086708	2563417464
Mandats Poste-One émis	65360373	27868527	170115079	63292723	22912365	595000	2583878l7	91756250
CNE versements	354541176	476474720	313067200	341151656	72651173	39058820	740259549	856685196
Recharge cartes Postcash		7472000		5436380		282100		13190480
SMALL WORD EMIS								
mandats western émis	118942349	134721612	389941878	79402825	7475627	609873	516359854	214734310
woyofal						4000		4000
Mandats IFS émis								
RIA EMIS	59859782	153877344	101253603	262635142	520847	2725475	161634232	419237961
money gram emis	1860523	95104137	25759595	8805000		395195	27620118	104304332
Mandat E émis								
Inscriptions Etudiants		10595000		7145000		340000		18080000
total	1 403 637 192	2 659 921 840	1 918 411 816	1 457 130 858	354 299 270	164 357 295	3 676 348 278	4 281 409 993

Source : DRP MATAM

Chapitre XVI : FINANCES PUBLIQUES LOCALES

XVI.1 Recettes des collectivités territoriales

La crise issue de la COVID19 a impacté négativement la gestion budgétaire de certaines collectivités territoriales. L'arrêt ou le ralentissement des activités économiques a bouleversé toutes les prévisions que les CT avaient élaborées dans le cadre de leurs budgets primitifs de 2021.

Les ressources propres des Collectivités territoriales ont connu une augmentation entre 2020 et 2021. Elles passent de 1 800 437 404 FCFA à 21 227 943 635 FCFA, soit une hausse de 46,62%.

En plus, la mise en place des **commissions de fiscalité** et l'adoption de l'approche du **budget participatif** au niveau de quelques collectivités sont des initiatives à encadrer et à accompagner pour permettre aux CT de répondre aux besoins des populations.

Le FDD alloué aux CT de la région de Matam a connu une évolution en dents de scie entre 2014 et 2020. Il est passé de 1 250 984 760 F.CFA en 2020 à 1 506 700 759 CFA en 2021, représentant un écart positif de 20,44%.

Le FECT alloué aux CT de la région de Matam a légèrement évolué entre 2020 et 2021, passant respectivement de 1 299 080 828 à 1 436 019 618 FCFA. Ainsi, ces fonds ont enregistré une progression de 10,54%.

Cette évolution positive traduit les efforts de l'Etat central envers les collectivités territoriales pour une meilleure prise en charge de leur fonctionnement. Cependant, face aux maigres ressources financières des CT de la région de Matam, il s'avère indispensable de maintenir et d'accroitre cette cadence et d'accélérer la réforme fiscale locale attendue de la phase II de l'Acte III de la décentralisation.

Définitions :

- **Une collectivité territoriale** : ou collectivité locale est une personne morale de droit public qui exerce sur son territoire certaines compétences qui lui sont dévolues par l'État dans un processus de décentralisation.
- **Finances publiques locales** : selon une définition étroite, les finances locales sont la branche de la science financière qui traite du financement des collectivités territoriales. Elles étudient les aspects juridiques, politiques et économiques des recettes et des dépenses des budgets des administrations publiques décentralisées. L'analyse de finances locales est donc celle du budget de la collectivité territoriale.
- **Recettes d'investissement (finances locales)** : sont constituées des dotations et subventions, tels que les fonds de la compensation de la TVA, la dotation globale d'équipement, les autres subventions d'investissement et les emprunts.
- **Recettes de fonctionnement (finances locales)** : proviennent de la fiscalité directe locale (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et le foncier non bâti, taxe d'enlèvement des ordures ménagères et impôts économiques prélevés aux entreprises), des recettes fiscales indirectes, des dotations versées par l'État, des ressources d'exploitation des domaines, des produits financiers.

En savoir plus :

- https://foad-mooc.auf.org/IMG/pdf/cours_de_finances_publiques_locales.pdf
- https://www.sentresor.org/
- https://www.adl.sn/acte3

Tableau XVI.1. 1 : Principaux indicateurs du sous-secteur des Finances Publiques

Indicateurs	Réalisations		Ecart (%) entre 2020/2021
	2020	2021	
Ressources propres des Collectivités territoriales	1 227 943 635	1 800 437 404	46,62
Fond de dotation des collectivités territoriales (millions F CFA)	1 250 984 760	1 506 700 759	20,44
Fond d'équipement des collectivités territoriales (millions F CFA)	1 299 080 828	1 436 019 618	10,54

Source : Trésor Matam /2020

XVI.2 Dépenses des collectivités territoriales

Le taux d'exécution moyen du budget des CT est passé de 28,81% en 2020 à 30,00% en 2021, soit une hausse de 1,19 point de pourcentage.

L'amélioration du taux d'exécution moyen du budget des CT de la région passera nécessairement par l'adoption d'une nouvelle approche de budgétisation et de recouvrement des impôts et taxes locaux par les CT.

Le taux d'exécution du budget des collectivités territoriales est passé de 62,79% en 2020 à 64,08% en 2021, soit 1,29 point de pourcentage de plus. Ce taux qui n'atteint même pas les 100% de réalisation peut être imputable à la faiblesse du recouvrement des impôts et taxes locaux et/ou à la non sincérité des budgets des CT de la région de Matam.

Quant aux **fonds d'exécution des FECT et FDD par les collectivités territoriales**, ils sont passés de 90,01% en 2020 à 87,83% en 2021, soit un recul de 2,18 points de pourcentage.

Définitions :

- **Dépenses de fonctionnement** : elles concernent les opérations courantes des collectivités territoriales et de leurs groupements. Elles regroupent principalement : les frais de rémunération des personnels, les intérêts de la dette, c'est-à-dire les intérêts des emprunts, les dépenses d'entretien et de fourniture, les frais de fonctionnement divers correspondant aux compétences de la collectivité.
- **Dépenses d'investissement** : elles concernent des opérations en capital. Elles comprennent : les remboursements des emprunts, les travaux d'équipement, les acquisitions immobilières et mobilières.

En savoir plus :

- https://foad-mooc.auf.org/IMG/pdf/cours_de_finances_publiques_locales.pdf
- https://www.sentresor.org/
- https://www.adl.sn/acte3

Tableau XVI.2. 1 : Dépenses des collectivités territoriales

Indicateurs	Réalisations		Ecart (%) entre 2020/2021
	2020	2021	
Taux d'exécution moyen du budget des collectivités territoriales	28,81%	30%	1,19 pdp
Taux d'exécution du budget des collectivités locales	62,79%	64,08%	1,29pdp
Taux d'exécution des FECT et FDD par les collectivités territoriales	90,01%	87,83%	2,18pdp

Source : Trésor Matam /2020

SECTION F. SYSTEME PRODUCTIF

CHAPITRE XVII : ENTREPRISES

CHAPITRE XVIII: AGRICULTURE

CHAPITRE XIX : ELEVAGE, SYLVICULTURE ET PECHE

CHAPITRE XX : ENERGIE - MINES - CARRIERES

CHAPITRE XXI : COMMERCE - SERVICES

Chapitre XVII : ENTREPRISES

XVII.1 Formalisation des entreprises

Au Sénégal, les entreprises doivent s'immatriculer obligatoirement au niveau de l'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES) et de la Caisse de Sécurité sociale (CSS) pour garantir des conditions de travail favorables aux employés et à leurs familles. La législation en vigueur au Sénégal oblige tout employeur de personnel salarié à se faire immatriculer à la CSS dans les deux mois qui suivent l'embauche du premier salarié. Les activités de la CSS ont trait aux prestations familiales et à la prise en charge des accidents de travail. L'IPRES est un organisme de droit privé placé sous la tutelle technique et financière de l'Etat. Il assure le service d'une pension ou allocation de retraite aux anciens salariés ayant cotisé au moins 1 an, des pensions ou allocations de réversion aux veufs, veuves et orphelins de père ou de mère, à charge en cas de décès d'un salarié.

En 2020, la région de Matam a enregistré 700 nouvelles entreprises immatriculées, soit 137 morales et 563 physiques. Elles sont réparties entre les départements de Matam (550) et de Kanel (150).

En 2021, la région de Matam compte 1512 nouvelles entreprises immatriculées, dont 466 morales et 1046 physiques. Elles sont réparties entre les départements de Matam (1000) et de Kanel (512).

Sur la période de 2020, l'analyse suivant le caractère juridique révèle que sur les 563 nouvelles entreprise immatriculées physiques, 441 sont des entreprises individuelles, 81 des propriétaires fonciers et 41 des opérateurs occasionnels. Ainsi, sur les 137 nouvelles entreprises immatriculées morales, nous avons noté 127 Groupements d'Intérêt Economiques (GIE), 05 sociétés à responsabilité limitée (SARL), 02 Associations de droit commun non commercial, 01 Coopérative, 01 Organisme mutualiste et mutuel et 01 Etablissement public et professionnel.

Quant à 2021, l'analyse montre que sur les 1046 nouvelles entreprise immatriculées physiques, 679 sont des entreprises individuelles, 325 des propriétaires fonciers et 42 des opérateurs occasionnels. Ainsi, sur les 466 nouvelles entreprises immatriculées morales, nous avons noté 455 Groupements d'Intérêt Economiques (GIE), 04 sociétés à responsabilité limitée (SARL), 04 Associations de droit commun non commercial, 01 Administration Publique, 01 Organisme mutualiste et mutuel et 01 Société Anonyme.

Définitions :

- **Immatriculations au NINEA** : Le numéro d'identification national des entreprises et des associations (NINEA) est le numéro unique par lequel une personne physique ou morale est enregistrée dans le répertoire Nationale des Entreprises et Association. L'immatriculation au NINEA englobe les entreprises exerçant une activité au Sénégal, les associations nationales ou étrangères régulièrement déclarées ou autorisées, les syndicats professionnels, les administrations publiques centrales, les établissements publics, les collectivités locales et les partis politiques, les opérateurs occasionnels, les propriétaires fonciers, les organisations non gouvernementales (ONG), etc.

En savoir plus :

- Rapport trimestriel sur l'immatriculation au NINEA : Chiffres clés, tendances et évolutions, ANSD 2023,
- https://www.ansd.sn/Indicateur/immatriculation-au-ninea-chiffres-cles-tendances-et-evolutions

Tableau XVII.1. 1 : Fréquence de l'immatriculation des nouvelles entreprises

ANNEE	Département	Fréquence		Total
		Moral	Physique	
2020	Kanel	38	112	150
	Matam	99	451	550
	Total	**137**	**563**	**700**
2021	Kanel	167	345	512
	Matam	299	701	1000
	Total	**466**	**1046**	**1512**

Source : ANSD

Tableau XVII.1. 2 : Répartition des nouvelles entreprises par régime juridique

FormJuridique	Physique		FormJuridique	Morale	
	2020	2021		2020	2021
ENTREPRISE INDIVIDUELLE	441	679	ADMINISTRATION PUBLIQUE	0	1
OPERATEUR OCCASIONNEL	41	42	ASSOCIATION DE DROIT COMMUN NON COMMERCIAL	2	4
PROPRIETAIRES FONCIERS	81	325	COOPERATIVE	1	0
Total	**563**	**1046**	ETABLISSEMENT PUBLIC A CARACTERE ADMINISTRATIF	0	0
			ETABLISSEMENT PUBLIC PROFESSIONNEL	1	0
			GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE (GIE)	127	455
			INDIVISION	0	0
			ORGANISME MUTUALISTE ET MUTUEL	1	1
			SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE (SARL)	5	4
			SOCIETE ANONYME (SA)	0	1
			SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE	0	0
			SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE	0	0
			SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES (SAS)	0	0
			Total	**137**	**466**

Source : ANSD

XVII.2 Caractéristiques des entreprises

Le tissu économique du Matam est fortement dominé par les PME qui regroupent les très petites, les petites et les moyennes entreprises. En effet, la répartition des unités économiques recensées laisse apparaitre une forte prédominance des très petites entreprises (44,3% en 2020 contre 43,6% en 2021). Viennent ensuite les petites entreprises (41,8% en 2020 contre 43,6% en 2021) et les moyennes entreprises (8,9% en 2020 contre 11,5% en 2021). Les grandes entreprises viennent en dernière position en ne représentant que 5,1% en 2020 et 1,3% en 2021.

Suivant la branche d'activité, le commerce constitue l'activité dominante compte tenu du chiffre d'affaires, dans la région de Matam. Il a généré 94,1% du chiffre d'affaires global des entreprises en 2020 contre 92,8% en 2021. Il est suivi de la branche des services qui représente 4,4% en 2020 contre 5,4% en 2021, de l'Industrie avec 1,3% en 2020 contre 1,5% en 2021 et des BTP avec 0,2% en 2020 contre 0,3% en 2021. Cependant, il faut signaler que l'absence de la branche « agriculture, élevage et pêche » pourrait être essentiellement imputée à la non prise en compte de ce secteur dans sa globalité lors de la première phase de collecte des données du fait de ses particularités.

Les charges des entreprises sont plus élevées dans les services avec 50,9% en 2020 contre 53,0% en 2021. Elles sont suivies par celles du commerce avec une part de 41,0% en 2020 contre 39,0% en 2021, par les industries avec 4,9% en 2020 contre 4,8% en 2021 et les BTP avec 3,2% en 2020 et 2021.

Le commerce absorbe 77,9% de la valeur ajoutée globale de Matam en 2020 contre 74,7% en 2021. Il est suivi par les secteurs des services avec 20,6% en 2020 contre 23,7% en 2021, des BTP avec 3,4% en 2020 et 2021 et des industries avec -1,8% en 2020 et 2021.

Le commerce détient l'excédent brut d'exploitation le plus élevé des secteurs d'activité avec 158,1% du global en 2020 contre 157,5% en 2021. Il est suivi par les secteurs des BTP avec 3,7% en 2020 contre 3,9% en 2021, par les industries avec -16,3% en 2020 contre -17,3% en 2021 et les services avec -45,5% en 2020 contre -44,2% en 2021.

Définitions :

- **Valeur ajoutée** : Solde du compte de production. Elle est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire. Elle correspond à la richesse créée par l'entreprise lorsqu'elle transforme les matières premières en produits finis.
- **Le taux de valeur ajoutée** : c'est le rapport de la valeur ajoutée (VA) au chiffre d'affaires (CA). Il mesure la contribution de l'entreprise à la valeur de la production. Il permet de mesurer le niveau d'intégration de l'entreprise et l'importance des transformations qu'elle effectue. Un taux de valeur ajoutée égale à 10% signifie qu'à chaque fois que l'entreprise vend pour 100 FCFA, elle génère 10 FCFA de valeur ajoutée.
- **Chiffre d'affaires (CA)** : le chiffre d'affaires (CA) est la somme des ventes de biens ou de services d'une entreprise. Il est égal au montant (hors taxes) de l'ensemble des transactions réalisées par l'entreprise avec des tiers dans le cadre de son activité normale et courante.

En savoir plus :

- https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1950
- BDEF, ANSD 2021 - https://www.l-expert-comptable.com/

Tableau XVII.2.1 : Caractéristiques des entreprises formelles par secteur d'activité en 2020 dans la région de Matam

SECTEUR	Années	Charges de personnel (*En millions de FCFA)*	Part %	Chiffre d'affaires (*En millions de FCFA)*	Part %	Valeur ajoutée (En millions de FCFA)	Part %	Excèdent Brut d'exploitation (*En millions de FCFA)*	Part %
BTP	**2020**	24,9	3,2	59,2	0,2	38,2	3,4	13,3	3,7
COMMERCE		317,4	41	24 103,20	94,1	879,5	77,9	562,1	158,1
INDUSTRIE		37,8	4,9	329,2	1,3	-20,3	-1,8	-58,1	-16,3
SERVICES		393,8	50,9	1 127,70	4,4	232,2	20,6	-161,7	-45,5
TOTAL		**774**	**100**	**25 619,30**	**100**	**1 129,60**	**100**	**355,6**	**100**
BTP	**2021**	26,1	3,2%	62,1	0,3%	40	3,4%	13,9	3,9%
COMMERCE		319,6	39,0%	20 808,10	92,8%	875	74,7%	555,4	157,5%
INDUSTRIE		39,5	4,8%	345,8	1,5%	-21,5	-1,8%	-61,1	-17,3%
SERVICES		433,7	53,0%	1 206,30	5,4%	278	23,7%	-155,7	-44,2%
TOTAL		**818,9**	**100%**	**22 422,20**	**100%**	**1 171,50**	**100%**	**352,6**	**100%**

Source : ANSD

Tableau XVII.2. 2 : Répartition des entreprises par taille (critère : chiffre d'affaires) en 2020 dans la région de Matam

TAILLE DES ENTREPRISES	Grandes entreprises	Moyennes entreprises	Petites entreprises	Très petites entreprises
Pourcentage d'entreprises en 2020	5,1%	8,9%	41,8%	44,3%
Pourcentage d'entreprises en 2021	1,3%	11,5%	43,6%	43,6%

Source : ANSD

Chapitre XVIII : AGRICULTURES

XVIII.1 Production

L'accès aux facteurs de production revêt un caractère essentiel dans toute campagne agricole. En effet, la disponibilité des intrants à la production en quantité et en qualité, favorise l'atteinte des résultats escomptés. Ainsi, les semences font partie des facteurs retenus pour la campagne 2019-2020.

Durant les deux dernières campagnes agricoles, la quantité d'intrants d'arachide n'a pas subi de variation, elle s'élève à 100 tonnes. Cependant, les 80% ont été octroyés à Ranérou-Ferlo qui est le bassin arachidier de la région. Quant au maïs local, les quantités de semences reçues ont augmenté de 45%. Egalement, une hausse de 48% des quantités de semences de Niébé est enregistrée. A l'opposé, une baisse de 13% des semences de Sorgho local reçues a été enregistrée.

Le tableau ci-dessous montre aussi que les distributions de semences de riz ont commencé durant la campagne 2020-2021. Elles concernent les départements de Matam et Kanel. Presque toute cette semence distribuée dans la région a été vendue à l'exception des semences de Maïs local et de riz.

Les engrais et autres fertilisants sont aussi des facteurs de production. La situation de la mise en place des engrais se présente dans le tableau suivant.

De manière générale, la quantité d'engrais et de fertilisants reçue a augmenté par rapport à la dernière campagne agricole. Les hausses sont estimées pour l'engrais 6.20.10 à 220%, pour l'engrais 15.15.15 à 478%, pour l'urée à 37% et pour le DAP 18-46-0 à 60%. Notons que l'engrais 15.10.10 est disponible durant la Campagne 2020/2021 dans les trois départements tandis que durant la Campagne 2019/2020, seul le département de Ranérou en a bénéficié.

Quasiment toute la quantité d'engrais distribuée dans la région a été vendue, sauf pour le DAP (18-46-0, l'Urée et l'Engrais 15.15.15 pour lesquels quelques reliquats sont relevés.

Les cultures vivrières sont très développées dans la région. De nombreux ménages s'y adonnent et leur production est soit autoconsommée soit partiellement vendue.

Parmi toutes les espèces cultivées, les superficies destinées au mil et au sorgho sont les plus importantes. En effet, ces superficies ont fortement augmenté : mil (115%) et sorgho (64%). Précisons que la hausse des superficies est générale durant les campagnes 2019/2020 et 2020/2021, exception faite du Maïs.

Notons que le riz est la première spéculation en termes de quantité produite qui s'élève à 51 823 tonnes. Cette production est réalisée dans les départements de Matam (34 549 tonnes) et Kanel (17 274 tonnes).

En termes de rendement, le riz et le Maïs offrent, durant la campagne 2020/2021, les rendements les plus importants (respectivement 5890 kg/ha et 800 kg/ha) par rapport au mil, malgré l'infériorité de leurs emblavures.

Les cultures industrielles permettent de diversifier et de valoriser la production agricole. Elles sont généralement des cultures de plein champ et favorisent le développement des revenus des exploitations agricoles ainsi que l'activité économique des zones rurales. Le tableau qui suit présente les rendements des cultures industrielles durant les deux dernières campagnes agricoles.

Globalement, le manioc est la spéculation la plus rentable en termes de rendement durant les campagnes agricoles 2019/2020 et 2020/2021 malgré une baisse de 33% entre les deux campagnes. Pour cette spéculation, c'est dans le département de Kanel où les rendements les plus élevés sont observés (plus de 22 000kg/ha). Cependant, les superficies consacrées à la culture du manioc sont les plus faibles.

Les cultures maraîchères pratiquées dans la région de Matam sont le Gombo, la Pomme de terre et le Béref. Pour ces spéculations, les rendements ont baissé entre les deux campagnes. Pour le Gombo, la baisse des rendements est de 9%% tandis qu'une réduction de 37,5% et 43% est enregistrée respectivement pour la Pomme de terre et le Béref.

Définitions :

- **Ménage agricole** : un ménage est dit ménage agricole si un de ses membres au moins pratique l'agriculture (au sens large du terme), sans être uniquement un salarié dans l'agriculture. On parle d'agriculture au sens large si l'une au moins des activités suivantes est pratiquée : Cultures pluviales ou grandes cultures ; cultures de décrue ; cultures de bas-fonds ; cultures maraîchères ; plantations fruitières ; élevage.

Tableau XVIII.2. 1 : Situation et évolution des quantités de semences distribuées dans la région de Matam

Semences		Ranérou			Kanel			Matam			Région		
		Campagne 2019/2020	Campagne 2020/2021	Variation %	Campagne 2019/2020	Campagne 2020/2021	Variation %	Campagne 2019/2020	Campagne 2020/2021	Variation %	Campagne 2019/2020	Campagne 2020/2021	Variation %
Arachide	Reçu (T)	80	80	0	10	10	0	10	10	0	100	100	0
	Vendu (T)	80	80	0	10	10	0	10	10	0	100	100	0
	Reliquat (T)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Maïs local	Reçu (T)	10	20	100	20	40	100	25	20	-20	55	80	45
	Vendu (T)	10	20	100	20	35	75	25	19	-24	55	74	35
	Reliquat (T)	0	0	0	0	5		0		0	0	5	0
Sorgho local	Reçu (T)	10	10	0	15	21	40	55	39	-29	80	70	-13
	Vendu (T)	10	10	0	15	21	40	55	39	-29	80	70	-13
	Reliquat (T)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Riz	Reçu (T)	0	0	0	0	56	100	0	119	100	0	175	100
	Vendu (T)	0	0	0	0	56	100	0	99,71	100	0	155,71	100
	Reliquat (T)	0	0	0	0	0	0	0	19,29	100	0	19,29	100
Niébé	Reçu (T)	18	10	-44	31	75	142	123	170	38	172	255	48
	Vendu (T)	18	10	-44	31	68	119	123	150	22	172	228	33
	Reliquat (T)	0	0	0	0	7		0	20		0	27	100
Pastèque	Reçu (T)	0,075	0	-100	0,35	0	-100	0,49	0	-100	0,915	0	-100
	Vendu (T)	0,075	0	-100	0,35	0	-100	0,49	0	-100	0,915	0	-100
	Reliquat (T)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Manioc	Reçu (ha)	65	55	-15	65	50	-23	45	70	56	175	175	0
	Vendu (ha)	65	55	-15	65	50	-23	45	70	56	175	175	0
	Reliquat (ha)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : DRDR de Matam

Tableau XVIII.2. 2 : Situation et évolution des quantités d'engrais et autres fertilisants distribuées dans la région de Matam

Engrais et autres fertilisants		Ranérou			Kanel			Matam			Région		
		Campagne 2019/2020	Campagne 2020/2021	Variation %	Campagne 2019/2020	Campagne 2020/2021	Variation %	Campagne 2019/2020	Campagne 2020/2021	Variation %	Campagne 2019/2020	Campagne 2020/2021	Variation %
Engrais 6.20.10	Reçu (T)	30	85	183	0	6,7	0	0	4,2	100	30	95,9	220
	Vendu (T)	30	85	183	0	6,7	0	0	4,2	100	30	95,9	220
	Reliquat (T)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Engrais 15.10.10	Reçu (T)	0	98,75	100	0	0	0	0	0	0	0	98,75	100
	Vendu (T)	0	98,75	100	0	0	0	0	0	0	0	98,75	100
	Reliquat (T)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100
Engrais 15.15.15	Reçu (T)	0	0	0	40	195	388	57	365,33	541	97	560,33	478
	Vendu (T)	0	0	0	40	168	320	57	297,98	423	97	465,98	380
	Reliquat (T)	0	0	0	0	27	100	0	67,35	0	0	94,35	100
Engrais 10.10.20	Reçu (T)	0	0	0	20	20	0	180	187	4	200	207	4
	Vendu (T)	0	0	0	20	20	0	180	187	4	200	207	4
	Reliquat (T)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Urée	Reçu (T)	40	9	-78	605	1144,2	89	1549	1843,33	19	2194	2996,53	37
	Vendu (T)	0	9	100	590	1144,2	94	1623	1812,135	12	2213	2965,335	34
	Reliquat (T)	40	0	-100	15	0	-100	26	31,195	20	81	31,195	-61
DAP (18-46-0)	Reçu (T)	0	0	0	175	233	33	280	497	78	455	730	60
	Vendu (T)	0	0	0	116	233	101	268	462	72	384	695	81
	Reliquat (T)	0	0	0	59	0	-100	12	35	192	71	35	-51
Autres engrais et fertilisants	Reçu (T)			0			0			0	0	0	0
	Vendu (T)			0			0			0	0	0	0
	Reliquat (T)			0			0			0	0	0	0

Source : DRDR région de Matam

Tableau XVIII.2. 3 : Répartition et évolution des cultures vivrières selon les superficies, les rendements et les productions par circonscription administrative

Spéculations		Ranérou			Kanel			Matam			Région		
		Campagne 2019/2020	Campagne 2020/2021	Variation %	Campagne 2019/2020	Campagne 2020/2021	Variation %	Campagne 2019/2020	Campagne 2020/2021	Variation %	Campagne 2019/2020	Campagne 2020/2021	Variation %
Mil	Sup (Ha)	8500	11099	31	5137	11606	126	2100	11099	429	15737	33804	115
	Rdt (Kg/Ha)	450	735	63	300	661	120	0	450	100	341	584	71
	Prod(T)	3825	7074	85	1541	7670	398	0	4995	100	5366	19738	268
Sorgho	Sup (Ha)	1050	1105	5	7009	6650	-5	3500	11183	220	11559	18938	64
	Rdt (Kg/Ha)	500	700	40	700	735	5	300	525	75	561	609	9
	Prod(T)	525	773	47	4906	4888	0	1050	5871	459	6481	11532	78
Maïs	Sup (Ha)	1500	203	-86	478	170	-64	0	0	0	1978	373	-81
	Rdt (Kg/Ha)	400	532	33	700	1120	60	0	0	0	472	800	69
	Prod(T)	600	108	-82	335	190	-43	0	0	0	935	298	-68
Riz	Sup (Ha)	0	0	0	2378	2933	23	5868	5866	0	8245	8799	7
	Rdt (Kg/Ha)	0	0	0	5600	5890	5	5902	5890	0	5803	5890	1
	Prod(T)	0	0	0	13215	17274	31	34637	34549	0	47852	51823	8
Autres cultures vivrières	Sup (Ha)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Rdt (Kg/Ha)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Prod(T)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : DRDR région de Matam

Tableau XVIII.2. 4 : Répartition et évolution des cultures industrielles selon les superficies, rendements et productions, par circonscription administrative

Spéculations		Département de Ranérou			Département de Kanel			Département de Matam			Région de Matam		
		Campagne 2019/2020	Campagne 2020/2021	Variation %	Campagne 2019/2020	Campagne 2020/2021	Variation %	Campagne 2019/2020	Campagne 2020/2021	Variation %	Campagne 2019/2020	Campagne 2020/2021	Variation %
Arachide d'huilerie	Sup (Ha)	1500	1009	-33	442	932	111	150	232	55	2 092	2 173	4
	Rdt (Kg/Ha)	500	956	91	350	795	127	0	879	100	432	879	103
	Prod(T)	750	965	29	154,7	741	379	0	204	100	905	1 910	111
Patate douce	Sup (Ha)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Rdt (Kg/Ha)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Prod(T)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Manioc	Sup (Ha)	75	63	-17	65	150	131	230	165	-28	370	378	2
	Rdt (Kg/Ha)	4500	9221	105	22000	24675	12	18009	22580	25	15 972	21 201	33
	Prod(T)	337,5	576	71	1430	3701	159	4142	3726	-10	5 910	8 003	35
Pastèque	Sup (Ha)	30	100	233	18	150	733	1600	1393	-13	1 648	1 643	0
	Rdt (Kg/Ha)	10000	18995	90	11500	13678	19	6 000	14 383	140	6 133	14 599	138
	Prod(T)	300	1900	533	207	2052	891	9 600	20 040	109	10 107	23 991	137
Niébé	Sup (Ha)	100	176	76	700	384	-45	7 600	4 902	-36	8 400	5 462	-35
	Rdt (Kg/Ha)	400	748	87	300	718	139	100	485	385	120	510	325
	Prod(T)	40	132	229	210	276	31	760	2377	213	1 010	2 785	176

Source : DRDR région de Matam

Tableau XVIII.2. 5 : Répartition et évolution des cultures maraîchères selon les superficies, rendements et productions, par circonscription administrative

Spéculations		Ranérou			Kanel			Matam			Région		
		Campagne 2019/2020	Campagne 2020/2021	Variation %	Campagne 2019/2020	Campagne 2020/2021	Variation %	Campagne 2019/2020	Campagne 2020/2021	Variation %	Campagne 2019/2020	Campagne 2020/2021	Variation %
Gombo	Sup (Ha)				160	153	-4	319	456	43	479	608	27
	Rdt (Kg/Ha)				20	18	-10	20	18	-9	20	18	-9
	Prod(T)				3198	2765	-14	6397	8288	30	9595	11055	15
Pomme de terre	Sup (Ha)				0	0	0	23	0	229	23	0	229
	Rdt (Kg/Ha)				0	0	0	5000	0	-37,5	5000	0	-37,5
	Prod(T)				0	0	0	115	0	109	115	0	109
Béref	Sup (Ha)							2000	226	-42	2000	226	-89
	Rdt (Kg/Ha)							200	200	-42	350	200	-43
	Prod(T)							400	45	-67	400	45	-89

Source : DRDR région de Matam

Chapitre XIX : ELEVAGE, SYLVICULTURE ET PECHE

XIX.1 Elevage

Dans la région de Matam, l'élevage constitue l'une des principales activités de la population. Malgré le potentiel animalier très important de la région, le secteur de l'élevage se heurte à de nombreuses contraintes.

Ces contraintes sont d'ordre climatique, alimentaire, sanitaire, génétique, commercial et sociopolitique. A cela, viennent s'ajouter le déficit de personnel technique et le manque d'infrastructures. Le fourrage provenant essentiellement des pâturages naturels est fortement tributaire de la pluviométrie qui n'est plus régulière ces trois dernières années. Ce déficit pluviométrique se traduit par l'absence de conservation des fourrages d'une part, et d'autre part, l'utilisation des sous-produits agro-industriels.

En 2021, le cheptel recensé dans la région de Matam est estimé à 1 399 434 têtes contre 1 299 176 en 2020, soit une augmentation de 7,72%. Quant à la volaille familiale, on en dénombre 101 600 unités en 2021 contre 93 198 têtes en 2020, soit une évolution de 9,02%. Le département de Ranérou-Ferlo, dont l'activité principale est l'élevage, arrive en deuxième position en termes de cheptel avec 440 055 unités en 2021. La première position est occupée par le département de Matam avec 528 044 unités.

Cependant, le département de Ranérou-Ferlo dispose de la plus grande quantité de volaille soit 71 566 unités en 2021, il devance de loin les autres départements (Matam, 10 012 unités et Kanel, 20 022 unités.

Le cheptel dans la région de Matam est dominé, en 2021, par une forte représentation des ovins avec un total de 758 605 dont 261 337 à Ranérou-Ferlo, 253 481 dans le département de Matam, et enfin 243 787 à Kanel. La région compte entre autre des bovins, des caprins, des volailles, des équins, des asins et des caméliens. Ces derniers sont faiblement représentés dans la région avec seulement 236 têtes.

La production de viande et d'abats réalisée en 2021 est estimée à 1008,18 tonnes, comprenant de la viande bovine pour 68,78%, de la viande d'ovins pour 10,89%, et de caprins pour 20,35%. Sur la période 2020-2021, la production de viande et d'abats a progressé de 93,17 tonnes (10,18%). Cette hausse pourrait être expliquée par une saison des pluies favorable.

La production de lait réalisée dans la région de Matam est passée de 19 728 450 litres en 2020 à 20 378 025 litres en 2021, soit une augmentation de 3,29%.

Définitions :

- **L'élevage** désigne l'ensemble des activités mises en œuvre pour assurer la production, la reproduction et l'entretien des animaux dits domestiques afin d'en obtenir différents produits ou services.
- **Bétail** : Ensemble des animaux élevés pour la production agricole, lapins et volailles exceptés. On distingue le gros bétail (les bovins, les chevaux) du petit bétail (les ovins, les porcins).

Tableau XIX.1. 1 : Evolution des effectifs du cheptel et de la volaille familiale selon l'espèce par circonscription administrative

Années	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	
Départements	Matam	Matam	Kanel	Kanel	Ranérou	Ranérou	Total	Total	Evolution 2020/2021
Bovins	111 951	108 383	80 038	77 487	21 113	20 441	213 102	206310	3,29%
Ovins	253 481	236 027	243 787	227 001	261 337	243 342	758 605	706369	7,40%
Caprins	139 332	124 568	92 393	82 603	134 133	119 920	365 858	327090	11,85%
Equins	10 314	10 170	7 098	6 999	12 754	12 576	30 166	29744	1,42%
Asins	12 869	12 034	7 955	7 440	10 643	9 953	31 467	29428	6,93%
Camélidés	97	96	64	64	75	75	236	235	0,43%
Total Cheptel	528 044	491 278	431 335	401 594	440 055	406 307	1 399 434	1 299 176	7,72%
Volailles familiales	10 012	9 183	20 022	18 367	71 566	65 648	101 600	93198	9,02%

Source : CEPSE, 2019 et 2020

Tableau XIX.1. 2 : Evolution des statistiques des abattages contrôlés de viande dans les abattoirs de la région de Matam selon les espèces (en tonnes)

Année	2021	2020	Evolution
Bovins	693,197	716,53	-3,26%
Ovins	109,784	113,712	-3,45%
Caprins	205,199	84,768	142,07%
Total	1008,18	915,01	10,18%

Source : DREPA-Matam, 2023

Tableau XIX.1. 3 : Evolution de la production de lait

	2021	2020	
Production laitière	20 378 025	19 728 450	3,29%

Source : DREPA-Matam, 2022

XIX.2 Sylviculture

Dans le domaine forestier, la région de Matam compte 12 massifs forestiers (1 562 550 ha) constitués de cinq forêts classées (12 450 ha), de deux réserves de faune (1 150 000 ha) et de cinq réserves sylvopastorales (400 100 ha). Ces forêts et réserves renferment une importante biodiversité tant animale que végétale. Une bonne partie de la région (Site Ferlo) vient d'être érigée en réserve de biosphère. La foresterie dispose d'atouts dans la filière de la gomme arabique, le jujube et autres produits forestiers non ligneux. Ces ressources forestières sont inégalement réparties entre les trois départements de la région. Le département de Matam dispose de 04 forêts classées d'une superficie totale de 12 280 ha, soit un taux de classement de 2.16%. Le département de Kanel, avec une seule forêt classée, a un taux de classement très faible. La plus grande partie du domaine forestier de la région se trouve dans le département de Ranérou.

Les superficies exploitées puis reboisées ont rapporté 9 947 555 Fcfa de recettes en 2020 contre 17 061 515 Fcfa en 2021, soit une progression de 71,5%. Ces recettes se sont issues des produits non contingents et contingents. Le département de matam est arrivé en tête avec un enregistrement de 80,51% des recettes de l'exploitation forestière en 2020. Il est suivi par le département de Ranérou ferlo avec 12,02% des recettes et du département de Kanel avec 7,47% des recettes. En 2021, le département Ranérou enregistre plus de recette avec 8 264 695 Fcfa. Il est suivi par le département de Matam avec 6 402 215 Fcfa de recette et de Kanel avec 2 394 605 Fcfa de recette.

Tableau XIX.2. 1 : Recettes d'exploitation des produits forestiers

Nature de l'exploitation	Année				TOTAL
Département		MATAM	KANEL	RANEROU	
RECETTE D'EXPLOITATION	*2020*	8 008 875	742 600	1 196 080	9 947 555
	2021	6 402 215	2 394 605	8 264 695	17 061 515
Evolution		-20,1%	222,5%	591,0%	71,5%

Source : Eaux et Forêts Matam, 2021

XIX.3 Pêche – Aquaculture

La région dispose 100 sites d'habitation de pêcheurs dont 41 dans le département Kanel et 59 dans le département de Matam. Sur les 2709 ménages de pêcheurs et 1313 pirogues, le département de Matam renferme les 70 % de pêcheurs et 65 % des pirogues de la région. Le reste provient du département de Kanel. Cependant une grande partie de ces acteurs ne disposent pas de pirogues. La pêche dans la région est essentiellement continentale.

Une production de 2 277 686 kg pour une valeur commerciale estimée à 3 201 289 550 FCFA en 2020, une baisse de 21 940 kg soit 1% par rapport à 2021 due à la baisse de la pluviométrie et du retrait précoce de la crue. Ce recul de la quantité de poisson pêchée est principalement relevée dans le département de Matam (-12,1%). A l'inverse, le département de Kanel enregistre une hausse de 22,3%. Toutefois, une hausse de la valeur est enregistrée sur la période de 2020-2021 aussi bien à Matam (+25,1%) qu'à Kanel (52,8%) soit une croissance globale de 35,0% pour la région. Elle est passée de 3 201 289 550 Fcfa en 2020 à 4 324 410 250 en 2021. Cette augmentation de la valeur pourrait être expliquée par hausse du niveau des prix en 2021.Il faut noter que la plus grande partie de la production artisanale est dans le département de Matam avec 1 355 096 kg soit 60,1%. Le département de Ranérou n'enregistre pas de production artisanale de la pêche.

La presque totalité de la production halieutique est consommée dans la région de Matam et elle est constituée de poissons.

Définitions :

- **Aquaculture** : ensemble des activités de culture de plantes et d'élevage d'animaux en eau continentale ou marine en vue d'en améliorer la production, impliquant la possession individuelle ou juridique du stock en élevage. Elle regroupe la pisciculture (élevage de poissons), la conchyliculture (élevage de coquillages marins : huîtres, moules, praires, coques, etc.), l'algoculture (culture d'algues) et la carcinoculture (élevage de crustacés, essentiellement crevettes et écrevisses).
- **La pêche maritime (PM)** : la pêche maritime est pratiquée en mer ou en estuaire.
- **La pêche continentale (PC)** : la pêche continentale est pratiquée en eau douce (étang, rivière).

Tableau XIX.3. 1 : Evolution des sites, des pêcheurs et de l'armement selon le type de pêche, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	Nombre de localités de pêcheurs			Nombre de ménage de pêcheurs			Nombre de pirogues		
		PC[1]	PM[2]	Total	PC	PM	Total	PC	PM	Total
Département de Kanel	2020	41		41	789		789	492		492
	2021	41		41	789		789	492		492
Département de Matam	2020	59		58	1920		1920	821		821
	2021	59		59	1920		1920	821		821
Département de Ranérou	2020	0		0	0		0	0		0
	20121	0		0	0		0	0		0
TOTAL	2020	100		99	2709		2709	1300		1313
	2021	100		100	2709		2709	1300		1313
	Variation %	0		0	0		0	0		0

Source : Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Matam, 2020

Tableau XIX.3. 2 : Evolution de la production de la pêche artisanale selon le type de pêche, par circonscription administrative

Circonscriptions administratives	Année	Quantités de poisson (Kg)			Valeurs (F CFA)		
		PC	PM	Total	PC	PM	Total
Département de Ranérou	2021	-	-	-	-	-	-
	2020	-	-	-	-	-	-
	Variation %	-	-	-	-	-	-
Département de Kanel	2021	900 650		900 650	1 760 475 000	-	1 760 475 000
	2020	736 416		736 416	1 151 849 550		1 151 849 550
	Variation %	**22,3%**		**22,3%**	**52,8%**		**52,8%**
Département de Matam	2021	1 355 096		1 355 096	2 563 935 250		2 563 935 250
	2020	1 541 270		1 541 270	2 049 440 000		2 049 440 000
	Variation %	**-12,1%**		**-12,1%**	**25,1%**		**25,1%**
TOTAL	2021	2 255 746		2 255 746	4 324 410 250		4 324 410 250
	2020	2 277 686		2 277 686	3 201 289 550		3 201 289 550
	Variation %	**-1,0%**		**-1,0%**	**35,1%**		**35,1%**

Source : *Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Matam, 2020*

Tableau XIX.3. 3 : Ventilation de la production artisanale selon la destination et l'année, par circonscription administrative

Destinations	Kanel			Matam			Région		
	2021	2020	Variation %	2021	2020	Variation %	2021	2020	Variation %
Consommation locale	672 550	649116	**3,6%**	1 017 503	1275219	**-20,2%**	1690053	1924335	**-12,2%**
Mareyage	124 400	32272	**285,5%**	249 918	187479	**33,3%**	374318	219751	**70,3%**
Transformation industrielle	103 750	-	**-**	87 320	-	**-**	191070	-	**-**
Transformation artisanale	0	136545	**-100,0%**	0	237405	**-100,0%**	0	373950	**-100,0%**
Exportation	0	0	-	0	0	-	0	0	-
Total	900 700	817933	**10,1%**	2160,866	1700805	**-99,9%**	902860,866	2518036	**-64,1%**

Source : *Service Régional des Pêches et de la Surveillance de Matam, 2020*

Chapitre XX : ENERGIE - MINES - CARRIERES

XX.1 Energie

La région de Matam est alimentée en électricité par trois (03) postes à savoir Ourossogui, Bakel et d'Oréfondé en provenance de Manantali. En 2014, tous les chefs-lieux de département étaient électrifiés et 79 localités desservies. En 2019, sur un total de 554 localités, 264 disposent de l'électricité, soit un taux de couverture de 47,7%.

Les efforts de l'Etat sont matérialisés par l'augmentation du **taux de couverture** qui est passé de 51,80% en 2020 à 60,57% en 2021. Cette augmentation de 8,77 points de pourcentage du taux d'électrification est due à la poursuite des réalisations de la dorsale en MT 30 KV et aux réalisations du PUDC dans la région.

Cependant, une attention particulière devrait être mise dans le département de Ranérou en termes d'électrification avec le projet de la boucle du Ferlo qui est en latence.

Le Nombre d'abonnés à la SENELEC a considérablement augmenté passant de 42 773 en 2020 à 447 623 clients en 2021, soit une hausse de 11,34%. Par ailleurs, le taux de pénétration woyofal est à 52,37% par rapport aux abonnés. Il est à noter aussi le raccordement des poteaux dans les zones rurales. Ce qui contribue à booster de l'indicateur.

Définitions :

- **Électricité** : vecteur d'énergie ayant de multiples usages. L'électricité peut être produite à partir de diverses sources primaires (nucléaire, combustibles fossiles ou renouvelables, géothermie, hydraulique, énergie éolienne, photovoltaïque, etc.).
- **Taux d'accès à l'électricité** : l'accès à l'électricité désigne le pourcentage de personnes dans une zone donnée qui ont un accès relativement simple et stable à l'électricité. On peut également l'appeler le taux d'électrification.
- **Électricité moyenne tension** : les lignes moyennes tension permettent le transport de l'électricité à l'échelle locale vers les petites industries, les PME et les commerces. Elles font également le lien entre les clients et les postes de transformation des compagnies de distribution du courant. Les lignes MT ont une tension comprise entre 15kV et 30kV.
- **Électricité basse tension** : les lignes basses tension sont les plus petites lignes du réseau. Leur tension est de 230V ou 400V. Ce sont celles qui nous servent tous les jours pour alimenter nos appareils ménagers, et c'est sur elles que les électriciens interviennent le plus fréquemment. Elles permettent donc la distribution d'énergie électrique vers les ménages et les artisans.

Tableaux et Graphiques

Tableau XX.1. 1 : Principaux indicateurs du sous-secteur de l'Energie

Indicateurs	Réalisations		Ecart (%) entre 2020/2021
	2020	2021	
Nombre de mégawatts mis en service (Puissance installée en MW)	4	5	25%
Taux d'électrification rurale	51,80%	60,57%	8,77pdp
Nombre d'abonnés	42 773	47 623	11,34%

Source : SENELEC

XX.2 Mines et carrières

Les énormes potentialités du Sénégal dans le secteur minier peuvent être un important levier de création de richesses et de développement. A cet effet, six des vingt-sept projets phares du Plan Sénégal Emergent (PSE) concernent le secteur des mines et carrières.

A Matam, il n'y a pas de carrière officielle, c'est-à-dire des carrières ouvertes sur la base des arrêtés ministériels. Par contre, on a des sites d'extraction de sable et de latérite exploités par les camionneurs et les entreprises

Notons que l'exploitation des mines et carrières concerne entre autres le phosphate, le sable et la latérite. Il existe deux (02) carrières de mines de Phosphate qui se trouvent dans le département de Kanel et plus précisément dans la commune de Ndendory.

Le volume de **la production de phosphate** a connu une hausse de 8,90% entre 2019 et 2020, passant respectivement de 571 000 tonnes à 621 811 tonnes. Cette augmentation de la production est due à la bonne optimisation des dispositifs de production à long terme, à un meilleur marketing du produit intégrant un suivi technique garanti, mais surtout à la forte demande sur le marché local et international.

Néanmoins, les facteurs qui freinent ces exportations sont :

- la concurrence du Maroc qui est le premier pays producteur de phosphate ;

- la taxe prélevée par l'Agence nationale des Affaires maritimes (ANAM), en raison de 800 francs CFA/Tonne de phosphate à l'export ;

- dégradation des prix sur le marché international (réduction de 2 à 3 du coût à la tonne).

Concernant l'exploitation des carrières, la production de phosphate et de latérite ont connu une baisse entre 2020 et 2021. En effet, la production de latérite dans la région est évaluée à 12 000 tonnes en 2021 contre 13 125 tonnes en 2020, soit une baisse de 8,57%. La production de phosphate est passée de 621 811 tonnes en 2020 contre 431 125 tonnes en 2021, soit une chute de 30,67%. L'exploitation du sable a connu une hausse considérable de 249,42%, passant de 1 726 tonnes en 2020 à 6 031 tonnes en 2021. Ces baisses considérables sont attribuables à l'arrêt de grands travaux lors des mesures de restrictions prises pour endiguer la pandémie de la Covid-19 (Etat d'urgence sanitaire assorti de couvre-feu, interdiction de rassemblement etc.).

Définitions :

- **Latérite** : c'est un sol rouge vif ou rouge-brun, très riche en oxyde de fer et alumine, formé sous climat tropical. (Ce sol se transforme en une cuirasse impropre à la culture sous l'effet de l'alternance saison sèche/saison humide. La latérite peut être exploitée comme gisement de fer ou d'aluminium. C'est le résultat d'un processus d'altération intensive très avancé dans des conditions tropicales.
- **Sable** : c'est un matériau granulaire composé de particules (quartz, micas, feldspaths) issues de la dégradation de roches. La dimension des grains de sable est comprise entre 1/16e de millimètre et 2 millimètres.
-

En savoir plus :

- https://itie.sn/

Tableau XX.2. 1 : Situation des mines

Type	Nombre	Localisation
Phosphate	2	Kanel
Total 2020	2	Kanel
Total 2021	2	Kanel
Variation %	0	

Source : Service régional des mines et de la géologie de Matam

Tableau XX.2. 2 : Evolution de la production des carrières selon le volume et la valeur

	Réalisations		Ecart (%)
	2020	2021	entre 2020/2021
Volume de la production (phosphates)	621 811	431 125	- 30,67%
Latérite	13 125	12 000	- 8,57%
Sable	1 726	6 031	249,42%

Source : Service régional des mines et de la géologie de Matam

Chapitre XXI : COMMERCE - SERVICES

XXI.1 Commerce

Le chiffre d'affaires des entreprises de commerce du secteur formel en 2020 dans la région de Matam est estimé à 24 103,2 millions, soit une évolution de 8,60% par rapport à 2019. Il a connu une régression de 13,7% en 2021. Le taux de la valeur ajouté global enregistré en 2020 à matam est de 31,9% contre 32,7% en 2021. Le taux de valeur ajoutée est très lié au taux de marge commerciale. Il est de 38,10 % dans le commerce en 2020 contre 38,5% en 2021, soit nettement moins que pour l'ensemble des entreprises du champ des secteurs BTP (64,50 % en 2020 et 2021). Il est légèrement supérieur dans les services (23,8 % en 2020 et 27,1% en 2021) et dans les industries (-9,80 % en 2020 et 9,90 en 2021).

Définitions :

- **Commerce** : consiste à acheter des produits à des tiers pour la revente en état, sans transformation (ou après transformations mineures). L'activité des intermédiaires du commerce qui mettent en rapport les acheteurs et les vendeurs (ou bien exécutent des opérations commerciales pour le compte d'un tiers), sans être propriétaires des produits concernés, fait partie du commerce.
- **Marché** : Pour l'économiste, le marché est défini comme le lieu de rencontre des vendeurs et des acheteurs de biens et de services où, de la confrontation entre l'offre et de la demande, va naître le prix d'échange. Il peut ainsi être un lieu, physique ou virtuel, où les échanges commerciaux ont lieu.
- **Marché permanent** : c'est un marché où l'on note des activités des activités et des échanges commerciaux de manière permanente.
- **Marché hebdomadaire** : C'est un marché dans lequel les activités des activités économiques et des échanges commerciaux s'effectuent dans l'intervalle d'une semaine (plus connu sous le nom de Louma au Sénégal).
-

En savoir plus :

- ANSD, BDEF 2021

Tableau XXI.1. 1 : Taux de valeur ajoutée en 2020 et 2021 dans la région de Matam

SECTEUR	Taux de valeur ajoutée 2020	Taux de valeur ajoutée 2021
BTP	64,5%	64,5%
COMMERCE	38,1%	38,5%
INDUSTRIE	-9,8%	-9,9%
SERVICES	23,8%	27,1%
TOTAL	**31,9%**	**32,7%**

Source : ANSD

Tableau XXI.1. 2 : Evolution du chiffre d'affaires des entreprises de commerce du secteur formel en 2020 et 2021 dans la région de Matam

Année	2 020	2 021
Chiffre d'affaires commerce (En millions de FCFA)	24 103,2	20 808,1
Evolution	**8,6%**	**-13,7%**

Source : ANSD

XXI.2 Transport

Dans le sous-secteur des infrastructures, La région de Matam est traversée sur toute sa longueur par un grand projet de réhabilitation de la RN2 (Route Nationale 2) d'Oréfondé à Bondji. Au total pour la région de Matam, c'est près de 60,65 milliards investis pour un linéaire de 191 km de travaux de réhabilitation soit 57,5 % sur l'ensemble du projet.

En 2020 ces travaux ont connu d'importantes avancées et ont grandement contribué à l'amélioration de la mobilité mais aussi au retour progressif des véhicules de transport inter-urbain sur la partie Matam – Saint-Louis et Matam-Bakel. Sur les 191 km de routes, le lot Thilogne – Ourossogui constitue en fin 2020 le point faible avec des travaux en retard sur 50 km.

Dans la classification du réseau routier classé, la région de Matam comporte 228,25 km de routes revêtues et 997 km de routes en terre. On note alors un faible linéaire de routes revêtues comparé aux autres régions ; ce qui justifie les investissements réalisés au cours de ces dernières années pour corriger ce manquement avec notamment les travaux réalisés dans le cadre du PROMOVILLE, de la réhabilitation de la RN2 et le démarrage en 2022 du Programme Spécial de Désenclavement. Ce programme permettra de désenclaver une grande partie de la région et facilitera la modernisation des grandes villes.

En 2021, 3 km de **linéaire de routes ont été revêtus** contre 5 km en 2020 **;** ce qui est inférieur à la valeur cible de 5 km. L'écart de moins de 40% entre ces deux années s'explique par les travaux de finition de la réhabilitation de la RN2.

Pour **les routes revêtues réhabilitées**, le linéaire est passé de 80 km en 2020 à 85 km en 2021, soit une hausse de 6,25%. Cela est imputable au démarrage des travaux de réhabilitation de la RN2 : Ndioum – Bakel. Cependant, la cible de 95km n'est pas atteinte à cause du retard des travaux sur la section Thilogne – Ourossogui.

Le linéaire de routes non revêtues construites est estimé à 15km en 2021, soit une diminution de 31,82% par rapport à l'année 2020 (22km). Comparé à la cible, le taux de réalisation est à 60%. Quant au **linéaire de routes non revêtues réhabilitées**, Il est de 10km en 2021 contre 12 km en 2020, soit 16,67% de moins. Il est à noter que les travaux de réhabilitation de la RN2 ont facilité l'amélioration de ces indicateurs en 2021.

Définitions :

- **Parc automobile** : désigne un ensemble d'actifs présentant des caractéristiques similaires qui sont gérés conjointement. Une flotte de véhicules est un groupe de véhicules gérés, utilisés pour atteindre un objectif opérationnel particulier.
- **Réseau routier** : Ensemble des routes aménagées et entretenues par l'administration publique pour l'utilisation au profit du public.

Tableau XXI.2. 1 : Principaux indicateurs du sous-secteur des Infrastructures et Services de Transports

Indicateurs	Réalisations		Ecart (%) entre 2020/2021
	2020	2021	
Linéaire de routes revêtues construites (en kilomètre)	5	3	- 40%
Linéaire de routes revêtues réhabilitées (en kilomètre)	80	85	6,25%
Linéaire de routes non revêtues construites (en kilomètre)	22	15	-31,81%
Linéaire de routes non revêtues réhabilitées (en kilomètre)	12	10	-16,67%

Source : AGEROUTE 2021

XXI.3 Tourisme

Sur le plan touristique, la région de Matam compte quatre forêts classées d'une superficie de 12 280 ha, des réserves de faune, et des aires sylvopastorales qui font d'elle une zone de prédilection pour le tourisme écologique et cynégétique. La région dispose également des vestiges et sites religieux, culturels et artistiques qui témoignent son ancrage religieux, culturel et ethnique. Il faut noter que l'artisanat, très développé dans la région, peut également attirer les touristes.

En 2021, la région de Matam compte 04 hôtels, 04 Auberges et 01 Résidence. Il faut noter qu'il n'y a pas d'évolution des hôtels par rapport à 2020 mais une progression est enregistrée sur les Auberges (33,33%) et sur les Résidence (100%). Ils sont tous implantés dans le département de Matam.

Il faut noter que la cartographie touristique de la région de Matam est relativement faible avec 10 réceptifs en 2021 qui comptent 275 chambres et 447 lits.

C'est la commune de Ourossogui qui concentre le plus de réceptifs, sa situation de carrefour et de pôle d'échanges de la région justifient cette concentration touristique.

Concernant le taux d'occupation des réceptifs, il faut noter que les Auberges occupent la première place avec 58% en 2020 contre 07% en 2021. Elles sont suivies par les hôtels (32% en 2020 contre 12% en 2021) et les résidences (10% en 2020 contre 03% en 2021).

Définitions :

- **Tourisme** : activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité.

En savoir plus :

- https://unctad.org/system/files/official-document/uxiiicn2012d5_fr.pdf

Tableau XXI.3. 1 : Type Réceptif par Département

Type Réceptif	Nbre	Nbre		
Année	2020	2021	Evolution	Département
Hôtel	4	4	0,0%	Matam
Auberge	3	4	33,3%	Matam
Résidence	1	2	100,0%	Matam

Source : Service Régional du Tourisme de Saint Louis, 2020

Tableau XXI.3. 2 : Capacité d'Accueil

Accueil	Nombre	Nombre	Evolution
	2020	2021	
Chambres	**133**	**275**	106,8%
Lits	**200**	**447**	123,5%

Source : Service Régional du Tourisme de Saint Louis, 2020

Tableau XXI.3. 3 : Taux d'Occupation (TO)

Réceptifs	Taux d'occupation (TO)	Taux d'occupation (TO)
Année	2020	2021
Hôtel	**32%**	**12 %**
Auberge	**58 %**	**07 %**
Résidence	**10 %**	**03 %**

Source : Service Régional du Tourisme de Saint Louis, 2020

SECTION G. ANNEXES

CHAPITRE XXIV : GLOSSAIRES

CHAPITRE XXV: INDEX MOTS CLES

Chapitre XXII : GLOSSAIRES

Aides familiaux : personnes non salariées qui travaillent dans les activités productrices des ménages. Cette absence de rémunération fait qu'ils ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'emploi.

Chômage : l'offre de travail non satisfaite.

Climat : la distribution statistique des conditions de l'atmosphère terrestre dans une région donnée pendant une période donnée. L'étude du climat est la climatologie. Elle se distingue de la météorologie qui désigne l'étude du temps dans l'atmosphère à court terme et dans des zones ponctuelles.

Crédits à la consommation : constitués des concours consentis aux particuliers pour un objet autre que professionnel et destinés à l'acquisition de biens d'équipement ou de consommation, ou à permettre le règlement de dépenses courantes.

Crédits d'équipement : crédits consentis aux entreprises en vue de l'acquisition de matériels fixes ou roulants et du financement de l'acquisition et de la construction d'immeubles ou d'immobilisations incorporelles.

Crédits de trésorerie : crédits à court terme et ayant pour objet le financement des besoins courants d'exploitation des entreprises.

Fécondité : la capacité de reproduction d'un individu, d'un couple, d'un groupe ou d'une population.

Migration : Tout mouvement de personnes quittant leur lieu de résidence habituelle, soit à l'intérieur d'un même pays, soit par-delà une frontière internationale.

Population en âge de travailler : toutes les personnes considérées comme ayant un âge minimum requis pour pouvoir participer à l'activité de production économique telle que définie par le système de comptabilité nationale des Nations Unies (SCN). Dans le cas du Sénégal, cette population est constituée d'individus âgés de 15 ans ou plus, tous sexes confondus.

Population pénale (ou **population carcérale**) est composée de :

- **Ecroué** : personne prise en charge dans le registre de la Maison d'Arrêt et de Correction (MAC). C'est un condamné ou détenu provisoire.
- **Détenu provisoire** : C'est une personne placée sous mandat de dépôt (prévenu) qui n'est pas encore jugée.
- **Condamné** : personne ayant fait l'objet d'une décision de justice l'obligeant à purger une peine.

Rapport de dépendance démographique globale : le rapport de la population composée de jeunes (personnes âgées de 0 à 15 ans) et de personnes âgées (personnes âgées de 60 ans et plus) à la population en âge de travailler (personnes âgées de 16 à 64 ans). Autrement dit, il s'agit du rapport entre la population potentiellement inactive et la population potentiellement active.

Rapport de masculinité : le rapport, dans une population donnée, ou d'un groupe d'âges, de l'effectif masculin à l'effectif féminin. Il est exprimé en nombre d'hommes pour 100 femmes. Une valeur inférieure à 100 indique que les femmes sont plus nombreuses que les hommes ; une valeur supérieure à 100 indique que les hommes sont plus nombreux que les femmes. Le graphique ci-dessus donne le rapport de masculinité selon les groupes d'âges dans la région de Matam en 2020.

Travailleur familial : sont les personnes qui occupent un «emploi indépendant» dans une entreprise orientée vers le marché et exploitée par un parent vivant dans le même ménage, mais qui ne peuvent pas être considérées comme associés, parce que leur degré d'engagement dans l'exploitation de l'établissement, en termes de temps de travail ou d'autres facteurs à déterminer selon les conditions nationales, n'est pas comparable à celui du dirigeant de l'établissement.

Chapitre XXIII : INDEX MOTS CLES

A

Aquaculture · 118

B

Bétail · 114

C

Camps pénaux · 65
Chiffre d'affaires (CA) · 107
chômage · 37, 40
Circonscription administrative · 15, 80, 81
climat · 27, 123, 133
collectivité territoriale · 99
Combustibles · 53
Commerce · 34, 39, 92, 125, 126
Copropriétaire avec titre de propriété · 44
Crédits à la consommation · 94, 133
Crédits d'équipement · 94, 133
Crédits de trésorerie · 94, 133
culture est l'ensemble des connaissances · 84

D

Dépenses d'investissement · 101
Dépenses de fonctionnement · 101
Drainage des eaux usées et pluviales · 51

E

Eclairage · 53
École élémentaire · 77
Électricité · 121
Électricité basse tension · 121
Électricité moyenne tension · 121
élevage · 13, 94, 107, 110, 114, 118
Enseignement du second degré · 79
Enseignement supérieur · 81
Établissements pénitentiaires · 65

F

Fécondité · 8, 22, 133
Finances publiques locales · 98, 99

I

Immatriculation à la sécurité sociale · 35
Immatriculations au NINEA · 105
Insécurité alimentaire aiguë · 58

L

L'autorisation de construire · 25
L'indice synthétique · 22
Latérite · 123, 124
Les aides familiaux · 38
Les centres de Santé · 69
Licence sportive · 86
Logé par l'employeur · 44

M

Maisons d'Arrêt et de Correction (MAC) · 65
Mandat-poste · 96
Marché · 126
Marché hebdomadaire · 126
Marché permanent · 126
Ménage agricole · 110
Migration · 22, 133
Mortalité · 22

P

Parc automobile · 128
Patrimoine culturel désigne les artefacts · 84
pêche continentale (PC) · 118
pêche maritime (PM) · 118
Personne au chômage · 40
Personne écrouée · 66
population · 5, 13, 14, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 31, 32, 33, 34, 38, 39, 40, 58, 65, 66, 67, 69, 71, 74, 77, 86, 114, 133, 134
Population carcérale · 66, 67
Population pénale · 66, 133
poste · 97
Poste de santé · 69
préscolaire · 31, 32, 33, 34, 38, 41, 74, 75
Programmes de santé · 71
Propriétaire avec titre de propriété · 44
Propriétaire sans titre de propriété · 44

R

rapport de masculinité · 18, 134
recensement · 18, 20
Recettes d'investissement (finances locales) · 99
Recettes de fonctionnement (finances locales) · 99
Registre National Unique (RNU) · 62
Réseau d'eau potable · 49
Réseau routier · 128
Risques environnementaux · 26

S

Sable · 123, 124
Sécurité alimentaire · 58

T

taux brut de scolarisation · 77
Taux d'accès à l'électricité · 121
taux d'emploi · 33
Taux d'occupation · 65, 131
Taux d'urbanisation · 20
taux d'accès Internet · 46
Taux de redoublement · 77, 78
taux de valeur ajoutée · 107, 126
Température maximale · 27
Température minimale · 27
territoire · 13, 15, 20, 24, 25, 26, 99
Tourisme · 85, 130, 131
Travailleur familial · 38, 134

V

Valeur ajoutée · 107, 108
Vulnérabilité · 56